

RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Programme de Restauration de la Justice à l'Est de la RDC

« REJUSCO »



Rapport Final

AU 31/08/2010

Sur financement de :



**Koninkrijk
der Nederlanden**



TABLE DES MATIERES

1.	FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'INTERVENTION	3
2.	RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
3.	CONTEXTE DE L'ACTION	6
4.	RÉALISATION DES OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	7
4.1.	CONTRIBUTION DE L'ACTION À L'OBJECTIF GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE	7
4.2.	DÉGRÉ DE RÉALISATION DES RÉSULTATS ATTENDUS	8
5.	RAPPROCHEMENT DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR RAPPORT À LA PLANIFICATION INITIALE	13
6.	CLOTURE DE L'INTERVENTION	34
6.1.	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS À CLOTURER	34
6.2.	DISPOSITIF DE CLOTURE	35
7.	BILAN SUR LE PLAN FINANCIER	36
7.1.	TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA CONSOMMATION BUDGÉTAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT	36
7.2.	TABLEAUX DÉTAILLÉS DE LA CONSOMMATION BUDGÉTAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT AU 31/08/2010	37
7.2.1.	<i>Devis-Programme 2 (UE)</i>	37
7.2.2.	<i>Contrat de Services (UE)</i>	38
7.2.3.	<i>Co-financement (DGCD, DFID, DGIS)</i>	39
7.2.4.	<i>Financement Genre et Violences Sexuelles (DFID/SIDA)</i>	40
8.	CONTRAINTES RENCONTRÉES	41
8.1.	INTERVENTION D'URGENCE DANS UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION	41
8.2.	LES ÉVÉNEMENTS FACTUELS IMPRÉVUS	41
8.3.	MONTAGE CONTRACTUEL ET ADMINISTRATIF MULTI-BAILLEURS COMPLEXE	42
8.4.	FAIBLE ANCRAGE INSTITUTIONNEL DE L'ACTION	43
8.5.	DÉCALAGE ENTRE LES AMBITIONS ET LES MOYENS (DURÉE, MOYENS FINANCIERS, RESSOURCES HUMAINES)	43
8.5.1.	<i>Ambitions du programme et ses moyens financiers</i>	43
8.5.2.	<i>Les ressources humaines</i>	44
8.5.3.	<i>La durée</i>	45
9.	LEÇONS APPRIS	46
	ANNEXES	48
	ANNEXE 1 : REGISTRE DES MARCHES PUBLICS	49
	ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES BIENS IMMOBILISÉS	51
	ANNEXE 3 : OUTILS DIDACTIQUES PRODUITS PAR LE PROGRAMME	60

1. FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'INTERVENTION

Titre de l'Intervention	Restauration de la Justice à l'Est de la RDC (REJUSCO)
Secteur	Justice
Localisation géographique	Provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri
Période de mise en œuvre	Janvier 2007 à Décembre 2010
Codes Navision CTB	RDC060594T (DP) RD060591T (CS) RDC0605811 (COFIN) RDC080561T (GVS)
Financement	UE - DP : 6.400.000 € (inclus audit & évaluation externe 350.000 €) UE - CS : 1.500.000 € DGCD (BE) : 3.700.000 € DFID (UK) : 2.606.778 € (2.200.000 GBP) DGIS (NL) : 1.100.000 € DFID/SIDA (GVS): 1.521.385 € TOTAL: 16.828.163 €
Objectif général	Contribuer à la mise en place de capacités juridictionnelles dans les provinces de l'Est de la RDC en vue de soutenir l'instauration de l'Etat de droit.
Objectif spécifique	Lutter contre la criminalité ordinaire et la criminalité de guerre en mettant en place les outils garantissant un système judiciaire performant dans les provinces de l'Est du Congo tout en sensibilisant la population à ses droits.
Résultats attendus	1. Contribuer au renforcement des <u>capacités fonctionnelles</u> des lieux de justice dans les provinces de l'Est. 2. Contribuer au renforcement du <u>fonctionnement de la justice</u> de manière à assurer des procès justes et équitables en vue de lutter contre l'impunité. 3. Accroître la confiance des populations des provinces de l'Est dans son système de justice et dans son armée en <u>protégeant (monitoring des procès et lieux de détention) et en sensibilisant la population et l'armée</u> sur leurs droits et devoirs. 4. Les aspects genre et protection de l'enfant sont pris en compte à travers l'appui à la <u>lutte contre les violences sexuelles</u> dans trois provinces de la RDC.

2. RESUME EXECUTIF

Le programme de Restauration de la Justice à l'Est de la RDC (REJUSCO), démarré en janvier 2007, est né d'une initiative commune de l'Union Européenne, de la Belgique (DGCD), du Royaume-Uni (DFID), des Pays-Bas (DGIS), et de la Suède (SIDA) par la suite - dans le cadre de la 4^{ème} composante « Genre et Lutte contre les Violences Sexuelles »-, avec l'objectif général de soutenir la République Démocratique du Congo dans le renforcement des capacités juridictionnelles dans les provinces de l'Est du pays.

Par ses axes stratégiques et sa contribution à l'instauration de l'Etat de droit, le programme REJUSCO s'aligne parfaitement avec les objectifs du « contrat de gouvernance » adopté par le gouvernement de la RDC en 2007, ainsi qu'avec les objectifs de la réforme du secteur de la Justice que s'est assigné la RDC. L'intervention de REJUSCO constituait un défi important étant donné l'ampleur, l'étendue, et la variété de ses appuis, dans un contexte encore fort marqué par sa fragilité combinant une perspective d'urgence/réhabilitation et l'ambition de créer une contribution durable au système judiciaire des provinces sélectionnées.

Une analyse des résultats engendrés à l'issue de ses trois années d'exécution au regard de l'objectif spécifique du programme permet de mettre en évidence les contributions de REJUSCO sur le plan de la lutte contre la criminalité et l'impunité, sur le plan de la performance et de la qualité du système judiciaire, et au niveau de la protection des droits de la population. L'analyse des différents volets et résultats attendus du programme explicite les contributions de REJUSCO dans ses différents domaines d'action :

- Contribution au renforcement des capacités fonctionnelles des lieux de justice dans les provinces de l'Est : les constructions et réhabilitations de lieux de justice civile et militaire, de police judiciaire, de lieux pénitentiaires adaptés (notamment pour garantir la séparation des femmes et enfants avec les autres détenus), les équipements mobiliers de ces lieux, l'exploitation de fermes pénitentiaires et la prise en charge du transport des détenus, ont contribué à l'amélioration de la capacité fonctionnelle.
- Contribution au renforcement du fonctionnement de la justice de manière à assurer des procès justes et équitables en vue de lutter contre l'impunité : Les formations dispensées aux IPJ/OPJ, aux magistrats, au personnel administratif, l'équipement logistique des services, le système de prime à la performance, l'appui à la tenue des audiences foraines et à la réalisation de certaines enquêtes, le soutien aux victimes par des mécanismes d'assistance juridique (dont les cliniques juridiques), sont autant d'actions qui ont contribué au fonctionnement du système judiciaire. Au niveau pénitentiaire, le soutien logistique à l'administration pénitentiaire d'une part et aux conditions de détention des détenus d'autre part, ainsi que le renforcement du système de suivi des institutions pénitentiaires (par l'organisation de permanence d'avocats et par l'appui au comité de suivi des prisons), ont renforcé le fonctionnement du système pénitentiaire.
- Accroissement de la confiance des populations des provinces de l'Est dans son système de justice et dans son armée en protégeant et en sensibilisant la population et l'armée sur leurs droits et devoirs : le monitoring des procès et des lieux de détention par des ONG locales, les différentes activités et outils de sensibilisation (émissions de radio, de télévision, pièces théâtrales, chanson de sensibilisation, bandes dessinées, affiches et panneaux, dépliants, guides techniques, ouvrages,...) ciblés soit sur la population en général, soit sur les acteurs du système, ont contribué à l'atteinte de ce résultat.
- Prise en compte des aspects genre et protection de l'enfant à travers l'appui à la lutte contre les violences sexuelles dans trois provinces de la RDC : l'appui à cette thématique spécifique, parallèlement au renforcement global du système judiciaire, s'est fait par des formations adaptées (formation directe et formation de formateurs) des acteurs concernés, par le monitoring et l'appui au traitement des dossiers relatifs aux violences sexuelles, par des actions d'information et de sensibilisation, et par l'appui à la coordination des acteurs actifs dans le sous-secteur.

Le rapport complet des activités réalisées au 31/08/2010 en regard de la planification initiale détaille pour chaque résultat la nature, la quantité et la localisation des différentes activités réalisées. Il permet également de mettre en évidence les activités non-réalisées ou réalisées partiellement, le cas échéant un commentaire explicite les raisons spécifiques des éventuels décalages par rapport aux planifications de départ. Le chapitre relatif à la clôture de l'intervention reprend de manière plus détaillée les activités encore ouvertes restant à terminer, ainsi que le dispositif mis en place depuis avril 2010 pour effectuer ces activités de clôture.

La partie financière donne l'état des dépenses au 31/08/2010 pour chacune des sources de financement, en valeur absolue et en pourcentage, faisant apparaître les soldes intermédiaires respectifs à fin août 2010.

Enfin, la partie analytique fait état des différentes contraintes rencontrées dans l'exécution du programme, afin de pouvoir en tirer les conclusions et recommandations. Les contraintes principales auxquelles le programme REJUSCO a été confronté se situent à plusieurs niveaux :

- au niveau du contexte, la plupart des hypothèses de risque ont été avérées, contraignant le programme à renoncer à certaines activités, et à mettre davantage l'accent sur l'urgence/réhabilitation que sur le développement structurel du système ;
- des événements factuels imprévus, dont l'incendie des bureaux de l'UGP en juillet 2010, ont des impacts notamment sur les chronogrammes et délais d'activités initialement prévus, et des événements liés au contexte et au domaine d'action rendent certaines activités impossibles à réaliser ou à réaliser partiellement ;
- le montage contractuel et administratif complexe s'est révélé dans certains cas inadapté ou contraignant par rapport aux réalités de terrain, en créant certaines confusions et des inconvénients en termes de délais et de procédures ;
- le faible ancrage institutionnel du programme a eu des conséquences négatives en terme d'appropriation par le partenaire et donc en vue de la pérennisation des actions ;
- les objectifs du programme étaient à certains égards trop ambitieux par rapport à ses moyens, spécialement au niveau des ressources humaines, au niveau de la durée et des moyens financiers engagés pour ces objectifs. Le volet « constructions » du programme est symptomatique de ce décalage entre ambitions et moyens engagés pour assurer une exécution de qualité.

L'analyse des différentes contraintes rencontrées par le programme REJUSCO dans le secteur complexe de la Justice et dans l'environnement délicat de l'Est de la RDC, constituent autant de leçons apprises et de points d'attention pour les bailleurs et l'agence d'exécution d'une manière générale, et dans la préparation d'un futur projet d'appui à la Justice à l'Est de la RDC en particulier. Une prochaine intervention dans le même domaine reste tout à la fois d'une pertinence aigue et constitue un défi important pour les partenaires structurels de la RDC.

3. CONTEXTE DE L'ACTION¹

En 2006, la RDC s'est dotée d'une constitution démocratique prévoyant la mise en place d'institutions nouvelles, notamment dans le domaine judiciaire. Le secteur vit à ce moment là dans une situation paradoxale, à la fois de fragilité et de transition institutionnelle. Le fonctionnement de l'administration de la justice est profondément perturbé et l'accès au service tout à fait insuffisant. Il en résulte que l'accès au droit positif et au système de justice de l'Etat est limité, en particulier pour les populations vulnérables (personnes sans ressources, femmes, enfants,...). Les droits humains sont bafoués, notamment à l'Est du pays où continuent de sévir diverses forces armées régulières et irrégulières. La persistance de poches de violence dans l'Est conduit l'appareil judiciaire à devoir opérer dans un contexte délicat sur les plans politiques et sécuritaires.

C'est dans ce contexte, que la Commission Européenne a décidé dès 2003 de soutenir un projet de restauration rapide du système judiciaire dans le District de l'Ituri visant à contribuer à l'imposition de la paix, en initiant la lutte contre l'impunité. Le programme REJUSCO s'est alors inscrit comme une continuation de l'appui de la CE au secteur de la justice dans l'Est du pays, avec l'appui également de la Belgique, du Royaume-Uni, des Pays-Bas (et de SIDA par la suite dans le cadre de la 4^{ème} composante « Genre et Lutte contre les Violences Sexuelles »).

L'initiative du programme est intervenue au moment où l'ensemble des partenaires au développement et le Gouvernement étaient engagés, à l'issue d'un audit multi-bailleurs du secteur de la justice (réalisé en 2003-2004), dans des réflexions sur l'état des lieux et le diagnostic du système judiciaire et dans la formulation d'un plan d'actions de la réforme de la justice.

Ce plan s'est inscrit dans le cadre du « contrat de gouvernance » adopté par le Gouvernement en 2007 ayant pour objectif de réhabiliter l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Dans cette perspective, il s'agit de redonner à la justice son rôle de pilier institutionnel de l'ordre politique démocratique dont elle constitue l'un des principes d'organisation. A côté de cet objectif global, la réforme de la justice vise plus spécifiquement à faciliter et favoriser :

- la transposition dans l'ordre juridique des principes énoncés dans la Constitution de la 3^{ème} République (réorganisation du Conseil Supérieur de la Magistrature et des juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, mise en cohérence du corpus juridique avec la Constitution,...) ;
- le meilleur accès à la justice pour les populations sur l'ensemble du territoire national grâce notamment à une répartition et une implémentation territoriale améliorées des juridictions, tout en améliorant la communication judiciaire en direction de la population ;
- le renforcement du cadre de promotion et de protection des droits humains par la révision et modernisation du droit congolais, l'intégration des normes internationales, l'amélioration de l'effectivité des instances judiciaires et du système pénitentiaire, la mise en place de mécanismes et instances de contrôle ;
- l'amélioration du système carcéral, en particulier les conditions de détention, respect des droits de l'homme, lutte contre les arrestations et détentions illégales, formation du personnel pénitentiaire et appui à l'administration pénitentiaire ;
- l'accroissement des capacités et l'amélioration des performances des acteurs de justice par la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines, d'équipements, de construction d'infrastructures, de communication et de concertation entre tous les acteurs visant le développement et la circulation de la documentation ;
- la lutte contre la corruption et l'impunité, notamment l'impunité des violences sexuelles, par le renforcement des mécanismes judiciaires et l'institution d'un cadre de référence éthique et déontologique ;
- l'avènement d'un système judiciaire articulant une meilleure synergie entre les services de police, la magistrature et les services pénitentiaires de façon à rendre plus efficaces, plus lisibles et transparentes les chaînes pénales et civiles.

¹ Inspiré de la préface du recueil de jurisprudence en matière pénale (REJUSCO 2010), rédigée par le Professeur Akele Adau, Conseiller du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, chargé de la réforme judiciaire.

En regard de ces principaux axes stratégiques de la réforme de justice, on constate la pertinence du programme REJUSCO dont les objectifs, résultats attendus et activités s'alignent parfaitement avec ceux-ci. L'intervention de REJUSCO, prenant place dans un contexte encore fort marqué par sa fragilité - dans une perspective d'urgence/réhabilitation - constitue ainsi une contribution à la réalisation de ces priorités stratégiques et satisfaction des besoins sous-jacents. Les besoins du secteur dans l'Est du pays restent cependant actuels et se prolongeront sans aucun doute encore à moyen terme, nécessitant de poursuivre un appui/une intervention capitalisant sur les acquis et l'expérience de REJUSCO.

4. REALISATION DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

4.1. CONTRIBUTION DE L'ACTION A L'OBJECTIF GENERAL ET SPECIFIQUE

Pour rappel, l'intervention visait comme objectif général à « *Contribuer à la mise en place de capacités juridictionnelles dans les provinces de l'Est de la RDC en vue de soutenir l'instauration de l'Etat de droit* ».

Le programme poursuivait comme objectif spécifique de « *Lutter contre la criminalité ordinaire et la criminalité de guerre en mettant en place les outils garantissant un système judiciaire performant dans les provinces de l'Est du Congo tout en sensibilisant la population à ses droits ».*

Bien qu'il soit complexe de pouvoir mesurer précisément la contribution exacte du programme à la réalisation de ces objectifs, il est néanmoins permis de relever les effets suivants :

i. Sur le plan de la lutte contre la criminalité et l'impunité :

- une accessibilité à la justice améliorée grâce à une meilleure couverture géographique du dispositif judiciaire suite à la construction et réhabilitation des palais de justice, tribunaux de paix et parquets civils et militaires ainsi qu'à la tenue d'audiences foraines dans les endroits plus isolés;
- une efficacité accrue dans la poursuite des enquêtes et réduction de l'arriéré judiciaire grâce au renforcement des moyens de déplacement, de communication et de bureautique des services impliqués et à l'appui accordé par le programme à la réalisation d'enquêtes relatives à des crimes graves et/ou de masse, ainsi que la mise en place du système de motivation lié à la performance;
- une prise de conscience renforcée des commandements militaires sur l'importance de poursuivre les délits commis par les corps armés et des liens consolidés entre ces commandements et les magistrats militaires pour une plus grande synergie d'action;
- des mécanismes d'accompagnement et orientation de proximité des justiciables dont les capacités ont été renforcées (cliniques juridiques, relais communautaires, para-juristes...).

ii. Sur le plan de la performance et de la qualité du système judiciaire :

- des compétences renforcées du personnel policier et judiciaire notamment en matière de techniques d'enquête (de manière générale mais aussi spécifiquement pour les cas de violences sexuelles), de rédaction et motivation des jugements, de gestion administrative des dossiers judiciaires avec également des conditions de travail améliorées ;
- des compétences renforcées de tous les acteurs policiers, judiciaires et médico-légaux en matière de prise en charge des dossiers de violences sexuelles ;
- une coordination améliorée entre tous les acteurs de justice ;
- un suivi plus transparent et participatif de la performance du système judiciaire à travers la mise en place d'un système de monitoring impliquant plusieurs acteurs dont des représentants de la société civile ;
- la réactivation du système d'assistance judiciaire gratuite pour les justiciables indigents à travers la prise en charge directe des frais y relatif par le programme (audiences foraines, dossiers spécifiques, déplacement des victimes pour assister aux audiences,...) et la stimulation des acteurs de la défense (avocats, défenseurs judiciaires) à redéployer ce service.

iii. Sur le plan de la protection des droits de la population :

- une connaissance accrue par la population de ses droits (frais de justice, droits de la personne arrêtée, droit des détenus, protection juridique des victimes et témoins de violences sexuelles, mécanismes d'assistance judiciaire gratuite,...) ainsi que du système et des procédures judiciaires (rôle des acteurs dans le système judiciaire, procédures de dépôt de plaintes, recours contre les abus commis par les magistrats,...);
- une amélioration des conditions de détention des prisonniers en respect des normes internationales en vigueur, en particulier en ce qui concerne la séparation hommes/femmes et adultes/mineurs mais aussi les conditions d'hébergement ;
- une connaissance renforcée au niveau du personnel policier, judiciaire et pénitentiaire des droits de la personne arrêtée, règles de détention et droits des détenus, ;
- des capacités renforcées de l'administration pénitentiaire dans la gestion et le suivi des dossiers des détenus ;
- un suivi plus transparent et participatif du fonctionnement pénitentiaire et du respect des droits des détenus à travers la mise en place d'un système de monitoring par les ONG et des Comités de Suivi des prisons impliquant plusieurs acteurs dont des représentants de la société civile ainsi que des permanences des avocats et défenseurs juridiques dans les prisons.

4.2. DEGRE DE REALISATION DES RESULTATS ATTENDUS

i. Résultat 1 : Contribuer au renforcement des capacités fonctionnelles de lieux de justice dans les provinces de l'Est

A l'origine les 3 provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et de l'Ituri étaient confrontées à l'absence d'infrastructures judiciaires et pénitentiaires dans certaines de leurs zones ou à la vétusté d'autres infrastructures existantes. Cette situation avait de multiples conséquences : manque de proximité de la justice, mauvaises conditions de travail des services judiciaires, mauvaises conditions de détention des détenus et absence de séparation hommes/femmes, adultes/mineurs,....

Grâce aux activités menées par le programme, les capacités fonctionnelles des lieux de justice ont pu être renforcées au travers de :

- La construction de 10 nouveaux palais de justice, tribunaux de paix et parquets (civils ou militaires) et la réhabilitation/extension de 6 autres permettant un rapprochement de la justice - en particulier dans les zones de Mambasa, Kalehe, Mwenga, Uvira - un accroissement de l'effectif de magistrats pour traiter plus rapidement le volume de dossiers, une amélioration des conditions de travail du personnel judiciaire et une installation effective et durable de la justice militaire ;
- La construction du siège de la Police d'Investigation Criminelle de Bunia et l'extension de la Brigade Judiciaire de Bukavu permettant l'installation d'un service d'investigation criminelle en Ituri, et l'amélioration des conditions de travail des inspecteurs judiciaires dans le Sud Kivu ;
- La construction de 3 Etablissements de Garde et d'Education de l'Etat (EGEE) à Goma, Béni et Mahagi et la réhabilitation du Pavillon des mineurs de la prison de Bukavu permettant la séparation des mineurs d'avec les adultes en milieu carcéral telle que préconisé par les règles nationales et internationales en la matière ;
- La construction des Pavillons des Femmes à Béni et à Goma et la réhabilitation de ceux des prisons de Bukavu et d'Uvira, permettant la séparation des femmes d'avec les détenus masculins ;
- La finition des travaux de la prison de Béni (Kangbayi) ayant permis de rendre cette prison fonctionnelle en remplacement de l'ancienne prison dont les conditions de sécurité n'étaient plus adaptées ;

Il faut cependant noter qu'au 31 août 2010, 4 chantiers entamés n'ont pas pu être finalisés. Il s'agit de :

- Palais de Justice Militaire de Goma : L'entrepreneur était fortement en retard sur l'exécution du chantier et avait suspendu ses activités fin mars 2010, suite aux changements intervenus au sein de l'UGP (fin de contrat de la majorité du personnel, et changement de l'équipe de management). Les travaux ont repris le 01/09/2010, et il est estimé à ce stade que la finalisation du chantier devrait prendre 4 mois (si l'entrepreneur y met effectivement les moyens requis).
- Palais de Justice Militaire de Bukavu : Etant donné que des questions se posent sur la qualité des travaux de gros œuvre effectués par l'entrepreneur, le chantier avait été suspendu dans l'attente d'une nouvelle analyse/revue de celui-ci par un expert spécialisé, pour donner suite à la mission effectuée fin du mois d'avril par un expert infrastructures de la CTB. Une contre expertise spécialisée fera une étude fin septembre afin de déterminer les mesures correctives à effectuer concernant les problèmes de stabilité. Concomitamment l'entrepreneur doit également corriger un certain nombre de malfaçons au niveau des finitions.
- EGEE/Pavillon pour femmes de Goma : Le chantier est à l'arrêt depuis septembre-octobre 2009 suite à la faillite de l'entrepreneur. Son contrat a été résilié en février 2010. Les travaux ne sont achevés qu'à environ 60% et certaines malfaçons sont à corriger. Une étude technique est en cours pour établir l'identification précise et la budgétisation des travaux restant à effectuer. Sur base de cette étude, un nouveau marché de travaux sera lancé en octobre selon une procédure simplifiée, telle que décrite dans l'avenant 3 au DP2. Les travaux à effectuer sont estimés à 10 semaines d'exécution.
- Extension du Palais de Justice de Bukavu : Sur base des visites techniques effectuées, des travaux complémentaires afin d'assurer une bonne étanchéité du mur de soutènement en sous-sol s'avèrent nécessaires. Des négociations sont en cours avec l'entrepreneur pour l'identification précise et la budgétisation des travaux de reprise. Ces travaux sont estimés à 6 semaines d'exécution.

Il est aussi à signaler que 3 autres chantiers sont terminés mais sont encore à réceptionner (Tripaix de Mahagi, Extension de l'Auditorat Militaire de Bunia, et EGEE/Pavillon pour femmes de Béné), et que les travaux de réhabilitation de la prison de Nyongera avaient été arrêtés (contrat résilié) suite à l'insécurité dans la zone.

Par ailleurs, certaines réalisations initialement envisagées pour ce volet n'ont pas pris place en raison de situations d'insécurité dans les zones ciblées, d'arbitrages/priorisations, de la non obtention des avis de non objection ou du non lancement des marchés prévus sur engagement spécifique.

Sur le plan de la mise en place d'un mécanisme d'approvisionnement en vivres des établissements pénitentiaires, l'approche imaginée au départ de mise en exploitation de fermes pénitentiaires n'a pas pu être suivie en raison de contraintes liées à la sécurité/surveillance des prisonniers en dehors des lieux de détention. Les contrats conclus avec les ONG locales comme mesure alternative a permis l'approvisionnement des prisons à concurrence d'environ 104 tonnes de vivres permettant de contribuer à une meilleure alimentation des détenus. Ce dispositif n'a cependant constitué qu'un apport ponctuel et secondaire qui ne mériterait probablement pas d'être renouvelé sous cette forme.

Enfin, le programme a permis également de faciliter l'organisation du transport des détenus entre les lieux de détention et les palais de justice au travers de l'acquisition et la prise en charge du fonctionnement de 3 camions. La question de la continuité de ce service, étant donné sa suspension depuis mars 2010, est primordiale et récurrente de la part des autorités et partenaires.

ii. Résultat 2 : Contribuer au renforcement du fonctionnement de la justice de manière à assurer des procès justes et équitables en vue de lutter contre l'impunité

Le manque de moyens du système judiciaire constituait une contrainte majeure à la bonne administration de la justice empêchant/réduisant les possibilités de mener à bien les poursuites et enquêtes judiciaires en vue de lutter contre l'impunité, de déployer un rapprochement/proximité de la justice dans les zones plus éloignées, et de rendre la justice accessible aux populations indigentes et assurant le droit aux procès équitables.

Sur le plan pénitentiaire, la carence de moyens disponibles avait pour conséquences une dégradation des conditions physiques de détention des détenus, une gestion/suivi aléatoire des dossiers des prisonniers, l'accroissement des cas de détentions arbitraires.

En réponse à cette situation, le programme REJUSCO a permis d'appuyer et de renforcer le fonctionnement de la Justice dans les 3 régions d'intervention, en particulier au travers de :

Sur le plan judiciaire :

- Renforcement des capacités d'investigation des inspecteurs et officiers de police judiciaire au moyen de formations de 424 IPJ/OPJ sur les techniques d'enquête et de rédaction des procès-verbaux en vue de l'amélioration de la qualité de processus d'enquêtes, de la mise à disposition de moyens de déplacement (et contribution à leurs frais de fonctionnement) et de communication pour faciliter/permètre le déroulement des missions d'investigation, de la mise à disposition d'équipement de bureau ;
- Renforcement des capacités de l'administration judiciaire civile et militaire au moyen de la formation de 64 magistrats sur les techniques de rédaction et de motivation des jugements réquisitoires, de la formation de 155 greffiers, huissiers et secrétaires de parquets pour assurer une meilleure gestion administrative des dossiers judiciaires, de la mise en place d'un système de motivation lié à la performance ayant permis de réduire l'arriéré judiciaire, de la mise à disposition de moyens de déplacement et de communication, de l'édition et diffusion (en cours) d'un recueil de jurisprudence ;
- L'appui à la tenue de 38 audiences foraines ayant permis un rapprochement/renforcement de la proximité de la justice et des justiciables dans les lieux éloignés des institutions judiciaires permanentes ;
- L'appui à la réalisation de 32 enquêtes relatives à des délits graves et/ou de masse, nécessitant des moyens additionnels pour être menées à bien, en réponse aux demandes du Ministère Public ou de la société civile, contribuant à renforcer la lutte contre l'impunité ;
- Le renforcement des capacités de la défense et de l'accessibilité à la justice des justiciables indigents au moyen de la fourniture d'une assistance judiciaire gratuite aux victimes et prévenus lors d'audiences foraines et dans certains dossiers spécifiques, la prise en charge/déplacement de 130 victimes pour assurer leur présence/participation aux audiences, le renforcement des capacités/formation des ONG locales et relais communautaires pour assurer un accompagnement/orientation de proximité des victimes de crimes, l'installation de 18 cliniques juridiques, la sensibilisation/stimulation des différents acteurs impliqués dans la relance des mécanismes d'assistance judiciaire gratuite aux justiciables indigents, la formation-recyclage de 105 avocats et 144 défenseurs judiciaires.
- L'équipement mobilier de 70 lieux de justice dans 14 localités sur les 3 régions.

Sur le plan pénitentiaire :

- Renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire au moyen de la mise à disposition d'outils informatiques et équipements de bureau (et formation sur leur utilisation), des registres pénitentiaires réglementaires, de l'informatisation partielle des dossiers des détenus en vue d'une meilleure gestion et suivi de ceux-ci² ;
- L'amélioration des conditions de détention des détenus au moyen de la mise à disposition de diverses fournitures telles que les uniformes de prisonniers, les lits, les matelas, les couvertures, le draps, les ustensiles de cuisine, etc..;
- L'amélioration des droits de défense des détenus au moyen de l'organisation de permanences d'avocats et défenseurs judiciaires dans les prisons de Goma, Beni, Butembo, Bukavu et Bunia en vue de renforcer le suivi et la régularisation des cas d'arrestation et de détention prolongée arbitraires ;
- Renforcement du système de suivi du fonctionnement des institutions pénitentiaires et du respect des droits des détenus au moyen de la mise en place et l'appui des Comités de Suivi des prisons réunissant les représentants des Ministères provinciaux de la justice, des Divisions de la justice, des parquets civils et militaires, de la société civile, des agences des NU.

² Pour être pleinement efficace, il aurait fallu que la base de données développée pour l'informatisation du suivi des dossiers des détenus puisse être mise en réseau afin d'y assurer un accès pour les prisons et services des parquets provinciaux et nationaux ce qui n'était pas réalisable en raison de la longueur et complexité d'un tel processus.

Il n'a pas été jugé pertinent de réaliser l'activité de mise en place d'un laboratoire d'analyse scientifique pour la police judiciaire étant donné l'absence de consensus sur la localisation de celui-ci et la disponibilité insuffisante de personnel compétent pour en assurer sa pleine fonctionnalité.

La mise à disposition d'un lot de documentation de base pour les cours et tribunaux civils et militaires ayant connu des contraintes sur le plan de l'organisation du marché (absence de soumissionnaire capable de réaliser l'intégralité du marché escompté), cette action a été remplacée par l'appui à l'édition et diffusion d'un recueil de jurisprudence (en cours).

iii. Résultat 3 : Accroître la confiance des populations de l'Est dans son système de justice et dans son armée en protégeant et en sensibilisant la population et l'armée sur leurs droits et devoirs

En raison de la méfiance importante de la population vis-à-vis du système judiciaire civil et militaire, le Programme REJUSCO s'est fortement investi sur le volet de la protection et sensibilisation de la population et de l'armée sur leurs droits et devoirs. Ainsi, le Programme a permis les apports suivants :

- Renforcement du système de monitoring des procès et lieux de détention au travers de la réalisation d'une cartographie des ONG locales actives dans ce domaine, la formation de 60 ONG en matière de monitoring des procès et lieux de détention, l'appui à 40 d'entre elles pour assurer le monitoring des lieux de détention et 11 autres pour le monitoring des procès et la sensibilisation de la population dans le cadre des audiences foraines. Cette action a permis, à travers un suivi plus transparent et participatif du système judiciaire et pénitentiaire, de contribuer à restaurer progressivement une confiance dans celui-ci ;
- Sensibilisation et information de la population au travers de la production/diffusion d'émissions de radio, de télévision, de pièces théâtrales, d'une chanson de sensibilisation, de bandes dessinées, d'affiches et panneaux, de dépliants,.....sur les thèmes de la résolution des conflits fonciers, le rôle des acteurs de justice, les frais de justice, la protection juridique des victimes et témoins de violences sexuelles, les procédures de dépôt de plaintes devant les instances judiciaires, les mécanismes d'assistance judiciaire gratuite, les nouvelles lois sur la protection des enfants, le recours des citoyens en cas d'abus commis par les magistrats, le droit à l'héritage pour les enfants, les droits de la personne arrêtée, etc. Cette action a également pris la forme de la réalisation de campagnes de sensibilisation dans les camps de déplacés de Goma et de l'organisation de journées portes ouvertes dans les juridictions civiles et militaires.
- Sensibilisation et information de 1.000 policiers sur les droits de la personne arrêtée accompagnée de la distribution de dépliants et guides y relatifs ;
- Sensibilisation et information de 25 agents des prisons, policiers et agents de la justice militaire sur les règles de détention et droits des prisonniers ;
- Sensibilisation et information de 36 députés provinciaux et membres de la société civile sur la protection des défenseurs des droits de l'homme ;
- Sensibilisation et information du public universitaire au travers de conférences sur la lutte contre la torture, les violences sexuelles, la protection de l'enfant, la restauration de la justice, les droits des citoyens devant l'OPJ, la lutte contre la corruption dans le système judiciaire ;
- Appui à la publication de 8 ouvrages sur la justice militaire, les violences sexuelles, la profession d'avocat, les droits de la personne arrêtée, les actes de procédures en matière pénale,....
- Sensibilisation et information des militaires pour une meilleure compréhension de la justice et une implication/engagement renforcé dans la lutte contre l'impunité des crimes commis par les éléments armés au travers de la formation de 106 commandants militaires et 88 OPJ/IPJ des auditorats militaires sur les droits de l'homme/protection des libertés fondamentales et l'administration de la justice, l'organisation d'ateliers d'échanges entre commandements et magistrats militaires ;
- Mise en place d'un cadre d'échange entre les forces de l'ordre et les leaders des communautés au travers d'ateliers conjoints sur la cohabitation pacifique.

iv. Résultat 4 : Les aspects genre et protection de l'enfant sont pris en compte à travers l'appui à la lutte contre les violences sexuelles dans 3 provinces de l'Est de la RDC

La zone d'intervention du programme, en raison des conflits s'y étant déroulés, était marquée par une résurgence des crimes et délits en lien avec les violences sexuelles, sur les femmes et les enfants en particulier.

En sus des actions déployées dans le cadre de ses 3 autres volets, le Programme a renforcé la prise en compte de cet aspect spécifique au travers de/du :

- Renforcement des capacités du personnel judiciaire au moyen de la formation des OPJ et OMP (formation directe et formation de formateurs) sur les dispositions légales et les procédures en matière de violences sexuelles ainsi que les techniques d'enquête et audition spécifiques y relatives ;
- Renforcement des capacités au sein de la société civile par la formation des para-juristes sur la prise en charge et l'orientation des cas de violences sexuelles (droit des victimes, procédures applicables, rôles des différents acteurs judiciaires) ;
- Renforcement des capacités des acteurs médico-légaux à travers l'élaboration avec l'appui d'experts nationaux et internationaux d'un programme/modèle de formation para-juridique/médico-légale et l'organisation de formations sur cette base de 36 formateurs au sein des Divisions Provinciales de Santé des 3 zones et de 240 prestataires de santé ;
- Mise en place d'un système de monitoring sur le traitement des dossiers judiciaires relatifs aux violences sexuelles ;
- Appui au traitement des dossiers de violences sexuelles via le soutien à la prise en charge policière, juridique et judiciaire de 192 dossiers et au traitement de 100 dossiers additionnels dans le cadre des audiences foraines ;
- Information et sensibilisation de la population sur les procédures à suivre en cas de violences sexuelles au travers de la production et diffusion de dépliants et la formation/sensibilisation des leaders communautaires ;
- Information et sensibilisation pour une meilleure prise en compte des aspects genre dans la réforme de l'armée et de la police via la formation de 18 sensibilisateurs au sein de l'armée, et l'organisation d'ateliers ayant abordé les thèmes de : « Genre, violences sexuelles et la réforme de l'armée », « Les femmes et la sécurité : une affaire pour tous » ;
- Information et sensibilisation du milieu universitaire et de la société civile au travers de séminaires/séances publiques universitaires et de conférence sur : « La problématique des causes des violences sexuelles au Nord Kivu », « Etude sur la répression des violences sexuelles », « La politique de tolérance zéro en matière de violences sexuelles », « Les réponses des juridictions coutumières face aux cas de violences sexuelles », « L'impact de l'assistance juridique et judiciaire aux victimes de violences sexuelles », « La gestion de la sécurité des victimes, témoins et intermédiaires dans les cas de violences sexuelles ». L'action a également pris la forme de la réalisation et présentation d'une étude anthropologique sur les perceptions et mécanismes de réponse aux violences sexuelles à l'Est de la RDC ;
- Appui à la coordination des acteurs intervenant sur la lutte contre les violences sexuelles au travers d'ateliers sur la stratégie globale de lutte contre les VS, l'état des lieux et évaluation de la prise en charge judiciaire des cas de VS, l'évaluation et identification des contraintes au niveau de la collaboration inter acteurs.

5. RAPPROCHEMENT DES ACTIVITES REALISEES PAR RAPPORT A LA PLANIFICATION INITIALE

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
Volet 1	Contribuer au renforcement des capacités fonctionnelles des lieux de justice dans les provinces de l'Est			
A.1.1	Améliorer le cadre de travail pour les cours & tribunaux, parquets & audiorats, police judiciaire & police d'investigation criminelle, inspectorat, divisions provinciales de la justice, police judiciaire et police d'investigation criminelle (y inclus la police spéciale pour l'enfance), pour les barreaux et syndics.	<u>Constructions et réhabilitations (bâtiments judiciaires) en région Sud Kivu (9/13)</u>	La région du Sud Kivu dispose de 9 bâtiments de justice construits ou réhabilités pour améliorer la fonctionnalité de la justice sur son territoire	4 bâtiments prévus n'ont pas été construits: Inspectorat des services judiciaires + Division provinciale de la justice en raison de la priorité accordée aux instances judiciaires, Siège secondaire du TGI Uvira à Kamituga en raison de la non obtention de la NO sur le marché, et Grande prison d'Uvira en raison du non lancement du marché sur engagement spécifique.
		1) Réhabilitation Palais de Justice de Bukavu		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		2) Construction Tripaix de Mwenga		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		3) Construction Tripaix d'Uvira		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		4) Extension Palais de Justice de Bukavu		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré - correction à faire pour problème d'étanchéité -
		5) Construction Tripaix de Kalehe		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		6) Construction Palais de Justice Militaire de Bukavu		Travaux suspendus - défauts sur gros œuvre - évaluation des mesures à prendre en cours
		7) Réhabilitation et extension TMG/AMG Uvira		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		8) Extension du bâtiment de la Police Judiciaire de Bukavu		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		9) Réhabilitation du Palais de Justice Militaire (ancien) de Bukavu		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		<u>Constructions et réhabilitations (bâtiments judiciaires) en région Nord Kivu (3/11)</u>	La région du Nord Kivu dispose de 3 bâtiments de justice construits ou réhabilités pour améliorer la fonctionnalité de la justice sur son territoire	8 bâtiments prévus n'ont pas été construits: Palais de justice civile de Goma en raison du non lancement du marché sur engagement spécifique, le tribunal de paix de Rutshuru, de Masisi, de Walikale en raison de l'insécurité, le tribunal de paix de Lubero en raison de priorités fixées sur les autres bâtiments, TGI Butembo et Brigade judiciaire et Parquet de Beni en raison de la non obtention de la NO sur ces marchés, et le Tripaix de Béni en raison d'une insuffisance budgétaire.
		10) Construction Palais de Justice Militaire de Goma		Travaux non terminés - retards importants de l'entrepreneur - estimation de la durée résiduelle d'au min. 4 mois pour finaliser
		11) Construction TMG et auditorat de Béni		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		12) Construction du TGI de Béni		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par le Tripaix et Parquet secondaire de Béni.
		<u>Constructions et réhabilitations(bâtiments judiciaires) en région Ituri (7/9)</u>	La région de l'Ituri dispose aujourd'hui de 7 bâtiments de justice construits (6) ou réhabilités (1) pour améliorer la fonctionnalité de la justice sur son territoire	2 bâtiments prévus n'ont pas été construits: Tribunaux de paix de Djugu, et d'Irumu en raison de priorités données sur les autres chantiers. Cependant, 9 bâtiments/extensions non prévus ont été construits, il s'agit de : réhabilitation Tripaix de Aru et de Mahagi, construction salle d'audience et bureau pour la justice militaire à Mahagi, salle d'audience tribunal militaire de garnison de Bunia, dépôt d'objets saisis au tribunal de grande instance de Bunia, paillotte à la brigade judiciaire de Bunia et à la prison de Bunia, deux paillottes à la prison de Mahagi, travaux d'extension de l'auditorat militaire de Bunia.
		13) Construction du TGI et PGI Bunia		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		14) Construction du Tripaix de Mambasa		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, mais encore non occupé par les bénéficiaires (attente affectation des magistrats)
		15) Construction du bureau PIC Bunia		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		16) Construction du Tripaix de Aru		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		17) Extension de l'Auditorat Militaire de Bunia		Travaux finalisés - Réception provisoire à programmer
		18) Réhabilitation Tripaix de Mahagi		Travaux finalisés - Réception provisoire à programmer
A.1.2	Améliorer l'infrastructure pour les centres de détentions, permettant une amélioration des conditions de détention des prévenus & condamnés en général et une séparation des types de prisonniers en respect des normes internationales : séparation mineurs/adultes ; séparation hommes/femmes ; séparation civils/militaires.	<u>Constructions et réhabilitations (bâtiments pénitentiaires) en région Sud Kivu (3/3)</u>	Les conditions de privation de liberté en région Sud Kivu sont améliorées à travers: une meilleure séparation des détenus hommes/femmes et majeurs/mineurs, un meilleur accès pour les visiteurs, une amélioration des conditions d'hébergement, une proximation de la justice (audiences tenues dans les prisons).	Sur demande de la division de la justice et du tribunal de paix, la salle d'audience à la prison d'Uvira a été construite alors que non prévue.
		19) Réhabilitation prison Kabare		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		20) Réhabilitation et extension prison Uvira		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		21) Réhabilitation Prison centrale de Bukavu		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		<u>Constructions et réhabilitations (bâtiments pénitentiaires) en région Nord Kivu (6/6)</u>	Les conditions de privation de liberté en région Nord Kivu sont améliorées à travers: une meilleure séparation des détenus hommes/femmes et majeurs/mineurs, un meilleur accès pour les visiteurs, une amélioration des conditions d'hébergement, une proximation de la justice (audiences tenues dans les prisons).	
		22) Réhabilitation prison Nyongera		Travaux arrêtés (et contrat résilié) suite à l'insécurité dans la zone

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		23) Construction EGEE et Pavillon pour femmes de Goma		Travaux arrêtés en raison de l'incapacité financière de l'entrepreneur de poursuivre et finaliser le chantier - un nouveau marché devrait être relancé après étude technique en cours
		24) Réhabilitation prison centrale de Goma		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		25) Construction prison pour femmes et EGEE Beni		Travaux finalisés – à réceptionner, mais entrepreneur décédé
		26) Appui à la finition des travaux de construction de la prison de Kangbayi (Béni)		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires. Toutefois, dégradation depuis lors (portes arrachées, ...), travaux de réfection mineure en cours
		27) Réhabilitation prison Muzenze après incendie		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		<u>Constructions et réhabilitations (bâtiments pénitentiaires) en région Ituri (3/5)</u>	Les conditions de privation de liberté en région Ituri sont améliorées à travers: une meilleure séparation des détenus hommes/femmes et majeurs/mineurs, un meilleur accès pour les visiteurs, une amélioration des conditions d'hébergement, une proximation de la justice (audiences tenues dans les prisons).	Construction de la prison de Aru non réalisée en raison d'une contrainte de temps de même que la construction de la prison de Bunia en raison du non lancement du marché en engagement spécifique
		28) Construction EGEE Mahagi		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré mais non encore occupé par les bénéficiaires (en attente affectation personnel administratif)
		29) Abri de garde et adduction d'eau prison Mahagi		Travaux terminés, ouvrage réceptionné, bâtiment livré et occupé par les bénéficiaires
		30) Cachot à Aru		Travaux exécutés au sein de l'ancien tribunal de paix
A.1.3	Mise en place et exploitation des fermes pénitentiaires au niveau des centres de détention sélectionnés pour combler la problématique de la malnutrition des détenus et prévoir un	Exploitation des fermes pénitentiaires de Kindia/Bunia (Ituri), Nyongera/Rutshuru (Nord Kivu), Kabare (Sud Kivu), Nyamunindi/Uvira (Sud Kivu)	Production et livraison de 104,8 T de vivres aux établissements pénitentiaires pour améliorer les conditions alimentaires des détenus	Vol des éléments armés d'une partie des récoltes de la saison B2007-2008 de la ferme de Kabare et de la saison A2008-2009 de la ferme de Nyongera. Pour la ferme de Nyamunindi, l'ONG attributaire du marché public a délocalisé les travaux à la suite de la résistance de la population locale qui a protesté contre l'affectation de la concession de Nyamunindi au

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
	minimum de soins de santé pour les détenus			pouvoir judiciaire ayant entraîné la réduction de la superficie cultivée. Le contrat n'a pas pu être mené à son terme.
		Assainissement des locaux (toilettes, cellules, cuisine,...) de la prison de Bunia	Amélioration des conditions d'hygiène dans les cuisines, sanitaires et cellules pour les détenus de la prison de Bunia en vue de lutter contre l'épidémie de choléra s'y étant déclenchée	Activité réalisée en DP0 à travers l'ONG PPSSP en conséquence d'une demande du médecin de la zone de santé de Bunia suite à une épidémie de choléra.
		Installation d'infirmeries dans 7 prisons: prison de Bukavu, prison de Goma, EGEE Goma, EGEE Mahagi, EGEE Béni, prison de Bunia, prison de Béni	Mise en place des dispositifs de soins dans les prisons ciblées	Hormis les tables de soins et le mobilier, les kits de soins n'ont pas été fournis en vue d'éviter les duplications avec les actions du CICR. Certaines infirmeries attendent la mise en place du personnel soignant pour être pleinement fonctionnelles.
		Acquisition de 3 camions pour le transport des prisonniers et des produits alimentaires en provenance des fermes pénitentiaires	Transport et sécurisation du transport des détenus entre les lieux de détention et les instances judiciaires ainsi que des vivres et autres matériels destinés au fonctionnement des prisons	Les transports sont interrompus en date du 31/03/10 dans l'attente de décisions à prendre concernant l'affectation/dévolution de ces camions et mise en place d'un mécanisme de prise en charge de ses frais de fonctionnement. Question récurrente de la part des autorités et partenaires.
Volet 2 Contribuer au renforcement du fonctionnement de la justice de manière à assurer des procès justes et équitables en vue de lutter contre l'impunité				
A.2.1	Renforcer les capacités d'investigation <u>des inspecteurs et officiers de la police judiciaire et de la police d'investigation criminelle</u> particulièrement au niveau de la conservation des preuves et les techniques d'enquête, aussi bien au niveau de leurs formations de base, que de leurs moyens de fonctionnement. Spécifiquement leurs capacités de traiter des dossiers de violences aux	Disponibilisation de moyens de communication à la police judiciaire ainsi qu'aux services des parquets/tribunaux et services pénitentiaires: 114 radios handset distribués.	Les acteurs du système judiciaires dans les 3 zones disposent de moyens de communication, de déplacement et de fonctionnement leur permettant de réaliser leurs missions d'investigation en vue de lutter contre l'impunité	La centralisation de l'information, visée initialement, n'a pas été possible suite aux difficultés opérationnelles (la dualité de la police judiciaire : OPJ/PNC, OPJ judiciaire et autres) et techniques (installation des bases, opérateurs radio, locaux,...). Aussi, en plus de la police judiciaire, des radios hand sets ont été distribuées aux parquets et auditorats, ainsi qu'aux services pénitentiaires au Nord-Kivu et en Ituri pour faciliter la communication entre les services qui concourent aux enquêtes préjudicielles pour atteindre un total de 114 radios distribuées.

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
	femmes et des crimes les plus graves sont adressées.			
		Disponibilisation de 19 motos comme moyens de déplacement pour les brigades judiciaires et la police d'investigation criminelle et leur frais de fonctionnement pendant une période de 24 mois		19 motos fournies.
		Disponibilisation d'équipement de bureau: 15 ordinateurs, 19 machines à écrire, 18 appareils photos, 15 imprimantes, 3 photocopieurs, 6 onduleurs, 1 stabilisateur		Equipement de bureau fourni.
		Formation de 424 OPJ et IPJ sur les techniques d'enquête et rédaction des PV	Les compétences des OPJ et IPJ en matière de techniques d'enquête et rédaction de PV ont été renforcées en vue d'une amélioration de la qualité et de l'efficacité de leur travail d'enquête	300 OPJ prévus pour le recyclage, mais 424 ont été recyclés, il y a donc un écart positif de 124 OPJ. Les kits d'investigation n'ont pas été acquis et disponibilisés suite à une identification insuffisante du contenu précis de ces kits. Il en est de même pour l'équipement des labos qui n'a pas été réalisé en raison de l'absence de consensus sur la localisation de celui-ci et la non disponibilité du personnel compétent.
		Validation et disponibilisation des registres réglementaires des greffes et secrétariats de parquets civils et militaires	Amélioration de la gestion administrative des dossiers judiciaires	Activité réalisée en supplément de la programmation initiale (dans la prolongation de la production des registres pénitentiaires)
		Mise à disposition des outils de gestion des fournitures et équipements remis aux partenaires et formation de ceux-ci à l'utilisation de ces outils	Renforcement des capacités de gestion chez les partenaires des appuis apportés par le programme	En vue de renforcer l'implication et appropriation au niveau des partenaires

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
A.2.2	Renforcer les capacités de <u>l'administration judiciaire civile et militaire</u> par la mise en œuvre du plan d'action pour l'introduction d'un système de rapportage, de suivi & évaluation et de motivation du personnel et la mise en place de systèmes de gestion pour la chaîne pénale, la fourniture d'équipements et matériaux de fonctionnement, la formation du personnel judiciaire et personnel d'appui dans les systèmes de gestion, la tenue et la sécurisation d'audiences foraines ;	Disponibilisation de 34 motos pour les juridictions et parquets civils et militaires	Amélioration des conditions de déplacement du personnel judiciaire au profit des justiciables et délais de justice respectés	A l'origine, les motos n'étaient prévues que pour la police judiciaire, mais à la suite des observations avérées d'autres services judiciaires et pour des raisons d'efficacité de services, la distribution a été étendue aux services pénitentiaires et de greffe et de secrétariats de parquets civils et militaires.
		Approvisionnement trimestriel en fournitures de bureau aux barreaux et syndicats (bureaux de consultation gratuite)	Amélioration des bureaux de consultation gratuite en faveur des justiciables indigents	Sur base des besoins et requêtes exprimées par les partenaires
		Edition d'un recueil de jurisprudence des cours et tribunaux des 3 zones du programme et mise en ligne du site web de publications juridiques	Vulgarisation de la jurisprudence pour une plus grande qualité et cohérence des décisions de justice	Le recueil de jurisprudence est en cours de distribution (1500 exemplaires). La mise à disposition de documentation de base pour les cours et tribunaux civils et militaires - au-delà des réalisations mentionnées- n'a pas été réalisée en raison de contraintes au niveau de l'organisation du marché.
		Mise en place du système de motivation lié à la performance du personnel judiciaire sur la période 10/08 à 01/10 après étude de faisabilité.	Ayant permis la réalisation de: 567 jugements ayant fixé le sort des personnes en détention, 1009 requêtes émises aux fins de fixation et décision de renvoi, 2 rapports de prisons	Grâce à ce système, l'arriéré judiciaire a pu être réduit. Cependant, se pose la question de la pérennisation de celui-ci.

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Appui à la tenue de 38 audiences foraines	Ayant permis comme réalisations: 1.153 dossiers enrôlés, 764 décisions judiciaires rendues dont 110 jugements de viol	L'organisation des audiences foraines a permis de renforcer la proximité de la justice avec jugements rendus sur les lieux de crimes
		Appui à la réalisation de 32 enquêtes relatives à des délits graves et/ou de masse	Renforcement de la lutte contre l'impunité en rendant possible la réalisation d'enquêtes dans des milieux difficiles d'accès et exigeant des moyens additionnels	En réponse aux demandes adressées par le Ministère Public ou aux dénonciations de la société civile
		Formation de 108 agents judiciaires et pénitentiaires sur l'utilisation des outils informatiques	Renforcement des capacités des partenaires pour la bonne administration des services judiciaires et pénitentiaires	Cycle de formation de 60 jours
		Formation de 155 greffiers, huissiers et secrétaires des parquets dans les 3 zones	Renforcement des capacités pour une meilleure gestion administrative des dossiers judiciaires	
		Recyclage de 64 magistrats sur les techniques de rédaction et de motivation des jugements réquisitoires	Amélioration de la qualité des décisions judiciaires et de leur formalisation/documentation	
A.2.3	Renforcer les capacités des établissements pénitentiaires, permettant une amélioration des conditions de détention : meilleur suivi des dossiers des détenus et une meilleure gestion de la prison (stock, cuisine, infirmerie).	Disponibilisation de fournitures aux prisons: 4.713 couvertures, 500 paires de draps, 3.090 matelas, 2.500 assiettes et gobelets, 44 casseroles	Amélioration des conditions d'hébergement et de vie des détenus dans les prisons	
		Mise à disposition de 6.550 tenues pour les prisonniers dans 9 prisons et 3 EGEE	Amélioration des conditions d'habillement des prisonniers selon leurs conditions carcérales	Au comité de pilotage de mars 2009, le Ministère de la Justice a préféré la couleur jaune (l'une des couleurs du drapeau national) à la couleur orange.
		Validation et disponibilisation des registres pénitentiaires réglementaires auprès de 9 prisons	Amélioration de la gestion administrative des dossiers des détenus et prisons	Registres des prisons, registres des greffes des tribunaux civils et militaires, registres des secrétariats des parquets et auditorats, registres des greffes des cours civiles et militaires, registres des secrétariats des parquets généraux et des auditorats supérieurs, distribués dans les 3 provinces (soit 2.748 registres au total).

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Informatisation de la gestion des dossiers des détenus: plus de 2.000 dossiers encodés	Amélioration du suivi des dossiers et du respect des échéances y relatives	Idéalement, il aurait fallu une mise en réseau de la base de données des prisons avec les services des parquets provinciaux et national ce qui n'a pas été permis en raison de la longueur et complexité du processus.
		Disponibilisation d'un générateur à la prison de Kabare	Amélioration des conditions de vie des détenus et de travail des services pénitentiaires	Le générateur était initialement prévu pour le parquet de Kamituga, qui par la suite a été connecté au réseau. Le générateur a en conséquence été mis à la disposition de la prison de Kabare.
		Instauration/Appui à la tenue des réunions périodiques des Comités de Suivi des prisons : 29 réunions tenues dans les prisons de Bukavu, Goma, Bunia et Béné.	Améliorer le fonctionnement des prisons et le respect des droits de détenus à travers un renforcement de l'implication de toutes les parties prenantes dans le suivi de celles-ci	Comités de Suivi mensuels avec les Ministères provinciaux de la justice, les divisions de la justice, les parquets civil et militaire, la société civile, ONG internationales et agences des NU.
A.2.4	Renforcement des capacités de la défense et de <u>l'appui aux victimes par les barreau et syndic de défenseurs et par des ONG</u> ; Augmenter un appui d'assistance judiciaire pour les prévenus et les victimes. Mise en place de permanences de défenseurs dans les lieux de détention ciblés par le programme. L'accès à la justice pour victimes et accusés est facilité par la présence de défenseurs dans les zones rurales. Mettre en place un programme d'assistance judiciaire orienté vers les victimes de violences sexuelles ;	Prise en charge de 130 victimes résidant loin des juridictions lors des audiences foraines	Présence assurée des victimes des violences sexuelles et des crimes graves pendant les audiences	
		Fourniture d'une assistance judiciaire gratuite aux victimes et prévenus dans 23 audiences foraines et dans 3 dossiers spécifiques	Assurer les garanties d'un procès équitables pour toutes les parties en justice	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Formations (4 sessions à Bukavu; Goma, Béni et Bunia) de relais communautaires sur le rôle des cliniques juridiques dans l'accompagnement des victimes en justice	Renforcement des capacités des ONG locales pour l'accompagnement de proximité et l'orientation judiciaire des victimes de crimes	
		Installation de 18 cliniques juridiques	512 cas enregistrés et orientés vers différentes structures de prise en charge: police, instances judiciaires, médicales, etc...	A Shabunda et Walikale, la clinique juridique connaît des difficultés suite à l'absence des juridictions de droit écrit dans ces zones. La clinique d'Aru a cessé de fonctionner suite à des conflits entre ses membres
		Organisation de 3 journées d'évaluation des cliniques juridiques	A permis l'évaluation des 15 premières cliniques juridiques appuyées dans les 3 zones, d'identifier les difficultés fonctionnelles et adopter les recommandations émises	L'installation des cliniques juridiques était une première expérience dans la zone d'intervention. Il ressort l'importance de poursuivre et consolider le renforcement des ONG locales, agissant dans ce système.
		Formation-recyclage de 105 avocats sur les règles déontologiques et les principes d'un procès équitable	Relance des mécanismes légaux d'assistance judiciaire gratuite aux justiciables indigents	Le système d'assistance judiciaire gratuite était en train de disparaître, et le Bâtonnier national a exprimé la volonté de rappeler les obligations professionnelles des avocats en cette matière.
		Formation-recyclage de 144 défenseurs judiciaires sur les règles déontologiques et les principes d'un procès équitable		
		Organisation d'un forum d'échanges à Bunia entre avocats et défenseurs judiciaires (30 participants) sur le rôle de la défense dans l'administration de la justice en Ituri.	A permis de dégager plus clairement le rôle du corps de défenseurs et du barreau dans l'administration de la justice + organisation du corps de défenseurs judiciaires à Bunia et de la section du Barreau de Kisangani à Bunia	Cette activité a pris place pour répondre à la situation de rivalité qui s'installait entre les 2 corps opérant à Bunia, afin d'apaiser la situation et de renforcer les complémentarités/collaborations entre ceux-ci.
		Organisation de 2 ateliers de réflexion sur la problématique d'assistance judiciaire à Bukavu avec bâtonniers, syndics, chefs de juridictions, ONG de monitoring	Engagement des participants à rendre opérationnel les bureaux de consultation gratuite en faveur des justiciables vulnérables/formaliser le programme d'assistance judiciaire gratuite	Objectif poursuivi de renforcer la complémentarité entre les différents acteurs du système d'assistance judiciaire gratuite

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Organisation de permanences dans les prisons de Goma, Béni, Butembo, Bukavu, Bunia au profit des indigents en détention	264 détenus consultés, 4 libérations, 35 dossiers suivis résultant d'une implication renforcée des barreaux et corps de défenseurs judiciaires	Volonté d'impliquer les avocats et défenseurs judiciaires dans le suivi et la régularisation des cas d'arrestation et détention prolongée arbitrairement
Volet 3	Accroître la confiance des populations des provinces de l'Est dans son système de justice et dans son armée en protégeant et sensibilisant la population et l'armée sur leurs droits et devoirs			
A.3.1	Renforcer les capacités de monitoring et rapportage des ONG nationales et assurer le <u>monitoring par des ONG nationales des procès et des lieux de privation de liberté</u> dans les trois zones d'intervention	Formation de 60 membres d'ONG locales (après cartographie) sur le monitoring des procès et lieux de détention	Renforcement des capacités de 60 ONG locales en matière de monitoring des procès et lieux de détention	Implication de la société civile dans l'observation/monitoring du fonctionnement de la justice
		Sélection et appui de 40 ONG locales pour assurer le monitoring des lieux de détention	301 cachots régulièrement visités, 4.859 détenus (dont 135 femmes et 151 mineurs) visités, 315 rapports de monitoring produits	
		Appui de 11 ONG pour la sensibilisation de la population dans le cadre des audiences foraines et le monitoring des procès	21 procès d'AF observés par les ONG locales et population sensibilisées sur l'accès à la justice	
A.3.2	Mettre en œuvre le programme de <u>sensibilisation sur la justice</u> en général, sur les violences sexuelles, sur les procédures de dépôt de plainte contre des militaires	Organisation de 3 ateliers à Bunia, Bukavu et Goma avec 102 juges coutumiers et juges de paix sur l'administration de la justice de proximité	Amélioration de la compréhension de la transition qui doit se faire entre les juridictions coutumières et les tribunaux de paix en cours d'installation et de l'évolution du rôle des juges coutumiers	
		Organisation de 3 tables rondes avec 85 participants à Bunia, Bukavu et Goma sur le rôle du Conseil Supérieur de la Magistrature	Vulgarisation des lois portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature et du statut des magistrats	Participation de la société civile et des députés provinciaux afin d'informer sur les voies de recours en cas de dysfonctionnements de la justice et la responsabilité personnelle des magistrats

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Organisation d'actions de sensibilisation de masse sur la justice: 25 participants (agents de prison, agents de l'auditorat, éléments de la PNC et des FARDC) à Bukavu sur les règles de détention et les droits des prisonniers; 36 députés provinciaux et autres participants sur la protection des défenseurs des droits de l'homme; 1.000 policiers de Bukavu sur les droits des personnes arrêtées (+ distributions de 40 dépliants et 20 guides des droits de la personne arrêtée)	Meilleure compréhension et appropriation par les divers groupes-cibles des droits des prisonniers, droits des personnes arrêtées et besoin d'établir un cadre de protection des défenseurs des droits de l'homme. Engagement des députés provinciaux de prendre un édit de protection des défenseurs des droits de l'homme au Sud Kivu	
		Diffusion de 16 émissions de sensibilisation "Sheria ni dawa" ("la justice est un remède"), sur 30 chaînes de radio en Ituri, au Nord Kivu et au Sud Kivu	Meilleure information des populations en ce qui concerne les droits et devoirs, par exemple en ce qui concerne: la vision du gouvernement en matière de justice, le droit à l'héritage pour les enfants, le respect du droit d'usufruit pour les femmes, les frais et amendes à payer en justice, le recours des citoyens en cas d'abus, les conditions légales de détention,	En collaboration avec les radios communautaires dans les zones d'intervention via l'ONG Benevolencia
		Diffusion de 9 émissions radio en lien avec les activités de formations du projet et les audiences foraines	Sensibilisation des populations sur les audiences foraines, sur les droits des citoyens devant les OPJ	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Diffusion de 47 émissions radio/TV "Droits et Justice pour tous"	Information et sensibilisation des populations sur divers thèmes dont: résolution des conflits fonciers, rôle des acteurs de la justice contre les violences sexuelles, protection juridique des victimes et témoins de violences sexuelles, procédures de dépôt de plaintes devant les instances judiciaires, nouvelles lois sur la protection des enfants, mécanismes d'assistance judiciaire gratuite, frais de justice,...	
		Enregistrement de 8 productions de pièces théâtrales au Nord Kivu, diffusion de 7 pièces théâtrales sur les stations de radio de Goma, production de 17 pièces de théâtre populaire sur les 3 sites	Information et sensibilisation des populations sur divers thèmes relatifs aux droits et à la justice	Approche interactive avec des sessions de questions-réponses avec le public
		Réalisation de campagnes de sensibilisation sur le droit et la justice dans 4 grands camps de déplacés de Goma (Mugunga, Bulengo, CCLK, Buhimba)	Information et sensibilisation des déplacés de guerre victimes de violation de leurs droits à dénoncer les abus qu'ils subissent	Participation également d'un magistrat pour répondre aux questions émises par les personnes déplacées
		Production d'une chanson de sensibilisation "Tuamininiye sheriya yetu" ("Croyons en notre justice")	Amélioration de la compréhension de la loi et réduction des violations des droits de citoyens	Diffusion sur les radios locales et lors des événements du projet
		Production de 2 bandes dessinées: 1 sur "tolérance zéro" sur le fonctionnement de la justice militaire (700 exemplaires produits et diffusés) et 1 sur "arrestation arbitraire" à destination de la population et des policiers (1.000 exemplaires produits et diffusés)	Sensibilisation des populations et des policiers en vue de réduire les arrestations arbitraires et détentions illégales	Distribuées lors des journées portes ouvertes des juridictions civiles et militaires

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Production, multiplication et diffusion de 6 affiches d'information/sensibilisation pour un total de 1.450 exemplaires	Information et sensibilisation de la population sur les thèmes: "haki za mfungwa", "non à l'extorsion", "non au port illégal d'armes de guerre", "la justice pour tous et par tous", "résolution des conflits fonciers", "les frais à payer en justice"	Diffusion à large échelle via les ONG partenaires.
		Production et installation de 4 panneaux de sensibilisation sur la gratuité des visites en prison et du dépôt des plaintes	Amélioration de l'information de la population en vue de limiter les tentatives de négociation/extorsions	
		Production, multiplication et diffusion de 4 dépliants (en swahili et français) à concurrence de 105.750 exemplaires au total	Information et sensibilisation de la population sur les thèmes: frais à payer en justice, protection de l'enfant, fonctionnement d'un tripaix, droits de la personne arrêtée	
		Appui à parution de 7 ouvrages reproduits à concurrence de plus de 14.000 exemplaires tel que: Eléments du droit judiciaire militaire, Les violences sexuelles en RDC, La profession d'avocat au Congo, Le Guide des droits de la personne arrêtée, Les actes de procédure en matière pénale, Petit index des infractions usuelles, Recueil de jurisprudence en matière pénale (en cours)	Enrichissement de la documentation dont dispose les différents partenaires (instances judiciaires, universités,...) en vue d'une amélioration de leurs prestations	L'objectif poursuivi était également de stimuler la recherche sur le thématique.
		Organisation de 6 conférences universitaires sur les 3 sites sur les thèmes: Lutte contre la torture, les violences sexuelles et la protection de l'enfant/Restauration de la justice à l'Est de la RDC/Protection de l'enfant et cadre légal sur les violences sexuelles/Droits des citoyens devant les OPJ/Nouvelles lois sur les violence sexuelles, protection de l'enfant, droits des détenus, lutte contre l'impunité/Lutte contre la corruption dans le système judiciaire	Information/sensibilisation du monde universitaire sur divers thèmes en vue d'une implication renforcée des étudiants pour vulgariser et veiller au respect des droits	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Organisation de 12 journées "portes ouvertes" dans les institutions judiciaires ayant réuni 1.308 visiteurs	Rapprochement entre la population et les acteurs judiciaires	Activité fortement appréciée par la population et ayant contribué à une meilleure information sur le fonctionnement de la justice
		Organisation de 2 rencontres sportives entre militaires et population civile	Renforcement de la cohabitation entre militaires et population civile dans les zones post-conflit	A contribué à décriper les relations tendues entre militaires et population civile (étudiants)
A.3.3	Former les militaires afin qu'ils aient une meilleure compréhension du rôle de la justice en général et de la justice militaire en particulier et connaissent les limites de leurs pouvoirs et les sensibiliser pour faire des programmes envers la population	Formation de 106 commandants militaires des grandes unités sur le rôle et le fonctionnement de la justice militaire et sur les droits de l'homme	Renforcement de l'implication des officiers militaires dans la lutte contre l'impunité	
		Formation de 88 OPJ/IPJ des unités et auditeurs militaires sur l'administration de la justice et la protection des libertés fondamentales	Renforcement de l'implication des unités militaires dans l'administration de la justice pour les zones militaires opérationnelles et les Régions Militaires	
		Organisation de 2 ateliers (70 participants) entre les forces de l'ordre (FARDC/PNC) et les leaders des communautés sur la cohabitation pacifique	Mise en place d'un cadre d'échange et renforcement de la collaboration entre forces de l'ordre et population civile en vue d'une résolution conjointe des conflits dans les zones touchées par les conflits armés	
		Organisation de 2 ateliers d'échanges entre les commandements et magistrats militaires (46 participants) sur les thèmes: le rôle de la justice dans la démocratie naissante en RDC et le rôle de la justice au sein de l'armée	Rapprochement entre les commandements et les magistrats militaires en vue d'une implication renforcée de chacun dans la lutte contre l'impunité	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Organisation de 3 journées d'évaluation de l'apport du cadre de concertation entre force de l'ordre et population civile	Facilitation des échanges et mise en relation entre les militaires, les autorités politico-administratives et la société civile	
Volet 4 Les aspects genre et protection de l'enfant sont pris en compte à travers l'appui à la lutte contre les violences sexuelles à l'Est de la RDC				
A.4.1	Renforcer les capacités du personnel judiciaire et autres acteurs de justice au regard de la loi sur les violences sexuelles et de la procédure judiciaire y afférente	Organisation de 2 sessions de formations de formateurs d'OPJs à l'attention de 12 participants dans le domaine des VS: Session I - Formation générale sur les VS; Session II - Formation en techniques d'audition dans le domaine des VS	Les Inspections provinciales de la PNC du Sud Kivu et Nord Kivu disposent d'une équipe de formateurs dans le domaine de VS en vue de l'organisation de formations permanentes	Approche de formation de formateurs adoptée en vue d'essayer de pérenniser la formation au sein des services
		Organisation de 5 formations des OPJs/OMPs sur les techniques d'enquête spécifiques dans les cas de VS à Goma et Bukavu à l'attention de 90 participants.	Les acteurs intervenants au niveau de l'enquête -- police et OMPs-- sont formés sur les techniques d'enquête spécifiques pour le domaine de VS en vue d'assurer une plus grande qualité des dossiers d'enquête constitués	Pour répondre à la problématique de la qualité insuffisante des dossiers judiciaires ne permettant pas toujours les poursuites adéquates à l'endroit des prévenus
		Organisation de formations parajuridiques des membres des ONGs et cliniques juridiques sur la prise en charge juridique/judiciaire des cas de violences sexuelles	Les acteurs intervenants au début du processus de prise en charge judiciaire connaissent les droits des victimes, la procédure applicable et le rôle à jouer par les divers acteurs judiciaires.	Pour rendre plus efficace l'accompagnement des victimes de violences sexuelles par les structures de proximité
		Organisation d'une Table Ronde avec médecins et juristes intervenant sur les VS en vue de définir les besoins de formation des prestataires de santé dans le domaine médico-légal	Les prestataires de santé et juristes intervenants dans la lutte contre les VS ont fait le bilan de leur collaboration et la complémentarité de leurs actions dans la prise en charge de cas de VS et ont identifié clairement les besoins de formation pour les prestataires de santé.	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Mise en place d'un Comité Pédagogique composé d'experts des domaines de la santé et justice ayant tenu : 1) deux réunions préliminaires pour définir une proposition de modèle de formation para-juridique/médico-légale; 2) une réunion avec des experts nationaux et internationaux (Gender and Justice Unit, Cape Town University; OMS Genève) pour validation du modèle de la formation	Validation du modèle de formation para juridique/médicolégale dans le domaine VS par les DPS des 3 zones.	
		Organisation d'une formation de formateurs dans le domaine para-juridique/médico-légal pour 36 participants	Les DPS du Nord Kivu, Sud Kivu et des districts sanitaires de l'Ituri disposent d'une équipe de formateurs dans le domaine para juridique/médico-légale dans le domaine VS.	
		Organisation de 4 formations (Goma, Beni, Bunia, Bukavu) dans le domaine para-juridique/médico-légal à destination de 240 prestataires de santé	Les DPS du Nord Kivu, Sud Kivu et des districts sanitaires de l'Ituri ont 240 prestataires de santé formés dans le domaine para juridique/médicolégale dans le domaine VS.	
		Organisation d'une table ronde sur le fonctionnement et la collaboration des autorités judiciaires dans la lutte contre les violences sexuelles	Les acteurs policiers, judiciaires et ONGs ont identifié les mesures légales de protection pour les diverses phases de prise en charge d'un cas de VS.	
		Mise en place d'un système de monitoring sur le traitement des dossiers judiciaires relatifs aux violences sexuelles	Production de 4 rapports mensuels et 1 rapport semestriel d'analyse des données policières et judiciaires sur le traitement des cas de violences sexuelles ayant permis une amélioration de la connaissance de l'état de lieu ainsi que des problèmes spécifiques du dispositif de réponse policière et judiciaire (chaîne pénale et justice militaire) aux cas de VS.	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
A.4.2	Développer l'accès à la justice civile et militaire et aux services judiciaires, cliniques et sociaux en faveur des prévenus, victimes et témoins	Soutien à la prise en charge policière, juridique et judiciaire de 192 cas de violences sexuelles	Renforcement de l'aide judiciaire aux victimes et des droits de la défense dans les affaires de violences sexuelles	Appui à la relance des mécanismes d'assistance judiciaire gratuite
		Renforcement d'appui aux audiences foraines (justice de proximité) dans le cadre du traitement des dossiers de violences sexuelles	110 cas de violences sexuelles traités dans le cadre d'audiences foraines	
		Réalisation d'une étude anthropologique sur les perceptions et mécanismes de réponse aux violences sexuelles à l'Est de la RDC.	Amélioration de la compréhension des difficultés d'application de la loi et utilisation des mécanismes juridictionnels en raison des perceptions et mécanismes extra juridictionnelles /coutumiers de réponse aux violences sexuelles	
		Organisation de 2 tables rondes (Goma et Bukavu) sur la protection des victimes et intermédiaires dans les cas de violences sexuelles	Amélioration des connaissances des acteurs policiers, judiciaires et ONGs sur les mesures légales de protection des victimes et intermédiaires pour les diverses phases de prise en charge d'un cas de VS.	
A.4.3	Soutenir les activités de sensibilisation, de suivi et autres activités promotionnelles	Elaboration et reproduction de 2.400 dépliants sur les procédures applicables concernant les violences sexuelles et les procédures de réception des plaintes	Information renforcée de la population sur les procédures à suivre dans les cas de violences sexuelles grâce à la disponibilité de dépliants au niveau des lieux d'accueil et des structures de prise en charge juridique et judiciaire des victimes de violences sexuelles	
		Formation de 18 sensibilisateurs sur la question Genre au sein de l'armée	La 8ème région militaire dispose d'une équipe formée pour assurer la sensibilisation de l'armée et des forces de sécurité sur la question Genre	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Organisation de 3 ateliers sur: "Le genre, les violences sexuelles et la réforme de l'armée" à destination de SAS et Femmes Militaires, CIMIC, Etat Major 8ème région militaire.	Renforcement de la sensibilisation des acteurs à une meilleure prise en compte des aspects genre dans la réforme de l'armée.	
		Organisation de deux ateliers sur "les femmes et la sécurité: une affaire pour tous" à Goma et Bukavu à destination de la société civile, de la police et de la FARDC	Renforcement de la sensibilisation des acteurs à une meilleure prise en compte des aspects genre dans la réforme de l'armée.	
		Organisation de 10 ateliers de sensibilisation des leaders communautaires selon la méthode ASCLI	Les leaders communautaires et les populations connaissent la procédure applicable aux cas de violences sexuelles ainsi que le rôle à jouer par les diverses autorités locales.	
		Organisation de séminaires universitaires sur "La problématique des causes des violences sexuelles au Nord Kivu", "Etude sur la répression des violences sexuelles", "Les violences sexuelles" + Séance de sensibilisation avec les étudiants du Sud Kivu	Les étudiants en droit et sciences sociales sont sensibilisés sur le thème de VS.	
		Organisation de séances publiques universitaires sur 3 thèmes: <u>Thème I:</u> La politique de la tolérance zéro en matière des violences sexuelles (Goma, 10/09/2010; Bukavu, 3/02/2010); <u>Thème II:</u> Les réponses des juridictions coutumières face aux cas de violences sexuelles. (Goma, 4/12/ 2009); <u>Thème III:</u> L'impact de l'assistance juridique et judiciaire aux victimes des violences sexuelles (Goma, 29/01/2010).	Les étudiants, ONG et institutions étatiques sont informés et débattent ensemble sur plusieurs thèmes concernant les VS.	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Organisation d'une Conférence sur les violences faites à la femme congolaise et le viol: réponses juridiques et judiciaires au problème.	La société civile (étudiants universitaires et ONGs), agences internationales et institutions judiciaires et politiques du Nord Kivu sont informés et débattent le problème des violences sexuelles au sein de la communauté et l'application des nouvelles lois de 2006.	
		Organisation d'une Conférence sur la gestion de la sécurité concernant les victimes, témoins et intermédiaires dans les cas de violences sexuelles	La société civile, agences internationales et institutions judiciaires et politiques du Sud Kivu, Nord Kivu et Ituri discutent les mécanismes de protection disponibles (légaux et institutionnelles) et identifient les besoins concrets et recommandations pour la mise en œuvre de mesures de protection adéquates aux cas de VS en prenant en compte la réalité légale, politique et institutionnelle à l'Est de la RDC.	
		Organisation de 3 journées de réflexion sur les perceptions et mécanismes de réponse aux violences sexuelles à l'Est de la RDC - présentation, discussion et contributions d'une étude anthropologique	La société civile du Sud Kivu, Nord Kivu et Ituri discute les perceptions et mécanismes de réponse aux violences sexuelles à l'Est de la RDC, les résultats de l'étude REJUSCO ainsi que d'autres études développées sur les thématiques similaires. Elle présente des recommandations concrètes en prenant en compte les réalités légales et institutionnelles Congolaises.	
A.4.4	Appuyer la coordination provinciale de la lutte contre les violences sexuelles, notamment sur le plan de toute la chaîne pénale	Organisation d'un atelier provincial d'échange sur la stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles	Les acteurs de la société civile, institutions politiques et judiciaires connaissent et adaptent la stratégie globale de lutte contre les VS au contexte du Sud Kivu.	

	Logique de l'intervention	Réalisations	Résultats	Commentaires
		Organisation de 2 journées de réflexion sur la Prise en Charge judiciaire des cas de Violences Sexuelles à l'Est du Congo: état des lieux et évaluation des interventions et appuis au secteur policier et judiciaire dans le domaine	Les acteurs policiers et judiciaires discutent et interprètent les données du monitoring judiciaire, identifient les faiblesses et obstacles structurels et procéduraux de la procédure et évaluent les appuis disponibles ainsi que les actions de renforcement	
		Organisation de 5 tables rondes réunissant les médecins, OPJ's et OMPs en vue de comprendre et identifier les problèmes et besoins de renforcement au niveau du processus de lutte et prise en charge des VS pour l'ensemble des acteurs	Réalisation d'un état des lieux sur les problèmes spécifiques rencontrés dans la prise en charge des cas de VS et dans la collaboration entre les structures y intervenant.	

6. CLOTURE DE L'INTERVENTION

6.1. DESCRIPTION DES ACTIVITES A CLOTURER

Les activités opérationnelles devant être finalisées après le 31/08/10 concernent :

1. La distribution du recueil de jurisprudence (volet 3 – sur financement DP):

Les 1500 exemplaires du recueil de jurisprudence ont été réceptionnés. La distribution a été effectuée à Kinshasa et à Goma ; est en cours à Bukavu et Uvira, et est prévue au mois d'octobre pour Beni, Butembo, Bunia et Kisangani.

2. La finalisation et réception des chantiers de construction en cours (volet 1 – sur financement COFIN et sur financement DP) :

Les chantiers restant à finaliser sont les suivants :

- Palais de Justice Militaire de Goma : L'entrepreneur était fortement en retard sur l'exécution du chantier et avait suspendu ses activités fin mars 2010, suite aux changements intervenus au sein de l'UGP (fin de contrat de la majorité du personnel, et changement de l'équipe de management). Les travaux ont repris le 01/09/2010, et il est estimé à ce stade que la finalisation du chantier devrait prendre 4 mois (si l'entrepreneur y met effectivement les moyens requis).
- Palais de Justice Militaire de Bukavu : Etant donné que des questions se posent sur la qualité des travaux de gros œuvre effectués par l'entrepreneur, le chantier avait été suspendu dans l'attente d'une nouvelle analyse/revue de celui-ci par un expert spécialisé, pour donner suite à la mission effectuée fin du mois d'avril par un expert infrastructures de la CTB. Une contre expertise spécialisée fera une étude fin septembre afin de déterminer les mesures correctives à effectuer concernant les problèmes de stabilité. Concomitamment l'entrepreneur doit également corriger un certain nombre de malfaçons au niveau des finitions.
- EGEE/Pavillon pour femmes de Goma : Le chantier est à l'arrêt depuis septembre-octobre 2009 suite à la faillite de l'entrepreneur. Son contrat a été résilié en février 2010. Les travaux ne sont achevés qu'à environ 60% et certaines malfaçons sont à corriger. Une étude technique est en cours pour établir l'identification précise et la budgétisation des travaux restant à effectuer. Sur base de cette étude, un nouveau marché de travaux sera lancé en octobre selon une procédure simplifiée, telle que décrite dans l'avenant 3 au DP2. Les travaux à effectuer sont estimés à 10 semaines d'exécution.
- Extension du Palais de Justice de Bukavu : Sur base des visites techniques effectuées, des travaux complémentaires afin d'assurer une bonne étanchéité du mur de soutènement en sous-sol s'avèrent nécessaires. Des négociations sont en cours avec l'entrepreneur pour l'identification précise et la budgétisation des travaux de reprise. Ces travaux sont estimés à 6 semaines d'exécution.

Il est aussi à signaler que 3 autres chantiers sont terminés mais sont encore à réceptionner (Tripaix de Mahagi, Extension de l'Auditorat Militaire de Bunia, et EGEE/Pavillon pour femmes de Beni), et que les travaux de réhabilitation de la prison de Nyongera avaient été arrêtés (contrat résilié) suite à l'insécurité dans la zone.

Il ressort ainsi des estimations actuelles que les activités opérationnelles ne pourront se terminer avant décembre 2010, tout en gardant à l'esprit que cette planification est dépendante du respect par les entrepreneurs et fournisseurs des délais d'exécution estimés à ce jour, de la rapidité des procédures d'exception pour les derniers marchés à passer et, pour le PJM Bukavu, du résultat de l'analyse technique effectuée par les experts.

Au-delà des activités opérationnelles, la période de clôture de 2 mois (janvier et février 2011) sera nécessaire pour effectuer les activités de clôture administrative, comptable et financière du programme dans son ensemble.

6.2. DISPOSITIF DE CLOTURE

Suite à la fin de contrat au 31/03/2010 des 54 personnes employées sur le programme sur les 4 sites (UGP de Goma, cellules de Goma, Bukavu et Bunia), tenant compte des activités opérationnelles à finaliser et de du processus de clôture, ainsi que des restrictions émises par la DUE, le programme REJUSCO a fermé les 3 cellules au cours du mois d'avril, tout en poursuivant les distributions de mobiliers aux partenaires.

Depuis le mois de mai 2010, l'équipe restreinte suivante est à l'œuvre :

- un nouveau Coordonnateur/Régisseur (de profil architecte et spécialiste des marchés publics) ;
- un expert international en appui opérationnel (de profil Chargé de Programme CTB) ;
- un nouveau Responsable Administratif et Financier (Comptable DP) ;
- un chargé de comptabilité ;
- un secrétaire-caissier ;
- un logisticien ;
- un chauffeur.

7. BILAN SUR LE PLAN FINANCIER

7.1. TABLEAU SYNTHETIQUE DE LA CONSOMMATION BUDGETAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT

La situation de consommation budgétaire au 31/08/2010 sur les différentes sources de financement du programme se présente de la façon suivante :

		Budget initial (EUR)	Budget revu	Dépenses au 31/08/10	Solde disponible au 31/08/10	Taux exécution budget au 31/08/10
UE	DP0	536.500	522.508	522.508	0	100%
	DP1	2.571.293	1.500.000	1.411.806	88.194	94%
	DP2	-	4.027.492	2.007.384	2.020.108	50%
	Audit & Evaluation*	350.000	350.000			
	CS	1.500.000	1.500.000	1.472.272	27.728	98%
	Sous-total UE		7.900.000	5.413.969	2.136.031	69%
COFIN		7.406.778	7.406.778	6.813.027	593.751	92%
GVS		1.521.385	1.521.385	1.063.992	457.393	70%
TOTAL REJUSCO			16.828.163	13.290.988	3.537.175	79%

*Non géré par REJUSCO (mais par DUE)

7.2. TABLEAUX DETAILLES DE LA CONSOMMATION BUDGETAIRE PAR SOURCE DE FINANCEMENT AU 31/08/2010

7.2.1. Devis-Programme 2 (UE)

Au 31/08/2010, le taux de consommation du budget DP2 n'est que de 50% hors engagements, notamment en raison de la libération tardive (fin 2009) du financement, et de l'annulation de 3 marchés de construction.

DP2 - RDC060594T		Budget	Total dépenses au 31/08/2010	Solde au 31/08/2010
Volet 1	Fonctionnalité des lieux de justice	552.392	3.363	549.029
Activités 1.1	Fonctionnalité des C&T	552.392	3.363	549.029
x 1.1.1	Constructions cours & tribunaux civils	552.392	3.363	549.029
Volet 2	Fonctionnement de la justice	2.753.325	1.713.762	1.039.564
Activités 2.1	Améliorer qualité de l'investigation	334.191	133.285	200.906
x 2.1.1	Fourniture d'équipements de base pour la Police Judiciaire	213.358	63.425	149.933
x 2.1.2	Formations, étude police scientifique et investissements police scientifique	120.833	69.860	50.973
Activités 2.2	Améliorer Fonctionnement C&T	2.043.582	1.452.083	591.499
x 2.2.2	Système de motivation	150.000	156.335	-6.335
x 2.2.3	Appui logistique	1.465.986	1.053.093	412.893
x 2.2.4	Audiences foraines	170.000	79.837	90.163
x 2.2.5	Formations	257.597	162.817	94.779
Activités 2.3	Appui technique à la protection des libertés individuelles	171.385	82.746	88.639
x 2.3.1	Amélioration des systèmes de gestion / suivi (prison)	171.385	82.746	88.639
Activités 2.4	Droit de la défense et aide aux victimes	204.167	45.648	158.519
x 2.4.1	Assistance Judiciaire	204.167	45.648	158.519
Volet 3	Monitoring et sensibilisation	721.775	290.259	431.516
Activités 3.1	Monitoring, sensibilisation documentation	721.775	290.259	431.516
x 3.1.1	Sensibilisation de masse et documentation	549.275	145.087	404.188
x 3.1.2	Monitoring de la chaîne pénale	172.500	145.172	27.328
TOTAL	soumission totale	4.027.492	2.007.384	2.020.109

7.2.2. Contrat de Services (UE)

Le contrat de services d'un budget initial total de 1,5 millions € affiche un solde budgétaire d'environ 27.730 € à fin août 2010.

Assistance Technique au Programme REJUSCO (Annexe V. Bordereau des prix)					Dépenses Totales 31/08/2010	Solde au 31/08/10
Item	Unité	Quant.	Prix Unit. €	Total €		
I. Partie Forfaitaire et à taux unitaires						
AT long terme						
Coordinateur général	h/mois	35,80	14.897	533.072	541.618,13	(8.546,13)
ATLT provincial national senior	h/mois	99,40	1.900	188.791	191.403,09	(2.612,09)
AT international administration et finance	h/mois	33,30	15.157	504.060	502.576,43	1.483,57
AT spécialistes nationaux sectoriels	h/mois	69,60	1.900	132.303	100.553,81	31.749,19
Comptable	h/mois	37,50	1.400	52.550	56.478,66	(3.928,66)
Sous-total I				1.410.776	1.392.630,12	18.145,88
II. Partie remboursable						
Voyages internationaux	A/R	26,40	1.130	29.800	18.588,21	11.211,79
Bagages	Kg	2778,60	5	13.170	13.084,78	85,22
Voyages nationaux	A/R	76,00	500	38.006	39.744,65	1.738,65
Sous-total II				80.976	71.417,64	9.558,36
TOTAL 1 (I+II)				1.491.752	1.464.047,76	27.704,24
Provision pour imprévus (frais bancaires + frais d'audit)				8.248	8.223,96	24,04
TOTAL 2				8.248	8.223,96	24,04
TOTAL GENERAL (1+2)				1.500.000	1.472.271,72	27.728,28

7.2.3. Co-financement (DGCD, DFID, DGIS)

Au 31/08/2010, le taux de consommation du budget « Cofinancement » est de 92 % hors engagements. Il n'y a pas de rubrique présentant un reliquat particulièrement important.

	COFIN - RDC0605811	BUDGET REVISE (EUR) (0)	dépenses 2007	dépenses 2008	dépenses 2009	dépenses 2010 au 31/08/2010	TOTAL DEPENSES au 31/08/10
	DESCRIPTION						
A	Frais remboursables	6.756.500	1.220.951	2.329.590	2.512.466	532.471	6.595.478
A_01	Fonctionnalité des C&T	3.065.279	399.532	945.028	1.305.360	256.103	2.906.023
A_01_01	Fonctionnalité des C&T et des prisons (année 2007) à ne plus	400.587	399.532	494	-1.499	0	398.526
A_01_02	Constructions cours & tribunaux civils	91.538	0	50.337	41.893	0	92.231
A_01_03	Constructions Tribunaux de Paix	454.580	0	233.216	217.168	7.921	458.306
A_01_04	Construction infrastructure justice militaire	1.052.337	0	36.749	708.009	105.247	850.005
A_01_05	Constructions/réhabilitations prisons	608.783	0	258.774	246.726	142.935	648.435
A_01_06	Fermes pénitentiaires, transport, préparation repas, uniformes	457.454	0	365.458	93.062	0	458.520
A_02	Fonctionnement de la justice	794.606	161.429	386.432	223.161	219	771.241
A_02_01	Appui technique aux juridictions (année 2007) à ne plus toucher	119.981	106.754	12.449	471	0	119.674
A_02_02	Appui technique à la protection des libertés individuelles	921	565	356	0	0	922
A_02_03	Droit de la défense et aide aux victimes	141.134	0	20.567	98.394	0	118.961
A_02_04	Amélioration des relations entre l'armée et la population	5.778	2.436	3.342	0	0	5.778
A_02_05	Améliorer qualité de l'investigation	53.660	0	36.991	15.939	0	52.929
A_02_06	Appui logistique	234.874	41.800	96.114	96.902	0	234.817
A_02_07	Formation/séminaires & documentation	133.966	9.874	115.063	8.029	219	133.186
A_02_08	Audiences foraines	104.292	0	101.550	3.426	0	104.976
A_03	Monitoring & sensibilisation	329.075	13.380	160.863	155.652	0	329.895
A_03_01	Sensibilisation	119.633	13.380	66.421	40.255	0	120.056
A_03_02	Monitoring de la chaîne pénale	209.442	0	94.442	115.397	0	209.839
A_04	Moyens généraux (UGP)	2.567.540	646.610	837.267	828.292	276.149	2.588.319
A_04_01 & 02	Frais de personnel	873.064	110.012	263.395	362.434	144.496	880.337
A_04_03 à 06	Frais de fonctionnement	1.368.046	271.154	516.269	458.792	130.128	1.376.344
A_04_07 à 13	Investissements	326.430	265.445	57.603	7.065	1.525	331.639
D_01_01	Frais de PFMT financé par DGD (1)	106.557	0	0	0	0	106.557
D_01_01	Frais de PFMT financé par DGD	106.557	0			0	106.557
X_01_01	Solde budgétaire à affecter (2)	206.769	0	0	0	0	0
X_01_01	Solde budgétaire à affecter (2)	206.769	0	0	0	0	0
Z_01_01	Frais de Gestion DFID + DGIS (3)	336.952	0	20.934	91.416	-1.359	110.991
	TOTAL	7.406.778	1.220.951	2.350.524	2.603.881	531.113	6.813.027

(0) Les frais de Portfolio (PFMT) liés à la contribution DFID et DGIS sont financés par leur frais de gestion. Ce changement implique une modification budgétaire.

La ligne budgétaire "Frais Administratifs" a été remplacée par 3 lignes budgétaires : Frais de PFMT financé par la DGD; Solde Budgétaire à affecter et Frais de gestion DFID et DGIS.

1) correspond au frais de PFMT financé par la DGD au prorata de la participation de la DGD dans le budget global.

2) correspond à la différence entre les frais administratifs initialement budgétisés (650,278€), les frais de gestion DFID + DGIS et les frais de PFMT financés par la DGD.

3) correspond aux 10% de frais de gestion DFID et DGIS sur les activités du projet (ensemble des dépenses enregistrées sur une ligne budgétaire A et X Solde budgétaire à affecter).

Les frais de PFMT financés par la DGD ne sont pas inclus.

7.2.4. Financement Genre et Violences Sexuelles (DFID/SIDA)

Le projet « Genre et Violences Sexuelles » s'est terminé au 31/03/2010, et le rapport final a été transmis au 30/06/10. Le taux de consommation final du budget est de 70 %.

BudCode	Intitulé Budget	Budget (EUR)	Dépenses au 31/08/10
A_01	Activités de sensibilisation	173.201	162.204
A_01_01	Sensibilisation de la population aux questions relatives aux droits des femmes et aux violences sexuelles	85.150	18.898
A_01_02	Le procès de rendu de la justice: sensibilisation des communautés avec participation des autorités locales et coutumières et en direction des militaires	23.468	44.937
A_01_03	Séminaires sur les questions de justice et de violences sexuelles dans les Universités	3.077	6.806
A_01_04	Etude de la question du recours à la justice pour victimes de VS et modes alternatifs de condamnation (justice traditionnelle)	61.505	91.563
A_02	Renforcement et amélioration du système de la justice	870.542	547.497
A_02_01	Monitoring du rendu de la justice - sur toute la chaîne pénale (enquêtes, délais, procédures, sentence et exécution)	39.268	72.933
A_02_02	Renforcement d'appui aux audiences foraines	94.765	35.366
A_02_03	Renforcement de l'aide judiciaire aux victimes et des droits de la défense dans les affaires de violences sexuelles	81.920	6.591
A_02_04	Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale	120.380	59.316
A_02_05	Renforcement des capacités d'enquêtes des officiers et inspecteurs de police judiciaire	240.990	108.191
A_02_06	Sensibilisation des relais communautaires et du personnel médical sur le processus judiciaire aux victimes avec distribution du certificat médical	34.614	41.038
A_02_07	Formation et affectation d'une accompagnatrice civile (profil d'assistant social) auprès des centres médicaux, police, parquets, cours et tribunaux	181.685	133.143
A_02_08	Conférences	76.920	90.918
A_03	Frais de fonctionnement et personnel	323.741	235.326
A_03_01	Coûts des ressources humaines	217.991	131.532
A_03_02	Equipement	32.191	31.692
A_03_03	Ressources opérationnelles (frais de fonctionnement)	33.845	32.152
A_03_04	Voyages personnel	39.714	39.949
A_04	Frais de formulation	17.153	22.260
A_04_01	Formulation	17.153	22.260
	Sous total	1.384.637	967.287
Z	Frais de gestion	136.748	96.705
	TOTAL	1.521.385	1.063.992

8. CONTRAINTES RENCONTREES

Sans être exhaustif, nous présentons ci-après ce qui apparaît comme ayant été les principales contraintes à la mise en œuvre du programme :

8.1. INTERVENTION D'URGENCE DANS UN CONTEXTE EN EVOLUTION

Les discussions entre les différentes parties prenantes du projet Rejusco démarrent en 2005, période marquée par la préparation aux élections présidentielles qui doivent mettre fin à la période de transition instaurée par l'accord de Sun City du 19 avril 2002. Pendant cette période les bailleurs de fonds commencent à se positionner et à préparer une collaboration plus structurée avec le partenaire congolais, y inclus la Belgique qui collaborait avec le Congo sur base de projets individuels sans un Programme Indicatif de Coopération.

Dans le cas précis du programme Rejusco, l'UE et des bailleurs de fonds individuels veulent mettre en place un projet de très haute visibilité dans l'Est du pays. Ce programme devait démontrer la volonté de la communauté internationale de s'investir dans l'appui à la restauration des capacités juridictionnelles à l'Est du Congo pour soutenir l'instauration de l'Etat de droit. Il s'agit donc d'une période d'instabilité durant laquelle les bailleurs de fonds cherchent à savoir comment appuyer un « gouvernement non encore élu » et avec quel instrument ils peuvent s'accorder pour prendre une position commune par rapport au dysfonctionnement de la justice en RDC et plus spécifiquement dans l'Est du pays.

Par rapport à la CTB, la période préparatoire (ainsi que la période de mise en œuvre) du projet coïncident avec une forte augmentation de la charge de travail et une structuration de la coopération belgo-congolaise.

Il faut signaler que l'intervention prévue initialement lors des négociations a débuté dans une zone en voie de stabilisation post-conflit mais dans un contexte restant marqué par une grande fragilité. Durant l'exécution du programme, cette même zone a connu à certains moments la reprise de conflits. Cette situation sécuritaire encore incertaine a eu des répercussions sur la possibilité de réaliser certaines actions initialement prévues dans le programme. Ainsi, le Programme n'a pas été en mesure de pouvoir mettre complètement en œuvre l'activité d'appui à la poursuite et aux jugements de crimes internationaux. En effet, la présence de milices rebelles bien armées, combiné à des auditeurs militaires en sous-effectif et manquant cruellement de moyens, a créé une situation de fait où la poursuite des graves crimes internationaux s'est souvent avérée impossible faute d'un encadrement sécuritaire adéquat. Ainsi, si Rejusco a pu organiser de nombreuses formations pour les magistrats civils et militaires afin de leur permettre un meilleur accès aux instruments juridiques internationaux de répression de ce type de crimes, les enquêtes – notamment dans les cas de découvertes de fosses communes – sont restées bien en deçà des attentes initiales. Cette situation a également fortement contraint la mise en place des fermes pénitentiaires (difficulté d'assurer les conditions sécuritaires nécessaires au déploiement de l'activité selon l'approche initialement envisagée, pillages récurrents des récoltes,...). C'est également en raison de la situation sécuritaire que les travaux de réhabilitation de la prison de Nyongera au Nord Kivu ont dû être arrêtés (contrat résilié), le bâtiment ayant été temporairement investi par des militaires.

En conclusion, le développement d'un projet multi-bailleurs, de grande ampleur, dans un secteur complexe, et dans une zone d'intervention à la fois étendue et à la stabilité fragile, constituait un grand défi pour tous les acteurs parties prenantes à ce programme, clairement non dénué de risques. Il en découle que l'intervention s'inscrivait bien dans une perspective d'urgence/réhabilitation plus que dans une action de développement structurel. Cette perspective doit être gardée à l'esprit dans le cadre de l'évaluation des réalisations et apports du programme et son contexte d'intervention.

8.2. LES EVENEMENTS FACTUELS IMPREVUS

Le programme semble avoir été particulièrement frappé par des événements imprévus, parfois liés au contexte particulier du milieu et/ou de son domaine d'action. Ainsi, on peut citer, seulement depuis la mise en place du dispositif de clôture (après avril 2010) :

- L'incendie qui s'est déclaré dans les bureaux de l'UGP à Goma dans la nuit du 2 et 3 juillet 2010, qui a détruit quasi-totalement le bâtiment, tout son contenu, les équipements, archives, et endommagé

10 véhicules (cfr. Annexe 2). Cet incendie a eu des conséquences dans les délais des activités, et créé des contraintes supplémentaires en rapport avec la reconstitution des archives électroniques perdues et des documents essentiels, la perte définitive d'environ 400 classeurs de comptabilité et une centaine de classeurs relatifs au suivi administratif couvrant les 3 ans d'activités du programme, la réinstallation et le rééquipement minimum de l'équipe, la sécurisation du parc automobile, etc. ;

- Le décès de l'entrepreneur en charge de la construction de l'EGEE de Beni pendant la phase finale des travaux ;
- La tentative d'attentat à la grenade contre le délégué à pied d'œuvre (DPO) de Rejusco à la prison de Beni : chargé de petit travaux de remise de portes et limitant les possibilités d'évasion, les prisonniers se sont procurés des grenades pour s'attaquer au DPO. Les prisonniers étant dans une situation particulièrement dure au regard de la surpopulation, du manque de nourriture, et de la lenteur de traitement des dossiers, la situation est très tendue dans cette prison, même si des circonstances identiques existent dans d'autres prisons de la zone d'action de Rejusco.

Ces différentes circonstances ont évidemment des impacts, notamment sur les chronogrammes et délais d'activités initialement prévus, et rendent parfois certaines activités impossibles à réaliser ou à réaliser partiellement.

8.3. MONTAGE CONTRACTUEL ET ADMINISTRATIF MULTI-BAILLEURS COMPLEXE

Les bailleurs de fonds reconnaissent, dès le début des négociations, les enjeux politiques considérables d'un «projet justice» en RDC, et davantage dans l'Est du pays, et demandent, en conséquence, une action conjointe. Aucun des bailleurs de fonds ne dispose de manière individuelle des moyens nécessaires pour répondre aux besoins énormes demandés par un tel projet, ni ne peut prendre seul les risques y relatifs. De plus, la question de l'«autorité morale» des bailleurs de fonds fait également partie de ces enjeux politiques.

L'historique de la mise en place du programme indique clairement qu'il faut beaucoup de temps pour se mettre d'accord sur les objectifs et les principes du projet et révèle en même temps que les partenaires sont depuis longtemps à la recherche d'un dispositif adapté pour la mise en œuvre du projet Rejusco. Après l'exploration des possibilités d'un fonds fiduciaire à gérer par la CTB, les partenaires ont recours à des systèmes de financement standards -Devis-Programme et Contrat de Services pour l'UE, et Cofinancement avec les autres bailleurs de fonds- qui ne sont pas adaptés aux exigences du programme et au contexte. Il est évident que, lors des négociations sur l'élaboration du dispositif retenu, les différentes parties (y inclus la CTB) ne réalisent pas que, dans la pratique, le dispositif pour la mise en œuvre allait présenter un grand nombre de contraintes et d'inconvénients par rapport à la réalité du terrain. Une analyse approfondie et explicite des risques et contraintes n'est pas à la base des réflexions sur ce dispositif.

Ainsi par exemple, l'application du système de Devis-programme est extrêmement contraignant et peu adapté aux activités à mettre en œuvre dans le cadre du programme et à son contexte de mise en œuvre. Le Devis-programme détermine rigoureusement les activités et les budgets ainsi que le délai dans lequel ces activités doivent être mises en œuvre et payées. Dans le contexte de l'Est de la RDC, il est assez difficile, voire impossible, de planifier avec une telle précision la plupart des activités. La disponibilité du matériel de construction est tellement aléatoire que presque chaque planification doit être revue le lendemain. Le fait qu'on ne puisse plus faire exécuter des dépenses engagées après les délais d'un DP (Devis-programme) pose des problèmes pour l'organisation provisoire et définitive des chantiers, ainsi que pour les paiements finaux des travaux. Sans compter que des délais de libération des financements des DP ont parfois été très longs. Ainsi, pour le DP2 qui a été approuvé en juin 2009 (et se terminait initialement en mars 2010), le décaissement n'a été effectué qu'en fin novembre/début décembre, entraînant une pression importante sur les liquidités du programme ainsi que des surcharges significatives de travail sur le plan comptable/administratif.

Par ailleurs, le schéma mis en place à travers la combinaison d'un Devis-Programme et d'un Contrat de Services engendre des confusions importantes en termes de responsabilités. Habituellement, le titulaire d'un contrat de service a pour responsabilité de mettre à disposition l'assistance technique/expertise identifiée auprès du partenaire qui quant à lui assume la responsabilité sur le Devis-Programme. Si l'idée était de demander à la CTB d'assurer la responsabilité sur la mise en œuvre globale de l'intervention, un contrat de subvention aurait été un outil plus adapté (démontrant par ailleurs une plus grande flexibilité que les Devis-Programme, particulièrement sur le plan des contraintes temporelles).

La confusion en termes de responsabilités se situe également sur le plan individuel, en particulier au niveau de l'équipe de management (Coordonnateur-Régisseur/RAF-Comptable) qui s'est trouvée en réalité redevable envers de multiples institutions.

Il faut noter également que des instructions parfois contradictoires ont été données tour à tour par la DUE et la COFED plaçant les gestionnaires du programme dans une situation de confusion et créant des incertitudes quant aux règles exactement applicables.

Enfin, l'intervention de la CTB dans le programme Rejusco ne fait pas l'objet d'une seule et unique convention avec les bailleurs, fixant de façon uniforme les droits et obligations réciproques, ainsi que les procédures à appliquer. Malgré les dispositions de la lettre d'intention, cette situation engendre des droits et obligations différents (explicites ou implicites) en fonction des bailleurs et, le cas échéant, la nécessité d'interprétation des conventions. Cette multiplicité de conventions, combinée à l'absence d'un bon fonctionnement des structures de coordination/pilotage du programme, ont aussi amené les différents bailleurs à des prises de contacts bilatérales avec le programme plutôt qu'à des interactions conjointes et concertées. Cela a également engendré la multiplication des missions de suivi, chaque bailleur souhaitant posséder une vue complète et personnelle sur le fonctionnement du programme.

8.4. FAIBLE ANCRAGE INSTITUTIONNEL DE L'ACTION

Le gouvernement de la RDC, pendant la période de négociation, est un gouvernement de transition et ses ministères ne sont pas véritablement impliqués comme partenaires dans les négociations avec les bailleurs de fonds. Les bailleurs de fonds pour le cofinancement, à l'exception de la Belgique, n'ont pas conclu d'accord ou de convention de collaboration avec la RDC en relation avec le programme. Tous les rapports et procès-verbaux illustrent l'absence du partenaire congolais dans les discussions préalables et dans les négociations par rapport au contenu et à la structure pour la mise en œuvre du projet.

L'absence d'un véritable ancrage au niveau du maître d'œuvre (Ministère de la Justice) se manifeste au niveau des difficultés d'organisation des réunions du Comité de pilotage selon la périodicité prévue. Le manque de suivi et d'orientations de la part du Comité de Pilotage, étant l'institution clé responsable de la supervision stratégique du projet, a un impact négatif sur la mise en œuvre du programme Rejusco.

Outre les réunions du Comité de pilotage, les bailleurs, la CTB et la COFED ont tenu des réunions de Comité Technique tous les deux ou trois mois. Ceux-ci ont constitué un forum de concertation permettant au Régisseur de faire rapport aux bailleurs et à la COFED de l'état d'avancement des activités et, le cas échéant, d'évoquer les problèmes rencontrés. Malheureusement, le Comité Technique ne s'est plus réuni depuis juin 2009, réduisant encore l'espace de réflexion et de concertation conjointe et isolant, d'une certaine manière, la gestion/direction du projet.

Cette situation a eu des conséquences en termes d'appropriation de l'intervention par les autorités congolaises et particulièrement par le Ministère de la Justice (en tant que Maître d'œuvre), ce qui peut avoir eu des répercussions sur la mise en œuvre même de l'intervention mais aussi et surtout sur la pérennisation des acquis et dynamiques du programme.

8.5. DECALAGE ENTRE LES AMBITIONS ET LES MOYENS (DUREE, MOYENS FINANCIERS, RESSOURCES HUMAINES)

8.5.1. Ambitions du programme et ses moyens financiers

La pertinence et le contenu du programme Rejusco n'ont jamais été mis en cause, ni par les partenaires, y inclus les autorités de la RDC, ni par les observateurs externes. Les différents volets du projet contribuent à l'objectif du programme et sont complémentaires. Cependant se pose la question du degré d'ambition du programme et de l'adéquation entre ses moyens et les objectifs poursuivis/résultats attendus.

Déjà lors de la préparation de l'intervention, et malgré le budget déjà important mis à disposition par les bailleurs du programme, les partenaires sont conscients de l'écart entre les besoins énormes et les moyens financiers mis à la disposition du projet. Dès le début, la Représentation de la CTB à Kinshasa souligne aussi les besoins importants de réhabilitation en matière d'infrastructures et le sous dimensionnement de certaines

activités, ainsi qu'une sous-évaluation des risques logistiques dans le dossier technique existant. Les besoins en construction et en réhabilitation sont sous-estimés, non seulement en nombre d'interventions nécessaires mais aussi en termes de budget.

Par ailleurs, le programme veut attaquer les problèmes sur tous les fronts, ceci sous la pression de la «visibilité». Il n'est pas évident, dans ce contexte, de pouvoir déterminer sur base de quels critères les priorités sont fixées.

En conclusion, on peut dire que le projet est très ambitieux, voire trop ambitieux au vu du manque de moyens, et, en réalité, ne peut réalistement que contribuer modestement à l'amélioration de la situation de la justice à l'Est de la RDC.

8.5.2. Les ressources humaines

Difficultés de recrutement

Malgré un investissement de temps conséquent dans les processus de recrutement et les critères et méthodes de sélection appliqués, le programme a été confronté à des difficultés de recrutement. Ces contraintes sont rencontrées également dans certains autres projets mis en œuvre en RDC : problématique de vouloir trouver des personnes avec aussi bien des compétences techniques très poussées qu'une expérience certaine en tant que gestionnaire. Dans le cas de Rejusco, les événements politiques dans la région, la situation d'insécurité, les conditions de travail, ...sont autant d'éléments qui ont encore complexifié les processus de recrutement, tant pour le personnel national qu'international, obligeant parfois à procéder à de nombreuses relances/réouvertures de poste. Il faut relever également la difficulté importante de pouvoir trouver des cadres de haut niveau technique.

Rotation/Turnover du personnel

Le départ du premier Régisseur, après un an de fonction, pour des raisons personnelles, a eu un effet de ralentissement temporaire sur la mise en œuvre du projet. Dès qu'il est remplacé par son adjoint, l'effet négatif est limité. Le nouveau Régisseur (l'ancien adjoint) est suffisamment familiarisé avec le projet pour prendre les rênes du projet. Par contre, le départ du premier Comptable est plus perturbant pour le projet car le remplaçant ne prend sa fonction qu'après 6 mois. Durant cette période, le Responsable des Marchés Publics assume les responsabilités du Comptable.

Bien que le personnel local, recruté via un bureau externe ou par l'intermédiaire de la cellule RH de la CTB Kinshasa, donne pour la majorité satisfaction dans l'exécution de ses fonctions, le programme doit licencier quelques collaborateurs au cours de sa mise en œuvre (par exemple, un coordonnateur de cellule) qui ne peuvent pas résister aux tentations auxquelles leur position les expose. Un suivi encore plus rapproché du personnel aurait été utile mais, dans la pratique, pas toujours possible vu les distances entre les différentes cellules et les problèmes logistiques courants. D'autre part, la réalité du terrain oblige le projet à confier une certaine autonomie à ses cadres.

Enfin, après le 31 mars 2010, et la fin de contrat des 54 personnes composant l'UGP de Rejusco et ses 3 cellules de Goma, Bukavu et Bunia, c'est une équipe réduite de 7 personnes (3 nouveaux cadres détachés par la CTB et 4 membres de l'ancien personnel exécutif) qui a été chargée de la clôture des activités non terminées sous l'ancienne équipe, en même temps que la préparation de la clôture comptable et administrative.

Volume et composition de l'effectif

Quant à l'effectif du personnel du projet, on constate que le nombre des fonctions exécutives est relativement limité, même dans l'optique de collaborer avec des organisations et des entreprises locales. Cette situation provoque l'absence d'un certain nombre de compétences nécessaires au sein de l'équipe et, ceci, au détriment de la qualité de certains résultats. L'expertise technique pour garantir le suivi des activités de construction et le fonctionnement des fermes pénitenciaires n'est pas suffisamment prévue dans le contrat et l'expérience démontre que ce manque d'expertise ne peut pas être compensé par l'expertise des bureaux d'ingénieurs locaux ou par des ONG. Cette contrainte a un effet négatif sur le niveau d'efficacité et d'efficacités du projet. Une expertise internationale sur le volet « construction » aurait été tout à fait indispensable, tenant compte des faibles capacités des entreprises locales de construction et des bureaux de contrôle. Pour effectuer un meilleur suivi des activités de terrain, au regard de l'ampleur et de la diversité des actions menées dans les trois provinces, il aurait été judicieux d'avoir un Assistant Technique International dans chacune des trois cellules, ou du moins dans les deux cellules plus éloignées de l'UGP (Bukavu et Bunia).

8.5.3. La durée

Des déséquilibres apparaissent à presque tous les niveaux quand on confronte la durée du projet (36 mois) avec la situation de la Justice à l'Est de la RDC, les défis, les objectifs ou le budget. La situation rencontrée sur le terrain et la volonté d'intervenir sur un ensemble de domaines font que le projet est davantage un projet d'urgence qu'un projet cherchant à restructurer durablement la justice. En tant que projet d'urgence, il fonctionne dans un environnement contraignant, disposant de budgets assez importants à dépenser dans des délais assez courts.

En particulier en ce qui concerne le volet de constructions et réhabilitations des infrastructures, la durée du projet s'avère trop courte pour pouvoir assurer une bonne mise en œuvre, ceci vu les contraintes de capacité des entreprises locales, la qualité questionnable des bureaux de contrôle locaux, la (in)disponibilité des matériaux de construction et la volatilité des prix des matériaux.

9. LECONS APPRISES

A l'heure de la clôture de Rejusco, une série de leçons se dégagent :

- faire une **appréciation plus réaliste des hypothèses, des préalables et des risques** pour augmenter la faisabilité des résultats escomptés : les imprévus rencontrés en cours d'exécution dans le cadre d'une situation post-conflit risquent de dépasser largement les estimations au moment d'une formulation. Malgré la volonté des bailleurs de vouloir intervenir dans la zone la plus affectée par les violences, l'Etat congolais reste l'acteur principal pour permettre à la justice congolaise de fonctionner.
- mieux **équilibrer le niveau d'ambition** (politique, stratégique) d'un programme complexe tel que Rejusco et procéder à un « reality check » qui se focalise sur la faisabilité opérationnelle du projet dans un contexte politique et sécuritaire évolutif, non seulement au démarrage du projet, mais également en cours de route. Veiller à une adéquation entre les objectifs/résultats poursuivis, une durée réaliste de mise en œuvre et la suffisance (quantitative et qualitative) des moyens mis à disposition pour les réaliser.
- mieux **explicitier les dimensions 'aide d'urgence'** (cf. stabilisation) et **'appui institutionnel'** (cf. véritable reconstruction de l'appareil judiciaire); c'est-à-dire, identifier des passerelles éventuelles, des conflits potentiels, des agendas partiellement divergents des parties concernées.
- **adapter les modalités de mise en œuvre et leur dispositif** aux exigences et contraintes de l'environnement dans lequel le programme évolue. Les modalités doivent être souples/flexibles, les plus simples possibles, claires, non contradictoires et ne peuvent pas donner lieu à des interprétations. Cela implique un choix adapté des outils financiers/modalités contractuelles (par exemple : « contrat de subvention » versus « contrat de service + DP ») et un véritable alignement des exigences au sein du consortium des bailleurs se traduisant par une convention unique pour la mise en œuvre du programme et une coordination effective du consortium. Cela exige également de stipuler clairement les responsabilités de toutes les parties prenantes dans les conventions et les faire vérifier par des experts en la matière.
- assurer dès la conception du programme et tout au long de sa mise en œuvre une **implication effective du partenaire** et un **meilleur ancrage institutionnel** du projet. Veiller à un dialogue continu avec les autorités partenaires, tant au niveau national que provincial, afin de faciliter l'appropriation du projet au niveau politique ainsi que le suivi technique d'un processus complexe par les autorités partenaires.
- faire suivre des **formations adaptées et complètes** à tous les AT et responsables (directeurs locaux, responsables par volet, etc. ...), y inclus les «expérimentés», pour les préparer à une mise en œuvre correcte et une bonne maîtrise des procédures applicables.
- mettre en place, pour tout projet avec des **composantes techniques et de construction**, un **expert qualifié** en la matière.
- **organiser un suivi et appui plus rapproché** pour des projets sensibles et complexes tout au long du cycle du projet. Etant donné qu'une délégation de fait s'impose pour la gestion des projets en RDC, en raison des contraintes géographiques, des mécanismes de suivi de l'UGP envers les cellules, d'une part, et de la CTB Kinshasa et Bruxelles par rapport au projet dans son ensemble, d'autre part, doivent être mis en place. Ceux-ci doivent combiner des outils efficaces de suivi à distance ainsi que de régulières missions de terrain ;
- **renforcer l'exploitation des évaluations et audits** réalisés en élaborant sans délai des plans d'actions concrets pour l'opérationnalisation des recommandations émises et validées. A cet égard, il semble important également de veiller à ce que les évaluations et audits prennent place aux moments opportuns, et en particulier pour ces derniers qu'ils puissent succéder rapidement à la

soumission des rapports financiers et mémoires de dépenses, afin de détecter aussi vite que possible les points d'amélioration éventuellement nécessaires ;

- **assurer un suivi rapproché des ressources humaines** et prévoir des mesures correctives pour améliorer les conditions de travail et de vie pour tout projet mis en œuvre dans des conditions difficiles (politiques, sécurité, conditions de vie).

ANNEXES

ANNEXE 1 : REGISTRE DES MARCHÉS PUBLICS

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES BIENS IMMOBILISÉS

ANNEXE 3 : OUTILS DIDACTIQUES PRODUITS PAR LE PROGRAMME

ANNEXE 1 : REGISTRE DES MARCHÉS PUBLICS

N°	n° CTB	n° REJUSCO	Intitulé du marché	Type de marché (T, F, S)	Financ.	code budgétaire	Année début exécution	Date lancement	Date clôture réception offres	Date attribution	Attributaire	Montant estimé (EUR)	Montant attribué (EUR)	Montant final de la facture (EUR)
Marchés annulés														
1	-	-	Réhab siège secondaire Kamituga	T	DP1	D_01_01	-	-	-	-	-	140 000 €	MP annulé (PM)	
2	-	-	Construction prison/ferme pénitentiaire Uvira	T	DP1	D_01_03	-	-	-	-	-		Engagement spécifique, MP non lancé (PM)	
3	-	-	Construction Palais de Justice Civile Goma	T	DP1	D_01_01	-	-	-	-	-		Engagement spécifique, MP non lancé (PM)	
4	-	-	Construction Tripaix Rutshuru	T	COFIN	A_01_03	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
5	-	-	Construction Tripaix Lubero	T	COFIN	A_01_03	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
6	-	-	Construction brigade judiciaire et parquet TGI Beni	T	DP1	D_01_01	-	-	-	-	-	185 000 €	MP non lancé (PM)	
7	-	-	Réhab et extension TGI Butembo	T	DP1	D_01_01	-	-	-	-	-	180 000 €	MP non lancé (PM)	
8	-	-	Construction nouvelle prison de Bunia	T	DP1	D_01_03	-	-	-	-	-		Engagement spécifique, MP non lancé (PM)	
9	-	-	Construction nouvelle prison d'Aru	T	COFIN	A_01_05	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
10	-	-	Construction Tripaix Masisi	T	COFIN	NA - 2009	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
11	-	-	Construction Tripaix Walikale	T	COFIN	NA - 2009	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
12	-	-	Construction Tripaix Djugu	T	COFIN	NA - 2009	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
13	-	-	Construction Tripaix Irumu	T	COFIN	NA - 2009	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
14	-	-	Etude Construction nouvelle prison d'Aru	S	COFIN	A_01_05	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
15	-	-	Exploitation ferme pénitentiaire Uvira	S	COFIN	A_01_06	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
16	-	-	Exploitation ferme pénitentiaire Kabare	S	COFIN	A_01_06	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
17	-	-	Etude développement manuel de procédures approfondi et formation	S	DP1	D_02_05	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
18	-	-	Etude pour labo et formation technique police scientifique	S	DP1	D_02_02	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
19	-	-	Extension bureaux P.J - Bunia	T	-	-	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
20	-	-	Bureaux et 2 salles d'audience Prison Centrale de Bukavu	T	-	-	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
21	-	-	Construction cachot à l'auditorat de Aru	T	-	-	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
22	RDC641	REJ/MP-08/43/RDC	Réhabilitation siège secondaire Kamituga-mp12	T	DP2	E_01_01	-	24/11/2008	19/01/2009	-	-	80 000 €	MP non lancé (non obtention non-objection)	
23	RDC640	REJ/MP-08/42/RDC	Extension et réhabilitation TGI Butembo-mp26	T	DP2	E_01_01	-	24/11/2008	19/01/2009	-	-	81 950 €	MP non lancé (non obtention non-objection)	
24	RDC637	REJ/MP-08/39/RDC	Brigade judiciaire et parquet TGI Beni- mp23	T	DP2	E_01_01	-	24/11/2008	19/01/2009	-	-	86 000 €	MP non lancé (non obtention non-objection)	
25	RDC757	REJ/MP-09/64/RDC	Lits pour prisons - lot Sud Kivu (400 lits)	F	DP2	E_02_04	-	-	-	-	-	148 000 €	MP non attribué	
26	RDC758	REJ/MP-09/57/RDC	Eq et matériels IT 1 LOT	F	DP2	E_02_04/E_02_01	-	-	-	-	-	118 456 €	MP non attribué	
27	-	-	Acquisition des kits d'investigation pour la police judiciaire	F	DP2	E_02_02	-	-	-	-	-	70 000 €	MP non lancé (PM)	
28	RDC766	REJ/MP-09/67/RDC	documentation de base pour C&T civiles et militaires	F	DP2	E_03_01	-	-	-	-	-	140 422 €	MP non lancé (PM)	
29	-	-	station radio	F	DP2	E_03_01	-	-	-	-	-		MP non lancé (PM)	
Marchés attribués														
1	RDC 346	-	Fourn véhicule 4x4	F	COFIN	-	2007	13/02/2007	16/02/2007	16/02/2007	AKAGERA MOTORS	25 190 €	25 190 €	25 190 €
2	RDC 347	-	Fourn véhicule 4x4	F	COFIN	-	2007	19/02/2007	27/02/2007	28/02/2007	AKAGERA MOTORS	25 190 €	25 190 €	25 190 €
3	RDC 348	-	Fourn 3 véhicules 4x4 pick up	F	COFIN	-	2007	12/06/2007	06/04/2007	10/04/2007	AKAGERA MOTORS	59 000 €	54 156 €	54 156 €
4	RDC 349	-	Fourn 8 véhicules 4x4 hard top	F	COFIN	-	2007	16/06/2007	06/04/2007	10/04/2007	AKAGERA MOTORS	240 000 €	212 496 €	212 496 €
5	RDC 443	-	Four 4 tentes heavy duty	F	COFIN	-	2007	13/06/2007	14/08/2007	25/09/2007	FARUKI MAGASIN	24 000 €	22 304 €	22 304 €
6	RDC 571	-	1 véhicule 4X4 TT	F	COFIN	-	2007	-	-	11/12/2007	AKAGERA MOTORS	22 500 €	22 500 €	22 500 €
7	RDC374	REJ/MP-07/05/RDC	3 camions 4x4 pour les services pénitentiaires dans le Sud Kivu, Nord Kivu et Ituri	F	COFIN	A_01_06	2007	20/06/2007	06/04/2007	10/04/2007	SOGERRWA I.M.C	280 000 €	264 000 €	264 000 €
8	RDC438	REJ/MP-07/11/RDC	Etude et surveillance des travaux de construction d'un palais de justice militaire de Bukavu	S	COFIN	A_01_04	2007	18/09/2007	22/10/2007	23/11/2007	MICODEV SPRL	40 000 €	29 673 €	29 673 €
9	RDC440	REJ/MP-07/14/RDC	Réhabilitation prison centrale Goma (Muzenze)	T	DP0	NA - 2007	2007	31/07/2007	05/09/2007	23/11/2007	MICODEV SPRL	40 000 €	41 691 €	41 691 €
10	RDC451	REJ/MP-07/13/RDC	Réhabilitation prison centrale Bukavu	T	DP0	NA - 2007	2007	31/07/2007	06/09/2007	22/11/2007	ECB SPRL	200 000 €	181 417 €	214 080 €
11	-	REJ/MP-09/45/RDC	Acquisition moyens de communication (100 radios handset)	F	DP1	D_02_01	2008	-	-	-	RCS	-	32 000 €	29 975 €
12	-	-	Etude construction prison/ferme pénitentiaire Uvira	S	DP1	D_01_03	2008	-	-	-	MICODEV SPRL	-	48 000 €	4 700 €
13	RDC 426	-	Fourniture 8 motos 125cc	F	COFIN	-	2008	20/06/2007	22/06/2007	01/08/2008	RWANDA MOTOR S.A.	24 000 €	16 716 €	16 716 €
14	RDC 570	-	10 motos tout terrain 125 cc	F	COFIN	-	2008	05/10/2007	10/12/2007	21/02/2008	RWANDA MOTOR S.A.	20 900 €	20 900 €	20 900 €
15	RDC 589	-	Groupe électrogène de 17KVA pour l'unité de Gestion du programme REJUSCO	F	COFIN	-	2008	-	-	28/03/2008	RIME RTA	12 000 €	16 500 USD	10 724 €
16	RDC425	REJ/MP-07/09/RDC	Développement plan opérationnel pour introduction contrat de performance + système monitoring et de suivi pour la justice civile et militaire	S	DP1	D_02_03	2008	17/09/2007	19/10/2007	17/12/2008	MDF Afrique centrale	70 000 €	62 118 €	70 414 €
17	RDC435	REJ/MP-07/10/RDC	Etude et surveillance des travaux de construction d'une prison pour la ville de Bunia	S	DP1	D_01_03	2008	18/09/2007	19/10/2007	03/06/2008	MICODEV SPRL	22 000 €	29 240 €	29 240 €

N°	n° CTB	n° REJUSCO	Intitulé du marché	Type de marché (T, F, S)	Financ.	code budgétaire	Année début exécution	Date lancement	Date clôture réception offres	Date attribution	Attributaire	Montant estimé (EUR)	Montant attribué (EUR)	Montant final de la facture (EUR)
18	RDC437	REJ/MP-07/12/RDC	Réhabilitation prison Nyongera	T	DP1	D_01_03	2008	31/07/2007	4/09/2007	27/06/2008	BAC	200.000 €	136.275 €	136.231 €
19	RDC567	REJ/MP-07/15/RDC	Etude et surveillance des travaux de construction d'un palais de justice militaire à Goma (NK)	S	COFIN	A_01_04	2008	-	8/01/2008	8/04/2008	KS CONSTRUCTION	38.000 €	28.550 €	28.550 €
20	RDC569	REJ/MP-07/17/RDC	Travaux d'aménagement prison Kabare (Sud-Kivu)	T	COFIN	A_01_05	2008	-	8/01/2008	16/06/2008	GENECO	41.441 €	26.991 €	33.917 €
21	RDC572	REJ/MP-07/16/RDC	Etude et surveillance des travaux de construction d'un palais de justice civile à Goma (NK)	S	DP1	D_01_01	2008	-	14/04/2008	-	MICODEV SPRL	15.000 €	26.895 €	26.895 €
22	RDC579	REJ/MP-08/23/RDC	Travaux d'extension du Palais de Justice de Bukavu	T	DP1	D_01_01	2008	-	17/03/2008	30/06/2008	CIT	88.000 €	91.945 €	97.084 €
23	RDC580	REJ/MP-08/21/RDC	Travaux de construction du TRIPAIX de Mwenga	T	COFIN	A_01_03	2008	-	17/03/2008	16/06/2008	SGC	100.000 €	94.986 €	95.307 €
24	RDC581	REJ/MP-08/24/RDC	Travaux de réhabilitation et d'extension de la Prison d'Uvira	T	DP1	D_01_03	2008	-	17/03/2008	16/06/2008	ECB SPRL	54.000 €	99.980 €	122.479 €
25	RDC582	REJ/MP-08/20/RDC	Travaux de construction du TRIPAIX de Kalehe	T	COFIN	A_01_03	2008	-	17/03/2008	16/06/2008	ECB SPRL	100.000 €	82.827 €	88.814 €
26	RDC583	REJ/MP-08/18/RDC	Travaux d'extension du bâtiment de la Police Judiciaire de Bukavu	T	DP1	D_01_01	2008	-	17/03/2008	30/06/2008	CIT	25.000 €	17.030 €	25.513 €
27	RDC584	REJ/MP-08/22/RDC	Travaux de construction du TRIPAIX d'Uvira	T	DP1	D_01_02	2008	-	17/03/2008	30/06/2008	SEDUR SPRL	70.000 €	76.616 €	86.372 €
28	RDC585	REJ/MP-08/19/RDC	Travaux de réhabilitation du Palais de Justice de Bukavu	T	COFIN	A_01_02	2008	-	17/03/2008	16/06/2008	GCDNC	38.000 €	27.333 €	31.406 €
29	RDC588	REJ/MP-08/27/RDC	Travaux de finition prison de Beni (Kangbay)	T	COFIN	A_01_05	2008	14/04/2008	14/06/2008	19/08/2008	BRAVO BETON	80.000 €	73.334 €	92.276 €
30	RDC591	REJ/MP-08/25/RDC	Construction EGEE et Pavillon des Femmes prison de Goma	T	DP1	D_01_03	2008	10/03/2008	14/04/2008	-	ABAGEC	157.000 €	155.610 €	169.410 €
31	RDC595	REJ/MP-08/26/RDC	construction TGI secondaire et réhab TRIPAIX Beni	T	DP1	D_01_01	2008	14/06/2008	14/04/2008	5/09/2008	SIMAC	100.000 €	108.870 €	117.655 €
32	RDC619	REJ/MP-08/32/RDC	Construction EGEE Mahagi	T	COFIN	A_01_05	2008	22/07/2008	11/08/2008	15/10/2008	GENECO	82.000 €	103.158 €	115.999 €
33	RDC620	REJ/MP-08/33/RDC	Construction T.G.I et P.G.I - Bunia	T	DP1	D_01_01	2008	22/07/2008	11/08/2008	10/10/2008	SOTRAGEC	46.000 €	89.775 €	104.180 €
34	RDC621	REJ/MP-08/30/RDC	Travaux de construction du TRIPAIX de Mambasa	T	COFIN	A_01_03	2008	22/07/2008	11/08/2008	10/10/2008	SOTRAGEC	100.000 €	92.446 €	110.388 €
35	RDC622	REJ/MP-08/29/RDC	Construction bureaux P.I.C - Bunia	T	COFIN	A_01_02	2008	22/07/2008	11/08/2008	25/09/2008	ECB SPRL	55.000 €	44.585 €	52.153 €
36	RDC623	REJ/MP-08/31/RDC	Travaux de construction du TRIPAIX de Aru	T	COFIN	A_01_03	2008	22/07/2008	11/08/2008	10/10/2008	CIT	100.000 €	95.501 €	110.844 €
37	RDC624	REJ/MP-08/35/RDC	Exploitation ferme pénitentiaire Nyongera Nord-Kivu	S	COFIN	A_01_06	2008	-	25/08/2008	10/09/2008	ACOPA/CIPSOPA	58.500 €	40.954 USD	30.113 €
38	RDC628	REJ/MP-08/36/RDC	Construction Palais de Justice Militaire de Bukavu	T	COFIN	A_01_04	2008	25/08/2008	28/10/2008	29/12/2008	ECB SPRL	232.000 €	264.338 €	290.180 €
39	-	REJ/MP-09/46/RDC	Travaux réhabilitation TRIPAIX Mahagi	T	COFIN	A_01_03	2009	-	-	-	EBC	-	28.072 €	30.265 €
40	-	REJ/MP-09/56/RDC	Eq de base (meubles en bois) pour les institutions 9 LOTS	F	DP2	E_02_04/E_02_01	2009	-	-	-	9 fournisseurs locaux	239.650 USD	293.939 USD	293.939 USD
41	-	REJ/MP-09/60/RDC	Fourniture de 67 machines à écrire mécaniques	F	DP2	E_02_04/E_02_01	2009	-	-	-	KOWEIT CITY	33.500 €	30.150 €	30.150 €
42	-	REJ/MP-09/62/RDC	Fourniture de 4.853 couvertures de type basique	F	DP2	E_02_04/E_02_01	2009	-	-	-	SI RAPHAEL	33.971 €	26.206 €	26.206 €
43	-	REJ/MP-09/61/RDC	Fourniture de 171 chaises pivotantes et confortables de bureau	F	DP2	E_02_04/E_02_01	2009	-	-	-	KOWEIT CITY	17.100 €	15.390 €	15.390 €
44	-	REJ/MP-09/53/RDC	Exploitation ferme pénitentiaire Bunia	S	DP2	E_02_04	2009	-	-	-	PNA	48.000 €	45.856 USD	45.856 USD
45	-	REJ/MP-09/53/RDC	Exploitation ferme pénitentiaire Nyongera Nord-Kivu	S	DP2	E_02_04	2009	-	-	-	CIPSOPA	40.000 €	69.577 USD	69.577 USD
46	-	REJ/MP-09/53/RDC	Exploitation ferme pénitentiaire Uvira	S	DP2	E_02_04	2009	-	-	-	AHT	48.000 €	70.000 USD	70.000 USD
47	-	REJ/MP-09/58/RDC	Impression des registres pénitenciers (appui tech protect liberté indiv) 5 LOTS	F	DP2	E_02_07	2009	-	-	-	JONKO UNIVERSEL	171.385 €	79.694 €	79.694 €
48	-	-	Travaux d'extension de l'Auditorat Militaire de Garnison de Bunia	T	COFIN	A_01_04	2009	-	-	-	ADECO	16.884 €	16.425 €	16.425 €
49	-	REJ/MP-09/46/RDC	Travaux de réhab de la Prison Munzenze à Goma	T	COFIN	A_01_05	2009	-	-	-	ACDR	29.596 €	26.905 €	26.905 €
50	RDC 661	-	Fourniture et montage des carrosseries aux camions de transport des prisonniers du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri, RDC	F	COFIN	-	2009	-	2/03/2009	-	ATC RWANDA	60.000 €	49.206 €	49.206 €
51	RDC 723	REJ/MP-09/51/RDC	Consultant (Anthropologue/Sociologue) chargé de mener une étude sur les modes d'alternatifs de règlement de cas des violences sexuelles	S	VS	-	2009	15/04/2009	30/04/2009	20/07/2009	Gaellane Bourges	30.500 €	25.800 €	38.700 €
52	RDC629	REJ/MP-08/37/RDC	Palais de Justice Militaire de Bukavu (réhab ancien bâtiment)	T	COFIN	A_01_04	2009	4/09/2008	13/10/2008	2/01/2009	PROTEG	42.000 €	31.661 €	31.661 €
53	RDC630	REJ/MP-08/38/RDC	Réhab et extension TMG Uvira	T	COFIN	A_01_04	2009	4/09/2008	13/10/2008	10/01/2009	SOTRAGEC	98.500 €	68.885 €	112.328 €
54	RDC638	REJ/MP-09/46/RDC	Construction TMG et Auditorat à Beni	T	COFIN	A_01_04	2009	24/11/2008	19/01/2009	17/09/2009	SGC	130.000 €	132.087 €	127.523 €
55	RDC639	REJ/MP-09/46/RDC	Construction prison femmes et EGEE à Beni	T	COFIN	A_01_05	2009	24/11/2008	19/01/2009	24/09/2009	BM Trading	114.000 €	202.028 €	215.367 €
56	RDC654	REJ/MP-09/48/RDC	Construction Palais de justice militaire de Goma	T	COFIN	A_01_04	2009	10/02/2009	9/02/2009	25/06/2009	BAC	232.000 €	335.387 €	335.387 €
57	RDC678	REJ/MP-09/50/RDC	Acquisition 18 motos pour juridictions et parquets	F	COFIN	A_02_06	2009	10/04/2009	11/05/2009	11/05/2009	Rwandamotor	45.000 €	42.840 €	42.840 €
58	RDC679	REJ/MP-09/50/RDC	Acquisition 16 motos PJ	F	DP1	D_02_01	2009	10/04/2009	11/05/2009	22/05/2009	Rwandamotor	40.000 €	38.080 €	38.080 €
59	-	REJ/MP-09/59/RDC	Fourniture de 11 générateurs	F	DP2	E_02_04/E_02_01	2010	-	-	-	GOSHOP	33.000 €	37.840 €	37.840 €
60	-	REJ/MP-09/63/RDC	Acquisition des matelas pour prisons 2 LOTS	F	DP2	E_02_04	2010	-	-	-	Mson MBIZA	94.000 €	59.875 €	59.875 €
61	-	REJ/MP-09/65/RDC	Acquisition des uniformes pour prisonniers 3 LOTS	F	DP2	E_02_04	2010	-	-	-	TEXICO	99.750 €	69.170 €	69.170 €
62	RDC757	REJ/MP-09/68/RDC	Lits pour prisons - lot Nord Kivu (60 EGEE Goma + 60 EGEE Beni)	F	DP2	E_02_04	2010	-	-	-	CMA	44.400 €	35.224 €	35.224 €
63	RDC757	REJ/MP-09/68/RDC	Lits pour prisons - lot Ituri (60 Ngote-Mahagi)	F	DP2	E_02_04	2010	-	-	-	Trading Congo	22.200 €	21.000 €	21.000 €
64	RDC762	REJ/MP-09/66/RDC	Edition et impression de 1000 recueils de jurisprudence	F	DP2	E_03_01	2010	-	-	-	JONKO UNIVERSEL	100.000 €	21.570 €	21.570 €
Marchés à lancer														
1	-	-	Etudes et suivi achèvement de l'EGEE et Pavillon des femmes prison de Goma	S	DP2	E_01_01	2010	sept-10	-	-	-	10.000 €		-
2	-	-	Travaux d'achèvement de l'EGEE et Pavillon des femmes prison de Goma	T	DP2	E_01_01	2010	oct-10	-	-	-	100.000 €		-
3	-	-	Travaux complémentaires sur l'extension du PJC de Bukavu	T	DP2	E_01_01	2010	oct-10	-	-	-	10.000 €		-
4	-	-	Etude de contre-expertise du PJM Bukavu	S	COFIN	A_01_04	2010	sept-10	-	-	-	10.000 €		-

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES BIENS IMMOBILISÉS

Suite à l'incendie survenu dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 juillet 2010 vers 1h, au bureau de l'UGP Rejusco, situé avenue Alindi 198, quartier Himbi à Goma, tout le bâtiment fut emporté et la quasi-totalité du contenu (qui comprenait également les biens rapatriés des 3 cellules, à l'exception de quelques biens laissés en dépôt à Bunia) fut détruit. Dix véhicules se trouvant sur la parcelle à proximité du brasier ont été légèrement endommagés (vitres, parties fondues par la chaleur) et sont en cours de réparation.

Le présent inventaire reprend donc les biens subsistants d'une part, et les biens disparus d'autre part. Ces biens immobilisés du projet sont répertoriés en 6 catégories : matériel roulant, matériel informatique, matériel de communication, matériel bureautique, mobiliers, et divers. L'inventaire reprend la dénomination, le numéro de série ou les spécifications, la provenance et la source de financement. D'autres détails sont disponibles dans la version informatique de l'inventaire, mais pas de manière systématique pour tous les biens, notamment : la date d'achat, le prix d'achat, le numéro de la transaction comptable, l'utilisateur principal dans la phase d'exécution du projet, et la localisation précise actuelle.

1. Inventaire des biens existants

Les biens existants concernent : le parc automobile, les biens restés au dépôt de Bunia au moment de l'incendie (depuis lors rapatriés sur Goma), quelques effets sauvés dans la cuisine et dans le bureau du logisticien pendant l'incendie, et quelques équipements informatiques achetés après l'incendie.

a) Matériel roulant

Le parc automobile existant consiste en 3 camions, 19 voitures (16 Jeep et 3 pick-up) et 1 moto :

N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série	Provenance	Source financement	Plaque
REJ/BKV/08/4010/40	Camion	Mercedes Benz: ACTROS	1	WDB9300831 L340476	Bukavu	COFIN	CTBBTC017
REJ/BUN/08/4010/013	Camion	Mercedes Benz: ACTROS	1	WDB 9300831L347757	BUNIA	COFIN	CTBBTC019
REJ/BKV/07/4010/06	Camion	Mercedes Benz ACTROS	1	WDB9300831L344691	GOMA	COFIN	BTCCTB018
REJ/BKV/07/4010/39	Jeep	Land cruiser 5 portes HZJ 76	1	JTEEB71J207001248	Bukavu	COFIN	BTCCTB009
REJ/BUN/07/4010/001	Jeep	Land cruiser 5 portes HZJ 76	1	JTEEB71J07001356	BUNIA	COFIN	BTCCTB010
REJ/BKV/07/4010/03	Jeep	Land cruiser 3 portes HZJ 78	1	JTERB71J000040379	Bukavu	COFIN	003IT317
REJ/BKV/07/4010/37	Jeep	Land cruiser 5 portes HZJ 76	1	JTEEB71J707001259	Bukavu	COFIN	BTCCTB008
REJ/BKV/07/4010/38	Jeep	Land cruiser 5 portes HZJ 76	1	JTEEB71J607001270	Bukavu	COFIN	BTCCTB009
REJ/BUN/604010/002	Jeep	Land cruiser 3 portes HZJ 78	1	JTERB71J700040475	BUNIA	COFIN	003IT319
REJ/BUN/604010/003	Jeep	Land cruiser 5 portes HZJ 76	1	JTERB71J007001093	BUNIA	COFIN	003IT302
REJ/BUN/604010/011	Jeep	Land Rover DEFENDER	1	SALLBHAF630779	BUNIA	UE	045IT515
REJ/GOM/07/4010/61	Jeep	Land cruiser 5 portes HZJ 76	1	JTEEB71J007001559	GOMA	COFIN	BTCCTB012
REJ/GOM/07/4010/62	Jeep	Land cruiser 5 portes HZJ 76	1	JTEEB71J007001524	GOMA	COFIN	BTCCTB013
REJ/GOM/07/4010/59	Jeep	Land cruiser 3 portes HZJ 78	1	JTERB71J7900040378	GOMA	COFIN	003IT320
REJ/UGP/08/4090/061	Jeep	Suzuki gd vitara 5 Places	1	JSATJTD54V00116515	UGP	COFIN	003IT316
REJ/UGP/07/4010/001	Jeep	Land cruiser 5 portes HZJ 105Lgctrs	1	JTECB01J401026895	UGP	COFIN	IT0146
REJ/UGP/07/4010/002	Jeep	Land cruiser 5 portes HZJ 76	1	JTEEB71J07001522	UGP	COFIN	BTCCTB015
REJ/UGP/07/4010/003	Jeep	Land cruiser Prado GX 5 portes	1	JTEEB71J1000032607	UGP	COFIN	003IT331
REJ/UGP/09/4010/005	Jeep	Land cruiser Prado GX 5 portes	1	JTEBK29J590046202	UGP	VS	REJ001
REJ/BUN/604010/012	Moto	Suzuki TF125K	1	144219	BUNIA	UE	CTB001
REJ/BUN/604010/004	Pick up	Nissan Hardbody	1	ADNJ980000E001935	Bukavu	COFIN	BTCCTB007
REJ/GOM/07/4010/136	Pick up	Nissan Hardbody	1	ADNJ980000E001936	BUNIA	COFIN	BTCCTB006
REJ/BKV/07/4010/36	Pick up	Nissan Hardbody	1	ADNJ980000E001941	GOMA	COFIN	BTCCTB005

b) Autres biens

Type de bien	N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
BUREAUTIQUE	REJ/BUN/4090/021	Coffre fort	Konghua	1	H85cm x 40cm	BUNIA	COFIN
DIVERS	-	Cuisinière	Marque"INDESIT"	1	-	BUNIA	UE
DIVERS	-	Fontaine à eau	Xiwang Zhixing	1	-	UGP	COFIN
DIVERS	REJ/BKV/07/4090/006	Frigo	Marque SAMLEX	1	10020CFC	Bukavu	COFIN
DIVERS	-	Frigo	Marque" TOSHIBA"	1	GR-27UT	BUNIA	UE
DIVERS	REJ/GOM/07/4090/20	Frigo	VENUS	1	REAT PROOF	GOMA	COFIN
DIVERS	-	Frigo	Refrégerateur	1	IE078E37910130	UGP	COFIN
DIVERS	-	Générateur	P13P2S	1	FGWPEPO6EPDF067	BUNIA	UE
DIVERS	REJ/UGP/08/4090/013	Générateur	Insonnoriser de 17,5 KVA	1	07010158LPW4A27	UGP	COFIN
DIVERS	-	Pèse	balance de 200Kgs	1	mark CAMRY	UGP	COFIN
DIVERS	REJ/BUN/07/4090/044	Télévision	Sharp de 14 pouces	1	-	BUNIA	COFIN
DIVERS	REJ/BUN/4090/054	ventilateur	Marque"CROWN"	1	RCN/MOB/0043	BUNIA	COFIN
DIVERS	REJ/BUN/4090/055	ventilateur	Marque"CROWN"	1	RCN/MOB/0040	BUNIA	COFIN
DIVERS	REJ/BUN/4090/056	ventilateur	Marque"CROWN"	1	RCN/MOB/0041	BUNIA	COFIN
DIVERS	REJ/BUN/4090/057	ventilateur	Marque"CROWN"	1	RCN/MOB/0039	BUNIA	COFIN
INFORMATIQUE	-	AntenneVSAT	-	1	-	BUNIA	UE
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/05C	Desktop	Unité centrale Dell optiplex 330	1	9ZRGDBX	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	-	Ecran Plat	Dell 19"	1	E1909WB	UGP - NEW	DP
INFORMATIQUE	-	Imprimante	HP LASERJET P1005	1	VNF4M90521	UGP - NEW	COFIN
INFORMATIQUE	-	Imprimante	HP LASERJET M1120n MFP	1	CNG99CFRYG	UGP - NEW	DP
INFORMATIQUE	-	Imprimante	HP LASERJET P1005	1	VNF4F20131	UGP - NEW	DP
INFORMATIQUE	REJ/UGP/08/4020/008	Laptop	HP compaq 6720S	1	CN8252WVT	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	-	Laptop	HP DV72273CA	1	2CE948CJKT	UGP - NEW	DP
INFORMATIQUE	-	Laptop	HP DV72273CA	1	4CA9455H2S	UGP - NEW	DP
INFORMATIQUE	-	Onduleur	APC 250 VA	1	3B0921X00357	UGP - NEW	DP
INFORMATIQUE	-	Routeur	Cisco Linksys WRT 120N	1	JUT00K386244	UGP - NEW	DP
INFORMATIQUE	REJ/UGP/08/4020/009	Scanner	canoscan LIDE25	1	KBHE18855	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/033	stabilisateur	1500W	1	A0602132	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	-	Stabilisateur	Goldsource 1500VA	1	GS200909SA006352	UGP - NEW	DP
MOBILIER	-	Armoire	En bois avec deux ouvrants	4	H2m X1.20m	BUNIA	UE
MOBILIER	-	Banc	En bois	4	L2m	BUNIA	COFIN
MOBILIER	REJ/BUN/604090/008	Chaise	Avec roulette	10	accoudoir+semi-cuir	BUNIA	COFIN
MOBILIER	REJ/BUN/604090/047	Chaise	canapé à 3places	1	avec coussins	BUNIA	COFIN
MOBILIER	REJ/BUN/604090/048	Chaise	Canapé singleton	3	avec coussins	BUNIA	COFIN
MOBILIER	REJ/BUN/604090/0025	Chaise	En bois	42	avec velour semi cuir	BUNIA	COFIN
MOBILIER	-	Chaise	En plastique	10	couleur blanche	UGP	COFIN
MOBILIER	REJ/BUN/604090/005	Etagère	En bois rouge avec 5étapes	14	H2m x L1m	BUNIA	COFIN
MOBILIER	REJ/UGP/08/4090/044B	Etagère	En bois et 3blocs	1	Mesure = H1.70cm x L1m	UGP	COFIN
MOBILIER	-	Lit	En bois(démonté)	2	-	BUNIA	UE
MOBILIER	-	Matelas	-	1	90cm	BUNIA	UE
MOBILIER	-	Matelas	-	1	180cm	BUNIA	UE
MOBILIER	REJ/BUN/604090/001	Table	en bois	14	H80cm x L1m	BUNIA	COFIN
MOBILIER	-	Table	En bois+1porte+3tiroirs	18	H80cm x L 1.80cm	BUNIA	COFIN
MOBILIER	-	Table	En plastique	1	H80cm x L 1.50cm	UGP	COFIN

2. Inventaire des biens disparus

a) Matériel informatique

N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
REJ/BKV/08/4020/04	AntenneVSAT	Hughes	1	110196-7	Bukavu	COFIN
-	Clavier	hp	1	382926-181	UGP	COFIN
REJ/BUN/07/4020/004	Desktop	unité centrale Dell + clavier	1	FJRQQ1S	BUNIA	COFIN
-	Desktop	unité centrale Komland + clavier E-life	6	-	BUNIA	COFIN
REJ/UGP/07/4020/001	Desktop	HP desktop compaq dx 2200	1	HUB 70615 MK	UGP	COFIN
REJ/GOM/07/4020/03	Desktop	HP desktop compaq dx 2200 + clavier	1	HUB7130CGK	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4020/016	Desktop	HP desktop compaq dx 2200	1	HUB70615PM	UGP	COFIN
-	desktop	Dell	1	cn-dh231m-72211-95j0062	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4090/05B	Ecran	Ecran	1	770604b5cf3944	UGP	COFIN
-	Ecran	Acer	1	73100588341	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/05A	Ecran	Acer	1	70604655139	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4020/03A	Ecran	Ecran plat LG Flatron wide	1	701MABT79325	GOMA	COFIN
-	Ecran	Dell	1	979-64180-7A5-5RZS	GOMA	COFIN
-	Ecran	NEC	1	55132628NB	BUNIA	COFIN
-	Ecran	NEC	1	55131344NB	BUNIA	COFIN
-	Ecran	NEC	1	5XF78325NB	BUNIA	COFIN
-	Ecran	NEC	1	56151612NB	BUNIA	COFIN
-	Ecran	NEC	1	5ZH13188NB	BUNIA	COFIN
REJ/BUN/07/4020/005	Ecran	Ecran	1	0WR979-64180-7A5-4Y1S	BUNIA	COFIN
-	Ecran	Ecran	1	701MAPN84104	UGP	COFIN
-	Ecran	Ecran plat LG Flatron wide	1	701TEGK33327	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/019	Ecran	Ecran plat LG Flatron wide	1	606MADHZY930	UGP	COFIN
REJ/BKV/07/4020/05	Imprimante	HP laserJet 2600n	1	CNGW645GNF	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4020/21	Imprimante	HP laserjet P 2015n	1	CNBW8644vg	Bukavu	VS
REJ/BKV/07/4020/23	Imprimante	HP Laserjet 1020	1	CNC2399911	Bukavu	COFIN
-	Imprimante	HP Laserjet 2015n	1	CNBW83D26	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4020/18	Imprimante	HP Laserjet 1020	1	CNC2399312	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/09/4090/020	Imprimante	Canon PCD 320	1	EZZ73050	Bukavu	VS
REJ/BUN/08/4020/012	Imprimante	HP Deskjet	1	CN893Q241	BUNIA	COFIN
REJ/BUN/09/4020/013	Imprimante	HP deskjet f4180	1	CNCW77K1QW	BUNIA	COFIN
REJ/UGP/4090/08/037	Imprimante	HP deskjet f4180	1	CN78F3W27H	UGP	COFIN
REJ/BUN/07/0020/014	Imprimante	hp desk jet 1460	1	SN/TH787260PV	BUNIA	COFIN
-	Imprimante	Hp laserjet P2015n	1	CNBW8256VZ	BUNIA	COFIN
-	Imprimante	Canon 350	1	K10228	BUNIA	COFIN
-	Imprimante	Hp laserjet P1300	1	CNCJH66484	BUNIA	COFIN
REJ/GOM/07/4020/7	Imprimante	HP laserjet 1600	1	70427u1392	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4020/	Imprimante	HP laserjet 2460	1	TH75H320B2	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4020/176	Imprimante	HP laserjet 2460	1	TH75G320X3	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4020/175	Imprimante	HP laserjet 2460	1	TH75G344TZ	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4020/045	Imprimante	HP lazerjet P 2015	1	CNC2F55341	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/038	Imprimante	HP laserjet 1600	1	cnw6c94fl	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/028	Imprimante	HP Laserjet 1020	1	CNC2279029	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/038	Imprimante	HP laserjet P 2015n	1	CNBW85N457	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4020/025	Imprimante	HP laserjet P 2015n	1	CNBW7942KQ	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/042	Imprimante	HP Laserjet 1020	1	CNC9307332	UGP	COFIN
-	Imprimante	hp photosmart	1	th892h415b	GOMA	COFIN
REJ/BKV/08/4020/15	Laptop	Toshiba satellite A200-10R	1	Y7240103K	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4020/43	Laptop	Toshiba satellite A110-159	1	Z6125770K	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4020/006	Laptop	Compaq 6720s	1	CNU8252X9Q	Bukavu	COFIN
REJ/BUN/07/40/20/002	Laptop	TOSHIBA SatelliteA100-795	1	17264222Q	BUNIA	COFIN

N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
REJ/BUN/08/4020/007	Laptop	TOSHIBA SatelliteA100-795	1	17265585Q	BUNIA	COFIN
REJ/BUN/07/4020/028	Laptop	HP 550	1	CNU9080ZPW	BUNIA	VS
REJ/GOM/07/4020/02	Laptop	Toshiba satellite A100-795	1	17266811Q	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4020/004	Laptop	Acer aspire 5100series	1	C4972223816	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/032	Laptop	Toshiba satellite A110-159	1	Z6125944K	UGP	COFIN
REJ/UGP/40920/026A	Laptop	Toshiba A210-16c	1	28162756Q	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/011	Laptop	Toshiba satellite A110-153	1	Y6221742K	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/020	Laptop	Toshiba M60-188	1	16250189K	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/030	Laptop	Toshiba satellite A110-159	1	Z6125793K	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4020/018	Laptop	Toshiba satellite A200-1K8	1	87225886K	UGP	COFIN
REJ/BUN/07/0020/003	Laptop	Toshiba satellite A200-10R	1	Y7240291K	BUNIA	COFIN
REJ/UGP/08/4020/029	Laptop	Toshiba satellite A200-1K8	1	87225857K	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/011B	Laptop	Toshiba satellite A100-795	1	17267481 Q	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/026	Laptop	Toshiba satellite P200-18Y	1	97215955 K	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/021	Laptop	HP compaq 6720S	1	CNU7410ZS9	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/05	Laptop	HP compaq 6720S	1	CNU7410ZWK	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/034	Laptop	HP compaq 6720S	1	CNU7410ZQ2	UGP	COFIN
REJ/UGP/4020/09/045	Laptop	HP compaq pavilion g60	1	3CG9175X9B	UGP	COFIN
-	Laptop	HP compaq pavilion g60	1	3CG9150GK1	UGP	VS
-	Laptop	HP compaq pavilion g60	1	3CG916CGHF	UGP	COFIN
-	Laptop	HP compaq pavilion g60	1	3CG9032054	UGP	VS
REJ/BUN/07/4020/001	Laptop	Toshiba satellite A110-153	1	Y6221982K	BUNIA	COFIN
REJ/BKV/07/4020/44	Laptop	Pavillon dv200	1	2CE6451305	Bukavu	COFIN
REJ/GOM/07/4020/01	Laptop	Toshiba satellite A110-159	1	Z6125986K	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4020/129	Laptop	HP 550	1	CNU9081DJD	GOMA	VS
REJ/GOM/07/4090/04	Laptop	Toshiba satellite L40-17U	1	18119553R	GOMA	COFIN
REJ/BKV/07/4020/45	Laptop	Toshiba satellite A110-159	1	Z6125903K	Bukavu	COFIN
REJ/UGP/07/4020/006	Onduleur	Marque APC, Smart UPS 1500	1	CL0005555	UGP	COFIN
REJ/BKV/08/4020/24	Onduleur	Mercury	1	081M1500_01898	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/08/4090/23	Onduleur	Smart1500	1	0711M1500_02294	Bukavu	COFIN
REJ/BUN/08/4020/017	Onduleur	Smart1500	1	081M500-01259	BUNIA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/17A	Onduleur	1500W	1	AS0345130817	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/10	Onduleur	pro 1200	1	1AA169024599A	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/23	Onduleur	APC 1500	1	AS0345330592	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4020/027	Onduleur	Merlin & Gerin/5000W	1	APCF 430 JP	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/041	Onduleur	1500W	1	AS0345330432	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/037	Onduleur	1500W	1	AS045230777	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4020/013	Onduleur	Merlin & Gerin/1500W	1	ADP3300W	UGP	COFIN
REJ/UGP/09/4020/054	Onduleur	Merlin & gerin/1500W	1	1H6G5200J	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4020/013B	Onduleur	Merlin & Gerin/1500W	1	ADP16026	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4020/013C	Onduleur	Merlin & Gerin/1500W	1	ADP1602B	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/017	Onduleur	APC 1500W	1	AS0345330406	UGP	COFIN
REJ/GOM/07/4090/032	Onduleur	apc1500	1	as0345330592	-	COFIN
-	Onduleur	budget1000	2	-	BUNIA	COFIN
-	Onduleur	smart ups 1500	1	55094169519	UGP	COFIN
REJ/GOM/07/4020/18	Photocopieuse	KYOCERA	1	XLK6Z73221	GOMA	COFIN
-	Photocopieuse	canon PC-340	1	EZR96774	Bukavu	COFIN
REJ/BUN/07/4020/016	Photocopieuse	FS-1118MFP/KYOCERA	1	XLK6Z73220	BUNIA	COFIN
REJ/UGP/08/4020/003	Photocopieuse	Canon PC-D320	1	EZZ73681	UGP	COFIN
REJ/BKV/08/4020/020	Photocopieuse	Canon PC-D320	1	EZZ73050	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/012	Photocopieuse	Kyocera Fs 1118	1	XLX7791277	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4020/012D	Photocopieuse	Kyocera	1	XLX6959275	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/053	Photocopieuse	Canon PCD 340	1	EZR544	UGP	COFIN

N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
-	Receveur	DSD-910	1	U300342225X8	BUNIA	COFIN
-	Router	LINKSYS	1	MK900H101715	Bukavu	COFIN
REJ/BUN/07/4020/009	Scanner	HP scanjet 5590	1	CN71BTR0HK	BUNIA	COFIN
REJ/BKV/07/4020/47	Scanner	ScanJet 5590	1	CN71BTR0NK	Bukavu	COFIN
REJ/BUN/08/4020/015	Scanner	canoscan LIDE25	1	kbhf63603	BUNIA	COFIN
REJ/BUN/08/4020/015	Scanner	canon	1	KBHF63603	BUNIA	COFIN
REJ/GOM/07/4020/21	Scanner	HP scan jet 3800	1	CN732A16RX	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4020/007	Scanner	HP scanjet 5590	1	CN7A4TROGW	UGP	COFIN
-	Scanner	HP Deskjet F2280	1	CN 87C4T360	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/023	Scanner	canoscan LIDE25	1	UZU833415	UGP	COFIN
-	scanner	canon	1	kbhf63574	BUKAVU	COFIN
REJ/UGP/07/4020/005	Serveur	Cosci linsky	1	Z8618887S	UGP	COFIN
REJ/BKV/07/4090/18	stabilisateur	Air star	1	ST1000A	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4090/25	stabilisateur	Air star en pane	1	SVC 2000W	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/09/4090/059	stabilisateur	ANDELI	1	2000VA	Bukavu	VS
-	stabilisateur	Air star	1	1000A(2006)	Bukavu	COFIN
-	stabilisateur	model DACTON	1	SVC 2000W	Bukavu	COFIN
-	stabilisateur	SAMLEX	1	3000 VA	BUNIA	COFIN
REJ/BUN/08/4020/018	stabilisateur	Golde source	1	SVC 2000W	BUNIA	COFIN
REJ/BUN/08/4020/019	stabilisateur	Golde source	1	SVC 2000W	BUNIA	COFIN
REJ/BUN/08/4020/020	stabilisateur	SANXINN	1	SVC 1000VA	BUNIA	COFIN
REJ/BUN/07/4020/030	stabilisateur	Saxin 500W	1	-	BUNIA	VS
-	stabilisateur	marque"SANXIN"	1	SVC-500	BUNIA	COFIN
-	stabilisateur	marque"Gold source"	1	SVC-2000W	BUNIA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/09	stabilisateur	1500W	1	A0603666	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/22	stabilisateur	Stac	1	21007175	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/139	stabilisateur	Air star	1	-	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4020/140	stabilisateur	Air star	1	A0602129	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4020/022	stabilisateur	2000W	1	21007057	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/040	stabilisateur	2000VA	1	21007075	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/010	stabilisateur	5000 W	1	CN78F3W27H	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/015	stabilisateur	50 Amp	1	Mark JEM	UGP	COFIN
REJ/UGP/09/4020/054	stabilisateur	2000W	1	GS06081109286	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/031	stabilisateur	1500W	1	A0602130	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/046	stabilisateur	1500W	1	GS07215058	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/047	stabilisateur	1500W	1	GS0721506478	UGP	VS
REJ/UGP/07/4020/035	stabilisateur	1500W	1	A0603663	UGP	COFIN
-	stabilisateur	hossoni	1	A0602160	-	COFIN
-	Photocopieuse	Canon Grand Volume	1	-	CTB	CTB

b) Matériel de communication

N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
REJ/BKV/07/4090/79A	RADIOHF	CODAN Base ngf srx	1	E62815	Bukavu	COFIN
REJ/GOM/07/4090/16	RADIOHF	CODAN Base ngf srx	1	5203139U0037	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017	RADIOHF	CODAN Base ngf srx	1	3403138R169	UGP	COFIN
-	RADIOHF	CODAN Base ngf srx	1	2203141a405	BUNIA	COFIN
REJ/BKV/07/4090/80	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	7738142B0033	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4090/81	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	683814B0054	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4090/82	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	683814B0049	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4090/83	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	7B38142B0130	Bukavu	COFIN
REJ/GOM/07/4090/104	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	-	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/105	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	-	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/106	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	-	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/107	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	7B38142B134	UGP	COFIN
-	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	-	-	COFIN
-	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	-	-	COFIN
-	RADIOHF	CODAN MOBILE	1	-	-	COFIN
REJ/UGP/07/4090/018	Thuraya	Hughes	1	352384-00-043188-4	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/019	Thuraya	Hughes	1	352384-00-115526-8	UGP	COFIN
-	BASE VHF	motorola GM 360	1	103YDE8873	UGP	COFIN
-	RADIOVHFHandset	Motorola GP 340	1	672TCYM289	BUNIA	COFIN
-	RADIOVHFHandset	Motorola GP 340	1	672TDJ082	BUNIA	COFIN
-	RADIOVHFHandset	Motorola GP 360	1	749HDY9431	BUNIA	COFIN
-	RADIOVHFHandset	Motorola GP 360	1	749HDY9432	BUNIA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/113	RADIOVHFHandset	Motorola GP340	1	672TKCQ833	GOMA	COFIN
REJ/BKV/07/4090/80	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HEG1060	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4090/81	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749TBG348	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4090/82	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HFQ5920	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4090/83	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HDY9303	Bukavu	COFIN
REJ/GOM/07/4090/114	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	772HFEK497	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/115	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HFW6353	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4090/003	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HFC5244	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/004	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HEY056	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/005	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HEWG279	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/006	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HEWG302	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/007	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HEWD160	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/008	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HECS1069	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/010	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749HEWD155	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/011	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	-	UGP	COFIN
REJ/UGP/4090/011B	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	749TDC 1063	UGP	COFIN
-	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	-	BUNIA	COFIN
-	RADIOVHFHandset	Motorola GP360	1	-	BUNIA	COFIN

c) Matériel bureautique

N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
REJ/UGP/07/4090/022	Appareil de projection	Infocus w240	1	AULC70600514	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/014	Broyeuse	Destructeur des papier	1	2839076	UGP	COFIN
REJ/BKV/07/4090/84	Coffrefort	Excellent	1	BF 500A (S)	Bukavu	COFIN
REJ/GOM/07/4090/81A	Coffrefort	Konghua	1	H 50cm x L35cm	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4090/019	Coffrefort	AB-30	1	Sans numero	UGP	COFIN
REJ/BUN/07/4090/001	Coupepapier	SBT Paper Cutter	1	-	BUNIA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/81B	Coupepapier	Culter	1	B4	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4090/020	Coupepapier	Cosmic	1	21cm	UGP	COFIN
REJ/BKV/07/4090/77	Machine à reliure	Ambassador C21	1	21cm	Bukavu	COFIN
REJ/BUN/07/4090/003	Machine à reliure	S.B.T	1	BM-2088	BUNIA	COFIN
REJ/GOM/08/4090/27	Machine à reliure	21cm	1	BM-2088	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4090/021	Machine à reliure	Unimate Beyonder C21	1	2003762	UGP	COFIN

d) Mobiliers

N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
REJ/BKV/07/4090/28A	Armoire	En bois avec 2portess ouvrants	4	H2m x 1m	Bukavu	COFIN
REJ/UGP/07/4090/004	Armoire	En bois à deux portes	1	H 1m x L 1.20cm x L 80cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/052	Armoire	En bois et suspendue sur le mur	1	Pour le porte clés H80cmx L30	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/051	Armoire	En bois et suspendue sur le mur	1	Pour le porte clés H80cmx L30	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/053	Armoire	En bois et en 2portes vitrées	1	L1m x l 1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4020/054	Armoire	En bois et en 2portes vitrées	1	L1m x l 1m	UGP	COFIN
-	Armoirette	En bois et avec tiroir PF	1	Mesure = H50cm x 60cm	UGP	COFIN
-	Armoirette	En bois et avec tiroir PF	2	Mesure = H50cm x 60cm	UGP	COFIN
REJ/UJP/07/4090/008A	Armoirette	En bois et avec tiroir PF	1	Mesure = H50cm x 60cm	UGP	COFIN
REJ/UJP/07/4090/008B	Armoirette	En bois et avec tiroir PF	1	Mesure = H50cm x 60cm	UGP	COFIN
REJ/UJP/07/4090/008C	Armoirette	En bois et avec tiroir PF	1	Mesure = H50cm x 60cm	UGP	COFIN
-	Armoirette	En bois et avec tiroir PF	1	Mesure = H50cm x 60cm	UGP	COFIN
REJ/GOM/07/4090/60B	Armoirette	En bois et 1 porte vitrée	1	H 60cm x35cm	GOMA	COFIN
REJ/BKV/07/4090/04A	Chaise	En bois avec velour	14	velour kaki	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4090/001	Chaise	Avec roulette	33	accoudoir+semi-cuir	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/07/4090/024	Chaise	Sans roulette	25	avec tissu rouge	Bukavu	COFIN
REJ/GOM/07/4090/101	Chaise	Sans roulette	1	accoudoir + semi cuir	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/103	Chaise	Avec roulette	5	accoudoir + semi cuir	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/60A	Chaise	En bois	13	avec velour+tissu bleu	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4020/010	Chaise	Sans roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
-	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
-	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
-	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/031B	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/031C	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/031D	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/031E	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/031F	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
-	Chaise	En bois et plante	1	en latte	UGP	COFIN
-	Chaise	En bois et plante	1	en latte	UGP	COFIN
-	Chaise	Sans roulette et pieds métalliques	1	forme carré+tissu	UGP	COFIN
-	Chaise	Sans roulette et pieds métalliques	1	forme carré+tissu	UGP	COFIN
-	Chaise	Sans roulette et pieds métalliques	1	forme carré+tissu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/01A	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/01B	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/GOM/07/4090/066	Chaise	En bois	2	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/068	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/01C	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/01D	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/01E	Chaise	En bois	1	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/01F	Chaise	En bois	15	avec velour + tissu bleu	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/012E	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/061	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/022	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/028	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + semi-cuir	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/024	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/041	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
-	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
-	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + tissu	UGP	COFIN
-	Chaise	Avec roulette	1	accoudoir + semi-cuir	UGP	COFIN

N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
REJ/UGP/07/4090/005A	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H 2m x L 1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/005B	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H 2m x L 1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/005C	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H 2m x L 1.50cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/002D	Etagère	En bois (12 boites à lettre)	1	Mesure = H1.50cm x 1.40cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/0039	Etagère	En bois et de 4blocs	1	Mesure = H 1.70cm x L 1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/0040	Etagère	En bois et de 5blocs: le 3/5 double portes	1	Mesure = H 2m x L 1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017A	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H 2m x L 1 m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017B	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H 2m x L 1 m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/009	Etagère	En bois et de 1bloc	1	Mesure = H 90cmx 1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/034	Etagère	En bois et de 5 blocs	1	Mesure = H2 m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/044A	Etagère	En bois et de 4blocs	1	Mesure = H 2.50m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/026B	Etagère	En bois et de 5blocs	7	Mesure = H 2m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/09/4090/056A	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H 2m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/056B	Etagère	En bois et de 2blocs	1	Mesure = H 1m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/060	Etagère	En bois et de 2blocs	1	Mesure =H 60cmx30cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017C	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H 2mx L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017D	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H 2m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017E	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H2 m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017F	Etagère	En bois et de 5blocs	1	Mesure = H2 m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017G	Etagère	En bois et de, 5blocs	1	Mesure = H2 m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017H	Etagère	En bois et de 10blocs	1	Mesure = H2 m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017I	Etagère	En bois et de 10blocs	1	Mesure = H2 m x L1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/017J	Etagère	En bois et de 2blocs	1	Mesure = H1mx 80cmx60cm	UGP	COFIN
-	Etagère	En métal et avec 3 tiroirs	1	Mesure= H1m x L60cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/029	Etagère	En bois et de 4blocs	1	Mesure = H 2m x L 1m	UGP	COFIN
-	EtagèrePF	En bois et avec 1tiroir	3	H 60cm x 40cm	GOMA	COFIN
-	PancarteREJUSCO	Programme REJUSCO	1	L 2m x l 1m	GOMA	COFIN
-	PancarteREJUSCO	En métal/Travaux de réhab de la prison NYONGERA	1	L 1.50cm x l 80cm	GOMA	COFIN
-	PancarteREJUSCO	Programme de la REJ/Susp sur le mur ext	1	L 2m x l 1m	UGP	COFIN
REJ/UGP/09/4090/055D	Portellipshart	Blanc Effacable avec 3pieds	1	H 1.70cm x l 1m	UGP	COFIN
REJ/BKVI/07/4090/27	Table	En bois et avec porte et tiroir	2	H80cm x 1.50cm	Bukavu	COFIN
-	Table	En bois 1caisson	5	H80cm x L1m	Bukavu	COFIN
REJ/GOM/07/4090/67	Table	En bois et avec 1porte	4	H 80cm x L 1.50cm	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/68	Table	En bois et avec un sous	1	H 80cm x L 60cm	GOMA	COFIN
REJ/GOM/07/4090/63	Table	En formeca avec 3tiroirs	3	H 80cm x L 1.50cm	GOMA	COFIN
REJ/UGP/07/4090/02A	Table	En bois et avec 3 tiroirs	1	H 80cmx L 1.80cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/02B	Table	En bois avec et 3 tiroirs	1	H 80cm x L 1.80cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/02C	Table	En bois et avec 3 tiroirs	1	H 80cm x L 1.80cm	UGP	COFIN
-	Table	En bois en forme ronde	1	H 85cm x L 2m x L 90cm	UGP	COFIN
-	Table	En bois,double et pieds metallique	1	H 85cm x L 2m x L 1.90cm	UGP	COFIN
-	Table	En bois avec un sous	1	H 1m x L 2m x L 70cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/07A	Table	En bois et avec 1 tiroir	1	H 80cm x L 1.80cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/07B	Table	En bois et avec 1 porte	1	H 80cm x L 1.60cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/037	Table	En bois et avec 1 porte	1	H 80cm x L 1.60cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/038	Table	En bois et avec 3 tiroirs+annex	1	H 80cm x L 2m	UGP	COFIN
REJ/UGP/08/4090/014	Table	En bois et avec 3 tiroirs+annex	1	H 80cm x L 2m	UGP	COFIN
REJ/UGP/	Table	En bois de :1coté 1porte et 1 autre 3 tiroirs	1	H 80cm x L 1.80cmx 80cm	UGP	COFIN
-	Table	En bois et avec pieds metalliques,forme demi cercle	1	H 80cm x L 1m de rayon	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/01A	Table	En bois et avec pieds métaux,forme trapèze	1	H 80cm x L 1 m	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/01B	Table	En bois et avec pieds métaux,forme trapèze	1	H 80cm x L 1.80cmx 1.50cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/003	Table	En bois	1	H 80cm x L 1.80cmx 1.50cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/19A	Table	En formeca et avec 3tiroirs	1	H 80cm x L 1.80cmx 1.50cm	UGP	COFIN
REJ/UGP/07/4090/19B	Table	En formeca et avec 3tiroirs	1	H 80cm x L 1.80cmx 1.50cm	UGP	COFIN

e) Divers

N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
REJ/GOM/07/4090/81G	Agrafeuse GF	-	1	GF	GOMA	COFIN
REJ/BKV/07/4020/17	Appareilphoto	SAMSUNG DIGIMAX S500	1	972042639	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/09/4020/52	Appareilphoto	G.E A830	1	82A1BK0U009262	Bukavu	COFIN
REJ/BKV/09/4020/53	Appareilphoto	G.E A830	1	82A1BK0U010432	Bukavu	COFIN
REJ/BUN/07/4020/038	Appareilphoto	SONY DSC110	1	7394455	BUNIA	COFIN
REJ/GOM/07/4020/82	Appareilphoto	SONY	1	7414995	GOMA	COFIN
-	Coffre à outils	Kraftwerk de 100pièces	1	kraftwerk	Bukavu	COFIN
REJ/UGP/07/4090/019B	Coffre à outils	à outils Kraftwerk de 99 Pièces	1	-	UGP	COFIN
-	Coffre à outils	-	1	-	BUNIA	COFIN
REJ/BKV/08/4090/27	Générateur	Hatz supra	1	27608	Bukavu	COFIN
-	Machine à écrire	marque" Olivetti	1	-	BUNIA	COFIN
-	Machine à écrire	marque"olivetti	2	-	BUNIA	COFIN
-	Machine à écrire	Marque" IGNIS	1	-	BUNIA	UE
-	Pèse	-	1	de 20kgs	BUNIA	COFIN
-	Pèse	-	1	100kgs	BUNIA	COFIN
-	Télévision	Marque "Philips"	1	-	BUNIA	UE
REJ/BUN/4090/058	ventilateur	Marque"CROWN"	1	RCN/MOB/0042	BUNIA	COFIN
-	Baffle	max	2	-	UGP	COFIN
-	Microphone	SM58S	7	-	UGP	COFIN
-	Amplificateur	max	1	-	UGP	COFIN
-	Tableau de projection	-	1	-	UGP	COFIN

f) Matériel hors d'usage avant incendie

Type de bien	N° inventaire physique	Nature du bien	Description du bien	Qtité	Nr série / Spécifications	Provenance	Source financement
MAT. ROULANT	REJ/GOM/07/4010/63	Moto	Yamaha AG100 (volée)	1	3A134605	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	-	Imprimante	Canon 350	1	K10228	BUNIA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/4090/08/037	Imprimante	HP deskjet f4180	1	CN78F3W27H	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/038	Imprimante	HP laserjet 1600	1	cncw6c94fl	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4020/116	Imprimante	HP laserjet D2460	1	TH75H320B2	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	-	Imprimante	Hp laserjet P1300	1	CNCJH66484	BUNIA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/004	Laptop	Acer aspire 5100series	1	C4972223816	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/127	Laptop	DELL	1	JSK4S1S	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/128	Laptop	DELL	1	-	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/05	Laptop	HP compaq 6720S	1	CNU7410ZWK	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/125	Laptop	STR 38	1	1504502	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/126	Laptop	STR 38	1	1504302	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/124	Laptop	STR 38	1	-	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/050	Laptop	Toshiba	1	83697047G	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/121	Laptop	Toshiba	1	18119553R	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/011B	Laptop	Toshiba satellite A100-795	1	17267481 Q	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/037	Onduleur	1500W	1	AS045230777	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/10	Onduleur	pro 1200	1	1AA169024599A	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/135	Photocopieuse	CANON FC 100	1	KXE46626	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/053	Photocopieuse	canon PCD 320	1	CNB7C4T360	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/053	Photocopieuse	Canon PCD 340	1	EZR544	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/BUN/07/4020/016	Photocopieuse	Kyocera Fs 1118	1	XLK6Z73220	BUNIA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/012	Photocopieuse	Kyocera Fs 1118	1	XLX7791277	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	-	Router	LINKSYS	1	MK900H101715	Bukavu	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4020/048	Scanner	HP Color	1	CN78F3W27H	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/UGP/07/4090/015	Stabilisateur	50 Amp	1	Mark JEM	UGP	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/GOM/07/4090/139	Stabilisateur	Air star	1	-	GOMA	COFIN
INFORMATIQUE	REJ/BKV/07/4090/25	Stabilisateur	Air star en panne	1	SVC 2000W	Bukavu	COFIN
MOBILIER	REJ/GOM/07/4090/96	Chaise	Avec roulette	1	-	GOMA	COFIN
MOBILIER	REJ/BUN/604090/044	Chaise	En libuyu	1	-	BUNIA	COFIN
MOBILIER	-	Chaise	Sans roulette et pieds métalliques	1	forme carré+tissu	UGP	COFIN
MOBILIER	-	Chaise	Sans roulette et pieds métalliques	1	forme carré+tissu	UGP	COFIN
MOBILIER	-	Chaise	Sans roulette et pieds métalliques	1	forme carré+tissu	UGP	COFIN
MOBILIER	REJ/BUN/604090/046	Table	à 2corps bois rouge, fermé à clé	1	-	BUNIA	COFIN
DIVERS	REJ/BUN/07/4090/044	Télévision	de 14 poussets	1	-	BUNIA	COFIN

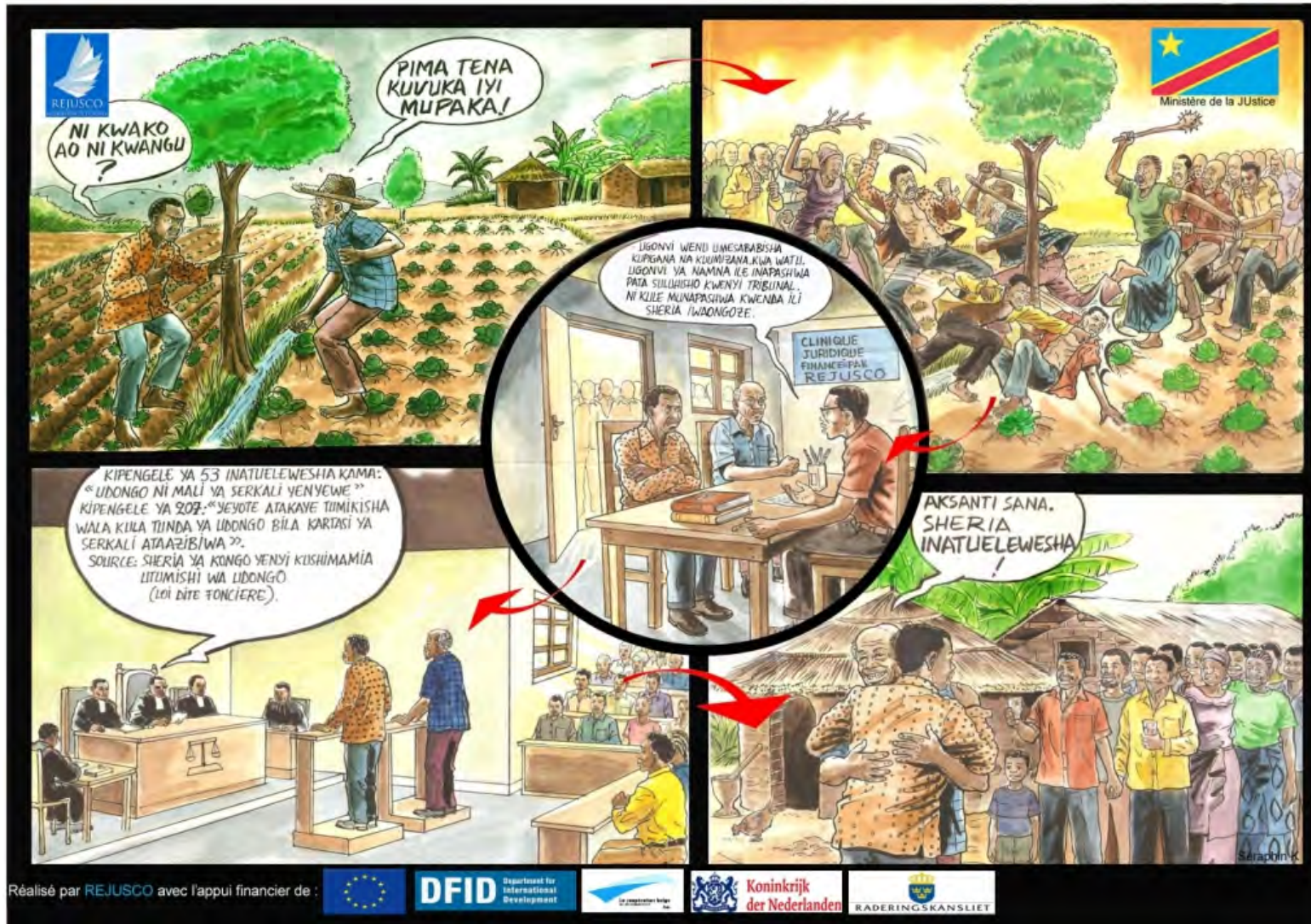
ANNEXE 3 : OUTILS DIDACTIQUES PRODUITS PAR LE PROGRAMME

Tableau des outils de sensibilisation et visibilité :

	Titre	Résumé	Quantité
Affiches	1) Les conflits fonciers (swahili) 2) Droits de la personne arrêtée (français) 3) Droits de la personne arrêtée (Swahili) 4) Non à l'extorsion ! Tolérance zéro ! 5) Non au port illégal d'arme, c'est une violation des consignes. 6) La justice par tous et pour tous. 7) Voici les frais à payer en justice. 8) Le mariage forcé	1) Les articles 204 et 207 de la loi foncière 2) L'article 18 de la Constitution de la RDC 3) Idem 4) Des hommes à mains armées stoppant un véhicule plein de marchandises. 5) L'article 113 du Code pénal militaire). 6) La population en marche derrière les acteurs de justice. 7) L'arrêté interministériel N°812/CAB/MIN/JUST&GS/2005 et N°075/CAB/MIN/FINANCES/2005 du 02 juillet 2005. 8) Protection de la femme et de l'enfant.	1) 5000 exemplaires A3, papier lissé (PG) 2) 3000 exemplaires d' A3, papier ordinaire (PO) 3) 5000 d'A3 4) 5000 d'A3 5) 5000 d'A3 6) 1000 d'A3 7) 2000 d'A2 (po). 8) 5000 d'A3 (PG)
Autocollants	REJUSCO	Assemblage des logos REJUSCO, RDC et bailleurs.	5000
Bandes Dessinées	<u>Arrestation arbitraire</u>	L'histoire d'un OPJ qui a été puni conformément à la loi pour avoir arrêté, torturé, exigé de l'argent contrairement à ses prérogatives.	5000 en couleur
	<u>Tolérance zéro</u>	La BD relate un acte de bravoure posé par un militaire qui a pu dénoncer ses paires auprès d'un commandant disposé à collaborer avec la justice militaire.	5000 noir et blanc
Calendriers	<u>TUAMINIYE SHERIA YETU</u>	Vulgarisation des textes des lois, droits et devoirs et visibilité des activités de REJUSCO et des partenaires.	1000 muraux et 1000 de table.
Dépliants	1) Tribunal de paix njo nini ? 2) Tribunal de Paix 3) La loi protège l'enfant 4) Je, Wajuwa kama sheria inagaramia haki za Mtoto? 5) Les frais de justice 6) Les droits de la personne arrêtée (swahili). 7) Le programme Rejusco en faveur de la justice à l'EST de la RDC.	▪ Tout sur le fonctionnement d'un TRIPAIX ▪ Idem ▪ Les articles 143, 144, 145, 95, 97, 96 et 160 de la loi du 09/001 du 10 janvier portant protection de l'enfant en illustration. ▪ L'article 18 de la constitution. ▪ Nos réalisations et contacts.	▪ 15 000 ▪ 15000 ▪ 15000 ▪ 15 000 ▪ 20000 ▪ 20000
T-shirts	<u>POLO</u>	« Tous sont égaux devant la loi, Tous avons accès à une même Justice ». Article 12 de la Constitution.	450 (en maltex bien dosé)
	<u>Tricot à col rond</u>	Idem (en swahili)	450 (en transfert)
Casquettes	<u>En coton</u>	Droit et justice pour tous	450 (en broderie)
Gilets	<u>En coton</u>	REJUSCO	150

Affiches :

Les conflits fonciers



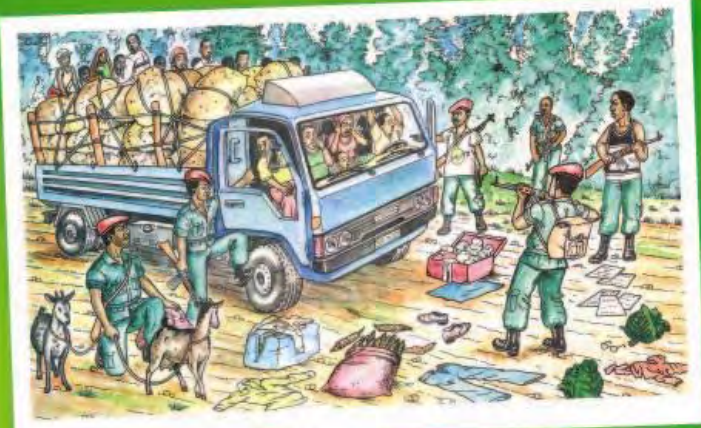
Non à l'extorsion



NON A L'EXTORSION!!!



Ministère de la Justice



Le non respect de ces consignes constitue une infraction punissable à dénoncer auprès de la pm, t2, police, audiorat la plus proche,
EZA KOBUKA MIBEKO !

La mission des militaires n'est pas celle :

- D'ériger des barrières
- De tracasser les paisibles civils
- Pas d'armes de guerre en pleine ville et période de paix, sauf mission expresse !
- On ne braque pas l'arme

Projet REJUSCO
Adaptation, traduction, mise à jour, mise en œuvre
Direction D0100000
Version 2023, Révisé de Gabon et République du Congo



Non au port illégal d'arme

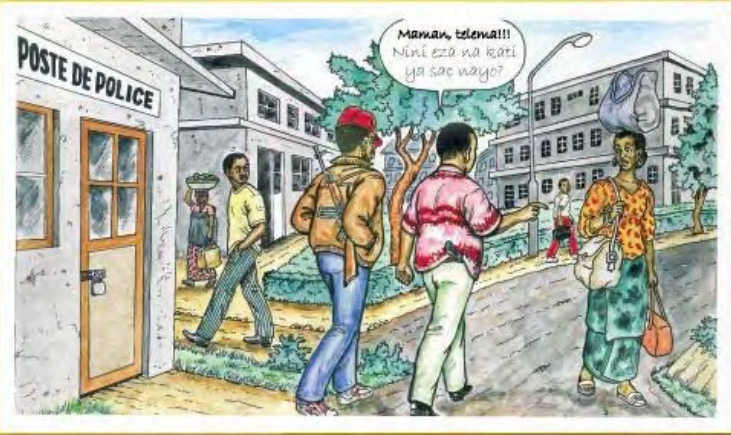


NON AU PORT ILLÉGAL D'ARME DE GUERRE. C'EST UNE VIOLATION DE CONSIGNE.



Ministère de la Justice

Pas de port
d'armes de guerre
en pleine ville en
période de paix
**SAUF MISSION
EXPRESSE !**



Le non respect de ces consignes constitue une infraction punissable qu'il faut dénoncer auprès de la PM, T2, PNC et audiorat le plus proche.
Eza kobuka mibeko !
Article 113 du code pénal militaire

APPUÏ FINANCIER DE:



La justice par tous et pour tous



Les droits de la personne arrêtée



Les frais à payer en justice



VOICI LES FRAIS A PAYER EN JUSTICE



Ministère de la Justice

Matières Civiles 1er degré

• Consignation.....	5 Ff
• Mise au rôle.....	3 Ff
• PV dressé par le greffier:	
- 1er rôle.....	2 Ff
	pour le premier feuillet et 1 Ff pour chacun des feuillets suivants
- Chaque rôle suivant.....	Idem
• Exploit d'assignation, de notification.....	1 Ff
• Certificat de non opposition ou de non appe.....	10 Ff
• Acte d'opposition ou d'appel.....	1 Ff
• Ordonnance du Président.....	2 Ff
• Minute de jugement avant dire droit ou définitif.....	3 Ff
• Avis écrit du Ministère Public.....	2 Ff
• Matière civile au niveau d'appel (2ème degré).....	Le double des taux du 1er degré ci-dessus

• Matière répressive (1er degré):	
- Consignation.....	7 Ff
- Mise au rôle.....	5 Ff
• PV dressé par le Greffier :	
- 1er rôle.....	2 Ff
	pour le 1er feuillet et 1 Ff pour chacun des feuillets suivants
- Chaque rôle suivant.....	Idem
• Mandat de comparution d'amener, d'arrêt provisoire ou de dépôt.....	2 Ff
• Ordonnance du juge.....	3 Ff
• Acte constatant la perception ou la restitution de cautionnement.....	1 Ff
• Réquisition de la force publique.....	3 Ff
• Citation ou acte équivalent, signification, non compris les frais de	
- Transport.....	3 Ff
- PV d'audience :	
• 1er rôle.....	2 Ff
• Chaque rôle suivant.....	1 Ff
• Minute du jugement.....	3 Ff
• Déclaration d'opposition ou d'appel.....	2 Ff
• Acte de pourvoi.....	10 Ff
Toute expédition ou tout document conservé au Greffe :	
• 1er rôle.....	2 Ff
• Chaque rôle suivant.....	1 Ff
• Réquisition du Ministère Public.....	3 Ff
• Certificat de non opposition ou d'appel ou toute attestation délivrée par le Greffier.....	3 Ff
• Autorisation levée copie.....	2 Ff
• Matière répressive degré d'appel (second degré).....	le double des taux repris au 1er degré ci-dessus

COUR SUPREME DE JUSTICE

• Consignation.....	20 Ff
• Mise au rôle.....	10 Ff
• Ordonnance du 1er président ou du président de la section	10 Ff
• Classement définitif du pourvoi.....	20 Ff
• PV dressé par le Greffier :	
- 1er rôle.....	2 Ff
- Chaque rôle suivant.....	1 Ff
• Toute expédition ou tout document conservé au Greffe :	
- 1er rôle.....	2 Ff
- Chaque rôle suivant.....	1 Ff
• Chaque exploit de notification, signification ou citation.....	1 Ff

• Certificat de non pourvoi en cassation.....	10 Ff
• Minute arrêt.....	25 Ff
• Déclaration d'opposition ou d'appel.....	2 Ff
• Etude de rapport :	
- Rapport.....	15 Ff
- Note juridique.....	25 Ff
• Réquisition ou avis du Ministère Public.....	15 Ff
• PV de toute note de constat ou d'inscription quelconque :	
- 1er rôle.....	3 Ff
- Chaque rôle suivant.....	2 Ff
• Acte constatant la restitution du cautionnement.....	4 Ff
• Constitution de la partie civile.....	10 Ff
• Autorisation levée copie.....	5 Ff

REDEVANCES D'INSCRIPTION AU NOUVEAU REGISTRE DE COMMERCE

a. Inscription au NRC

- Personne physique	
• Etranger.....	500 Ff
• National.....	50 Ff
- Personne morale	
• Etranger.....	50 Ff
• National.....	150 Ff
(majorité des actions détenues par les étrangers)	
• Frais de dépôt des statuts	
• Etranger.....	50 Ff
• National.....	25 Ff

b. Inscription complémentaire

- Personne physique	
• Etranger.....	200 Ff
• National.....	20 Ff
- Personne morale	
• Etranger.....	400 Ff
• National.....	40 Ff

c. Dépôt d'actes

- Assemblée Générale Ordinaire	
• Etranger.....	150 Ff
• National.....	30 Ff
- Assemblée Générale Extraordinaire	
• Etranger.....	120 Ff
• National.....	150 Ff

d. Gage de fonds de commerce

- Etranger	
• Personne physique.....	35 Ff
• Personne morale.....	85 Ff
• National	
• Personne physique.....	15 Ff
• Personne morale.....	30 Ff

Extrait de casier judiciaire

- National.....	10 Ff
- Etranger.....	20 Ff

Caution de mise en liberté provisoire..... 20 à 1000 Ff

Sommes indûment perçues dans le cadre de la législation sur les prix **100% des sommes indûment perçues**

Autres recettes judiciaires..... XXXXXXXXXX

Amendes judiciaires..... 20 à 1000 Ff

Amendes transactionnelles..... 20 à 1000 Ff

Il n'y a pas d'autres frais à payer en dehors de ceux-ci.

HAKUNA MALIPO INGINE KULIKO HAYA.

NB :

le dépôt de la plainte est gratuit.

1Ff = 1 dollar U.S.

Réalisé par REJUSCO avec l'appui de :



Source : Arrêté interministériel n°812/CAB/MIN/JUST&GS/2005 et n°075/CAB/MIN/FINANCES/2005 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de la Justice et garde des Sceaux. Journal Officiel-Numéro Spécial-18 août 2006.

Dépliants :

Le fonctionnement du Tribunal de Paix

4

- Habituellement un seul Juge siège au Tribunal de paix. Il peut être assisté d'un magistrat du parquet appelé Officier du Ministère Public.
- En cas d'audience en matière d'enfance délinquante, la présence de l'Officier du Ministère Public est obligatoire.

Les audiences sont publiques, sauf pour certaines matières comme le divorce et les violences sexuelles où les parties ou leurs conseils peuvent requérir le huis clos.



Tripaix de Mwenga © REJUSCO

5

6. Qui doit payer l'exécution au Tribunal ?

C'est à celui qui saisit le Tribunal de payer les frais pour que sa plainte soit enregistrée par le greffier et que l'accusé soit informé de la date d'audience. Attention : il faut toujours exiger la note de perception sur la quelle est joint le bordereau de versement desdits frais au compte du trésor public. Les copies de la note et du bordereau seront remises au greffier pour qu'il la mette au dossier du Tribunal pour servir de preuve de paiement des frais dus à l'Etat. Il faut également prévoir les frais d'huissariat pour permettre au greffier ou à l'huissier de contacter l'accusé afin de l'informer de cette accusation portée au Tribunal contre lui.

Attention ! Il faut exiger la preuve de paiement pour tous les frais payés au Tribunal.

A qui s'adresser en cas de problème ?

- Au Greffier du Tribunal.
- A l'Officier de police Judiciaire de la PNC au commissariat de police.
- A l'Inspecteur de police Judiciaire de parquets.
- A l'Officier du Ministère public dans un parquet.
- A l'Avocat ou au Bureau des consultations gratuites (voir le Barreau des de Avocats)
- Au Défenseur Judiciaire ou au syndic des Défenseurs Judiciaires (voir le Président du Tribunal de Grande Instance).

A ce jour, le programme Rejusco a déjà construit 5 tripaix ; 3 au Sud-Kivu et 2 en Ituri

5. Que doit faire le bénéficiaire d'un jugement de paix ?

- Faire dactylographier le document,
- Obtenir la grosse et copie du jugement rendu en payant les frais prévus par la loi.
- Demander à l'huissier de justice d'informer le condamné du jugement rendu contre lui et ce, moyennant les frais légaux.
- Attendre l'écoulement des délais de recours.
- S'adresser au greffe d'exécution du Tribunal pour demander l'exécution forcée s'il n'y a pas eu d'exécution volontaire.



LE TRIBUNAL DE PAIX



Tripaix de Aru © REJUSCO



Tripaix de Mambassa © REJUSCO

« JUSTICE DE PROXIMITE :

Tout sur son fonctionnement ».

Tribunal de Paix, Justice de proximité avec l'appui des :



Programme de Restauration de la Justice à l'Est du Congo, REJUSCO.
198, Avenue ALINDI, Quartier HIMBI, Commune de GOMA, ville de GOMA, Nord - Kivu, RD Congo. www.rejusco.org, 0995904233, 0995904237

1. Qui y travaille ?

- *Les magistrats*

- Le Président
- Des juges

On y retrouve également des assesseurs, qualifiés de juge. Ils ne sont pas des juristes. Ils sont souvent consultés pour les matières relatives aux coutumes.

- *Le greffe et le personnel administratif*

- Le Greffier titulaire (responsable du greffe du Tribunal de Paix)
- Des greffiers
- Des huissiers de justice

2. Qui peut être jugé au Tribunal de Paix et pour quelles affaires peut-on y aller ?

Toute personne, auteur ou complice d'une infraction pénale punissable de cinq ans de SPP au maximum et / ou d'une peine d'amende au moins, sauf si elle bénéficie du privilège de Juridiction en matières pénales

(Par ex : Bourgmestre, Député, Ministre,.....)

- Exemples des Infractions pénales de la compétence du Tribunal de Paix : attente à la liberté des cultes, vol simple, diffamation et Injure publique, coups et blessures,

non assistance à personne en danger, abus de confiance, escroquerie, adultère, outrage public aux bonnes mœurs et à la pudeur, arrestation arbitraire, fumer ou vendre du chanvre, ivresse publique, dénonciation calomnieuse, violation de domicile, détournement d'objets saisis, recel d'objets ou de malfaiteur, menace verbale, trafic d'influence, rémunération illicite, corruption, tapage nocturne, épreuves superstitieuses, faux serment, fausses déclarations en Justice,.....

- Les matières de famille : mariage, divorce, filiation, changement de nom, adoption d'Enfant,..., sauf dispositions contraires du code de la famille.
- Les différentes saisies (conservatoire, saisie-arêt, saisies exécution) autres litiges,....
- Toute infraction, quelle que soit sa nature ou sa gravité, qui serait commise par un enfant mineur d'âge, et autres comportements déviant commis par un enfant de moins de 16 ans.

3. Comment demander l'intervention du Tribunal de paix ?

Pour les victimes d'infraction :

- Porter plainte au commissariat de la police nationale congolaise
- Porter plainte au parquet civil
- Porter plainte directement au Tribunal.

□ *Pour les litiges de droit privé :*

- Saisir directement par écrit ou verbalement en parlant au greffier dudit Tribunal. C'est la voie de l'assignation, de la requête et de la citation directe.



Tripaix de Aru © REJUSCO

4. Comment se déroule le procès au Tribunal de paix ?

En matière civile, l'audience a lieu aux jours, dates et heures fixés dans l'assignation et requête adressées aux Justiciables invités à l'audience. C'est à celui qui accuse de proposer au greffier le jour qu'il voudrait que son affaire soit appelée par le Juge au Tribunal (jour de la première audience).

En matière pénale,

C'est le Ministère public ou le citant qui propose la date de la première Audience. Dans tous les cas, l'audience se déroule au siège du Tribunal ou à la prison. Lorsque le Tribunal tient l'audience à l'endroit où est détenu le prévenu. C'est ce qu'on appelle audience foraine.

La loi protège l'enfant

d'une amende de deux cents milles à trois cent cinquante mille francs congolais ».

III. Article 145: « Si les coups portés et les blessures faites volontairement mais sans intention de provoquer l'avortement l'ont pourtant causé, l'auteur est passible de deux à cinq ans de servitude pénale principale et d'une amende de trois cents cinquante mille à cinq cent mille francs congolais.

VI. Article 95: « L'enfant âgé de moins de 14ans bénéficie en matière pénale d'une présomption irréfragable d'irresponsabilité ».



V. Article 96 alinéa 1: « lorsque l'enfant déferé devant le juge a moins de 14 ans, celui-ci le relaxe comme ayant agité sans

discernement et ce, sans préjudice de la réparation des dommages causé à la victime ».

VI. Article 160: « Quiconque impute méchamment et publiquement à un enfant un fait précis qui est de nature à porter atteinte à son honneur et à sa dignité est puni de 2 à 12 mois de servitude pénale principale et d'une amende de 200000 à 600000Fc ». En cas d'accusation de sorcellerie à l'égard de l'enfant, l'auteur est puni de 1 à 3 ans de servitude pénale principale et d'une amende de 200.000 à 1 million de FC ».



VII. Article 147: « Les coups est blessures volontaires portés sur l'enfant sont punis de trois à six mois de servitude pénale principale et d'une amende de 100.000 à 250.000 FC ». En cas de



préméditation, l'auteur est passible de six à 12 mois de servitude pénale principale et d'une amende de 150.000 à 300.000 FC ».

VIII. Article 151: « le fait de soumettre un enfant à la torture est puni de 1 à Sans de servitude pénale principale et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 de FC ».



IX. Article 152: « la peine encouru est la servitude pénale à perpétuité lorsque la tortures ou les actes de brutalité, de cruauté, d'odieuse souffrances, de privation ou de séquestration susceptibles de porter atteinte à sa santé physique ou mentale ainsi qu'à son équilibre affectif et psychologique ont entraîné la mort ».

X. Article 189: « Toutes personnes qui exerce l'autorité parentale ou tutélaire sur un enfant, le donne en mariage ou en vue de celui-ci, ou le contraint à se marier est puni d'une peine de 5 à 12 ans de servitude pénale principale et d'une amende de huit cents milles à un million de FC ».



XI. Article 166 : « Quiconque vend ou donne en gage un immeuble qu'il sait appartenir à un enfant est puni de 5 à 10 ans de servitude pénale et de 5 à 10 ans de servitude pénale et d'une amende de 250.000 à 500.000 FC ».



NB: Les parents doivent faire enregistrer leurs enfants à la commune au plus tard 30 jours après naissance.



Etablissement de Garde et d'Education de l'Etat(Egee) à Ngolleturi construit par Rejusco
Programme de Restauration de la Justice à l'Est du Congo, REJUSCO.
198, Avenue ALMIDI, Quartier HMBI, Commune de GOMA, ville de GOMA, Nord-Kivu, RD Congo
www.rejusco.org
0995904233, 0995904237
Avec l'appui financier de:
Impression: Imprimerie Gabriel/Gasco-KDC
Tel: 0997714839, 0817840590, 0853152496.
Dessin: Lurhuma

Logo of the European Union, UNICEF, and other partners.



LA LOI PROTEGE L'ENFANT

ATTENTION !!! ATTENTION !!!

I. Article 143: « Quiconque porte volontairement des coups ou fait des blessures à une femme enceinte est passible de six mois à un an de servitude pénale principale et d'une amende de cent mille à deux cents cinquante mille francs congolais ».



II. Article 144: « Si les coups portés et les blessures faites volontairement sans détruire l'embryon ou le fœtus entraînent pourtant une altération grave de la santé de la femme, de l'embryon, du fœtus ou la perte d'un organe, l'auteur est passible de deux à cinq ans de servitude pénale et

3. **Kipengele 145:** "Kama hizo pigo na vidonda vya tosha hiyo mamba bila kuitaka, aliye fanya lile kosa ata azibiwa kwa kifungo ya miaka mbili mpaka miaka tano ya gereza na malipizi ya feza ya elfu mia tatu na nusu mpaka elfu mia tano ya franka ya Kongo".

4. **Kipengele 95:** "Mtoto mwenyi umri ya cini ya myaka kumi na ine hawezi hawezi kamwe kuhukumiwa ku Kosa yenyi kuazibiwa na sheria".

5. **Kipengele 97:** "Mtoto mwenyi umri ya cini ya myaka kumi na ine hawezi fungwa".



6. **Kipengele 160:** "Yeyote atakaye mtusi mtoto na kumukosesha heshima ataazibiwa kwa kifungo gerezani ya myezi mbili mpaka mwaka moja na malipizi ya feza ya

elfu mia mbili mpaka elfu mia sita ya franka ya Kongo. Akimteta mtoto kuwa mulozi, ataazibiwa kifungo gerezani ya mwaka moja mpaka miaka tatu na malipizi ya feza elfu mia mbili mpaka milioni moja ya franka ya Kongo"



7. **Kipengele 147:** "Kumpiga mtoto na kumuumiza ya azibiwa kwa kifungo gerezani ya myezi tatu mpaka myezi sita na malipizi ya feza elfu mia moja mpaka elfu mia mbili na nusu ya franka ya Kongo"

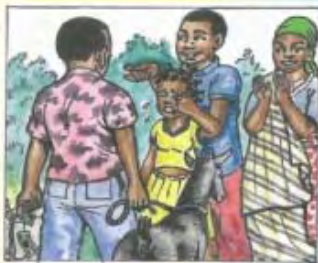


8. **Kipengele 151:** "Usumbufu wa mtoto wa azibiwa kwa kifungo gerezani ya mwaka moja mpaka myaka tano na malipizi ya feza ya elfu mia tano mpaka milioni moja ya franka ya Kongo.



9. **Kipengele 152:** "kufungiwa maisha yote ndio malipizi ya mtu mwenye kumpiga wala kumtesa mtoto paka kufa.

10. **Kipengele 189:** "Mzazi wala mlishi yeyote wa mtoto atakaye mupana kwa ndoa kwa kingufu ata azibiwa kwa kifungo gerezani ya miaka tano mpaka miaka kumi na mbili na malipizi ya feza ya elfu mia nane mpaka milioni moja ya franka ya Kongo."



11. **Kipengele 166:** "Yeyote atakaye uzisha wala kupana nyumba ama udongo ya watoto ataazibiwa kwa kifungo gerezani ya miaka tano mpaka miaka kumi, na malipizi ya feza ya elfu mia mbili na nusu mpaka elfu mia tano ya franka ya Kongo."



Wazazi Wanawajibu yakuwaandikisha watoto wao kwenyi serkali mbele ya siku 30 kisha kuzaliwa kwao



Programme de Restauration de la Justice à l'Est du Congo, REJUSCO.
198, Avenue ALINDI, Quartier HIMBI, Commune de GOMA, ville de GOMA, Nord-Kivu, RD Congo.
www.rejusco.org
0995904233
0995904237
Avec l'appui financier de:
Impression: Imprimerie Gabriel/Goma -RDC
Tel: 0997714839, 0817640590, 0853152496
Dessin: Lurhuma



Loi n° 08/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant



JE WAJUWA KAMA SHERIA INAGARAMIA HAKI ZA MTOTO? ANGALISHO !!! ANGALISHO !!!

1. **Kipengele 143:** "Yeyote atakaye mpiga wala kumuumiza mwanamke mzito (mwenyi mimba) ata azibiwa myezi sita kufika mwaka moja ya kifungo gerezani na malipizi ya feza elfu mia moja mpaka elfu mia mbili na nusu ya franka ya Kongo".



2. **Kipengele 144:** "Kama ile pigo ama kidonda inazootesha afia ya mwanamke, ya mtoto tumboni wala ya acha ulema kwa mwanamke, aliye fanya lile kosa ataazibiwa kwa kifungo ya miaka mbili mpaka miaka tano ya gereza na malipizi ya feza elfu mia mbili mpaka elfu mia tatu na nusu ya franka ya Kongo".

Calendrier :



2010

Restauration de la justice



Ministère de la Justice



Juillet

Un enfant de moins de 14 ans ne peut être placé dans un établissement de garde provisoire, ni dans un établissement de garde, d'éducation ou de rééducation de l'Etat »
Article 97 de la loi portant protection de l'enfant.
 Quiconque impute méchamment à un enfant un fait préjudiciable qui est de nature à porter atteinte à son honneur et à sa dignité est puni de deux à douze mois de servitude pénale principale et d'une amende de 200.000 à 600.000 FC.
 En cas d'accusation de sorcellerie à l'égard d'un enfant, l'auteur est puni de 1 à 3 ans de servitude pénale et d'une amende de 200.000 à 1.000.000 FC »
Article 160 de la loi portant protection de l'enfant.

JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30											

Adresse: 198, avenue ALINDI, quartier HIMBI, Commune de GOMA, Ville de GOMA, Nord - Kivu, RD Congo. www.rejusco.org

APPUI FINANCIER DE:










2010

Restauration de la justice



Ministère de la Justice



Novembre

La mise en détention des personnes constitue une exception, la liberté étant la règle.
Article 205 alinéa 1 du Code judiciaire militaire.

OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							

Adresse: 198, avenue ALINDI, quartier HIMBI, Commune de GOMA, Ville de GOMA, Nord - Kivu, RD Congo. www.rejusco.org

APPUI FINANCIER DE:








Diffusion de l'émission radio « Sheria ni Dawa » :



Sikilizeni Kipindi :
« Sheria Ni Dawa » kwenye
Redio yenu ya Karibu.

Provinces	Radios	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Nord Kivu	RTNC Nord Kivu Goma						17h30	
	Radio Colombe Goma							6h30
	Radio Colombe Nyamilima							6h30
	Radio Colombe Masisi							6h30
	Radio sauti Ya Injili Goma				20h00			
	Radio Muugano à Beni				19h30			
	Radio Ushirika Rutshuru			5h30				
	Radio Moto Butembo							8h00
	Radio Com de Tayna						19h30	
	Radio Bobandana Minova						19h00	
	Radio Com Kanyabayonga					19h00		
	Radio Moto Oicha		19h30					
	RTNC Sud Kivu Bukavu							15h00
	Radio Maendeleo Bukavu						8h30	
Sud Kivu	Radio APIDE à Kamituga					19h00		
	Radio Mes du peuple Uvira			5h30				
	Radio Mitumba à Uvira					19h00		
	Radio Comm. Kamanyola				19h45			
	RTNC Fizi			19h00				
	Radio Sauti ya REHEMA	18h30						
	Radio Mulangane Walungu		19h30					
	Radio Nyota Ya Asubuhi					19h30		
Maniema	RTNC Kindu			19h00				
	Radio Sauti Ya Mkaaji					19h00		
P. Orientale	Radio Télévision Amani		19h30					
P. Ituri	Radio C. Révélation Bunia			18h15				
	Radio Candip Bunia			18h00				
	Radio Océan Aru					18h30		
	Radio Amkeni Mambasa	18h30						
	Radio Colombe Mahagi				18h30			



Sheria Ni Dawa

